

Les malfaiteurs qui ont dérobé plus d'une centaine de toiles de Picasso, samedi, au musée du Palais des papes, à Avignon, en ont abandonné une quinzaine dans les escaliers. L'opération du type commando constitue l'un des plus importants vols de tableaux jamais réalisés. (Téléphoto AP)

Des coûts extravagants

Lord Killanin sermonne les organisateurs des Jeux

INNSBRUCK (AFP et Reuter) — Lord Killanin a fermement sermonné, sans jamais toutefois en faire ouvertement mention, les responsables de l'organisation des Jeux d'été de Montréal dans son discours d'ouverture de la 77^{ème} session du Comité international olympique, hier à Innsbruck.

Le coût dangereusement croissant de

l'organisation des Jeux olympiques, "qui nécessite une planification rigoureuse et des précisions budgétaires soignées", et la responsabilité envers les athlètes de tous les corps constituant le mouvement olympique (comités olympiques nationaux, comité organisateur, fédérations internationales), ont été les deux grands thèmes du discours du président du CIO.

Tout en concédant qu'une certaine croissance était inévitable du fait de l'inflation monétaire et même souhaitable du fait de l'augmentation des sports, adhérents et pratiquants, "les organisateurs, a-t-il dit, ne doivent en aucun cas se laisser aller au gaspillage et à la prodigalité".

Nul doute que dans cette allocution, les

responsables canadiens s'étaient sentis visés au moment où ils s'apprentent à rassurer d'une façon qui devrait être définitive sur la tenue des Jeux d'été à Montréal en juillet.

Poursuivant sur le même thème, Lord Killanin a fait remarquer "que les athlètes pouvaient légitimement faire preuve de cynisme lorsque l'on cherche à contrôler le remboursement de leurs dépenses alors qu'il est question de dépenses massives d'organisation" qui ne sont pas toujours des investissements mais pour profiter la ville organisatrice.

Sa critique envers les responsables canadiens et notamment contre le projet d'autofinancement des Jeux du maire Jean Drapeau a été particulièrement évidente lorsqu'il a souligné: "Les comités nationaux olympiques souhaitant accueillir les Jeux doivent s'assurer des promesses officielles de soutien de la part des autorités municipales et gouvernementales. La garantie du chef de l'État est d'une importance capitale". Il est parvenu ainsi à une conclusion de mise en garde qui aurait bien pu s'adresser aux Canadiens si les Jeux avaient été transférés ou annulés: "Si un comité d'organisation venait à faillir à son contrat, il nuirait certes au mouvement olympique, mais c'est surtout à lui-même, à son propre pays et à l'image de marque de ses compatriotes qu'il porterait un lourd et durable préjudice".

Au début de son discours, le président du CIO avait tout de suite rendu hommage à Innsbruck pour avoir pallié le désistement de Denver (Colorado).

Abordant la responsabilité, surtout envers les athlètes qui "doivent toujours avoir la priorité" de chaque partie constituant le mouvement olympique, lord Killanin a également mis en garde les fédérations sur leurs exigences en matière d'installations et aussi demandé à la presse de se montrer "plus raisonnable" dans ses demandes.

Enfin, il a conclu en se félicitant que le mouvement olympique ne cessait de s'étendre et en souhaitant que bientôt il n'y aurait plus d'absents dans ses rangs, faisant cette fois allusion à la Chine de Pékin dont le dossier n'a fait aucun progrès depuis l'an dernier et dont il ne sera pratiquement pas question à la session d'Innsbruck.

Une soixantaine de membres du CIO étaient présents à cette session du comité. Ce nombre inhabituellement élevé pour une assemblée d'hiver était justifié par l'intérêt porté à la réunion.

Voir page 6: Lord Killanin

119 toiles de Picasso volées au Palais des papes à Avignon

AVIGNON, (REUTER) — 119 tableaux de Picasso ont été volés samedi soir vers 22 heures au Palais des papes d'Avignon, où ils faisaient partie d'une exposition permanente des 201 dernières oeuvres du peintre.

Il semble que l'opération — un des plus importants vols d'objets d'art jamais effectués en France — ait été réalisée par un commando de trois hommes demeurés sur place après la fermeture du palais au public dans l'après-midi.

Deux gardiens, qui avaient surpris les cambrioleurs en train de décrocher

les toiles, ont tenté de résister. Ils ont été frappés à la tête et blessés mais leur état n'inspire pas d'inquiétude. Les intrus qui portaient des cagoules et étaient armés de pistolets, avaient aussi pris soin de couper les fils du téléphone.

La police avait d'abord fait état de la disparition de quelque 140 tableaux et dessins mais après inventaire un responsable du musée a déclaré "119 tableaux ont été emportés. Il est impossible de préciser leur valeur".

"Ils n'ont pas automatiquement pris les meilleures toiles mais plutôt celles

qui étaient les plus accessibles", a-t-il ajouté.

Un porte-parole de la police a estimé qu'il s'agissait d'un vol à mettre à l'actif de "vrais professionnels".

Les tableaux exposés au Palais des papes, depuis mai 1973, représentent l'ensemble de la production du peintre dans les vingt mois qui précéderont sa mort.

Un mois avant de disparaître en avril 1973, à l'âge de 91 ans, Picasso avait donné l'autorisation que ses oeuvres soient exposés au Palais des

Voir page 6: Picasso

À 2 contre 1, les Canadiens anglais s'opposent à ce qu'Ottawa prenne sa part du déficit des Jeux

A deux contre un, les Canadiens anglophones qui ont participé, hier soir à l'émission de ligne ouverte "Cross Country Check Up" s'opposent à ce que le gouvernement fédéral éponge une partie du déficit olympique.

Les arguments les plus fréquemment invoqués à l'encontre des prétentions de M. Robert Bourassa font état de gaspil-

lage et de coulage des fonds publics, de mauvaise administration, et du fait qu'il s'agit d'un "Québec baby".

Ceux qui sont d'accord avec la demande du premier ministre du Québec font valoir que la tenue des Jeux olympiques à Montréal bénéficiera à l'ensemble du pays et que tous les Canadiens doivent faire leur part.

Durant presque deux heures, au réseau radiophonique transcanadien de CBC, M. Bourassa a répondu aux questions et arguments de 25 Canadiens venant de presque toutes les provinces. Non désarçonné par la fin de non recevoir de M. Trudeau, son homologue fédéral, M. Bourassa soutient que personne ne pouvait prévoir, en 1972, que le pays ferait face à une infla-

tion galopante et que le coût des Jeux grimperait de \$300 millions à un milliard de dollars ou même à \$1,2 milliard, laissant un déficit de quelque \$600 millions. Pas plus qu'en 1972, dit-il, le Québec ne demande de subvention spéciale à Ottawa mais tout simplement le retour des revenus fiscaux accrus, évalués pour l'instant à \$200 millions, qu'Ottawa retirera à la

suite de la hausse des coûts.

Ce raisonnement déjà familier aux Québécois n'a pas convaincu la majorité des intervenants, loin de là. Le premier auditeur de Winnipeg fait état de "coulage des fonds" et lance, péremptoire: "A deal is a deal!".

M. Bourassa a beau se rabattre sur

Voir page 6: Canadiens anglais

Lourd bilan marocain ?

Le droit sahraoui à l'autodétermination relancé par Waldheim

(par Reuter et AFP) — M. Olof Rydbeck, ambassadeur de Suède aux Nations unies, a été chargé par le secrétaire général Kurt Waldheim de prendre les dispositions nécessaires pour permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination.

Le diplomate suédois, qui est âgé de soixante-deux ans, est nommé représen-

tant spécial de M. Waldheim. On s'attend qu'il parte sous peu pour le territoire, probablement via Madrid.

L'Espagne est toujours, d'un point de vue légal, la puissance administrante du Sahara occidental, même si, aux termes d'un accord tripartite conclu en novembre dernier à Madrid, une administration commune a été mise sur pied avec le Maroc et la Mauritanie.

La tâche de M. Rydbeck est compliquée du fait qu'il a été nommé aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale adoptée le 10 décembre dernier et comportant deux parties séparées qui, pour beaucoup ne semblent pas tout à fait compatibles.

Sur le plan militaire, les troupes marocaines ont eu "plusieurs centaines de morts" lors de la bataille qui les a opposés à une unité de l'armée algérienne à Amgala, a annoncé hier soir l'agence "Algérie Presse Service".

Selon l'agence algérienne, cette unité de l'A.N.P., "attaquée à Amgala par les forces royales marocaines alors qu'elle escortait un convoi de médicaments et de vivres pour les réfugiés sahraouis, a réussi à leur infliger d'importantes pertes: plusieurs centaines de morts, de nombreux chars, des véhicules E.B.R. (engins blindés de reconnaissance) et des véhicules de

Voir page 6: Le Sahara



André Desjardins

André Desjardins travaille à soustraire le '144' à la tutelle

par Louis-Gilles Francoeur

André Desjardins, l'ex-roi de la construction qui a réussi à garder ses titres de "baron" au sein du local 144 des plombiers de la FTQ-Construction, prépare un projet visant à soustraire ce local à la tutelle gouvernementale instituée à la suite de l'enquête Cliche.

Telle est la révélation faite au DEVOIR par un "commando de pères de famille" du local 144, qui ont décidé de mettre en lumière — tout en demeurant dans l'ombre pour l'instant — les faits et gestes de leurs véritables dirigeants syndicaux. Ces membres du 144, qui se surprennent

de voir André Desjardins siéger à la table d'honneur à côté des membres de l'exécutif à chaque réunion du local, ne comprennent pas comment ce dernier peut être à la fois un des propriétaires d'Alpha Location, une entreprise qui loue des grues dans le secteur des raffineries, et membre du 144 sans travailler comme plombier.

Ils se surprennent d'autant plus que Desjardins ait pu, l'automne dernier, se faire élire président de l'Association sportive du local 144 sur laquelle les tuteurs n'ont aucune autorité. Cette association, dont les livres de comptabilité aux pages manquantes avaient été jugés d'une qualité douteuse par la commission Cliche, a un budget d'au moins \$200.000. Nul ne peut dire si Desjardins, à qui les tuteurs avaient coupé son salaire de "conseiller du 144", n'est pas actuellement payé à même les fonds de l'association sportive des plombiers.

Le projet de Desjardins en vue de soustraire le 144 à la tutelle gouvernementale consiste à obtenir de l'union internationale des plombiers une charte syndicale créant un nouveau local regroupant les membres actuels du 144. La loi 29, décrétant la mise en tutelle du 144, devrait alors être modifiée pour maintenir l'autorité des tuteurs en fonction, hypothèse jugée improbable par Desjardins et ses collègues à cause de l'oubli qui envenime progressivement les travaux de la commission Cliche.

A la fin de l'automne, André Desjardins a effectué un voyage à Washington pour

discuter de son projet avec les dirigeants de l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada. Cette union internationale, qui a refusé son concours aux tuteurs gouvernementaux en ignorant systématiquement leur présence, verrait d'un bon oeil la possibilité de remettre la main sur les cotisations des 3,500 membres que "Dédé", pour des fins "d'économie", avait exclus lui-même à l'époque du local 144 pour les regrouper dans une version québécoise de la même union, elle aussi en tutelle.

Voir page 6: André Desjardins

au sommaire

■ L'arrière-petit-fils de F.-X. Garneau cultive la mémoire de sa famille.

■ Le PQ souhaite que les groupes ethniques soient représentés à l'Assemblée.

■ Bourassa promet d'être ferme dans les négociations avec les enseignants.

■ Les Cooprix et l'IPIC s'efforceront de coexister.

■ Sauvetege du rail: un éditorial de Claude Ryan.

■ Les mal-votants et les dociles: la parade des affreux: les bloc-notes de Georges Vigny.

chez VITO RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

DATE: 30 JANVIER 76
PERFECTA 6/36
MINIMUM \$100,000.00
LA SEMAINE PROCHAINE

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
3	4	9	15	20	36
6 SUR 6	0		\$100,000.00		
5 SUR 6	81		\$843.60		
4 SUR 6	2,875		\$66.00		
5 SUR 6+	3		\$15,184.60		

NOMBRE DE GAGNANTS
NOM COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT AU 5 SUR 6 +
8 VENTES TOTALES \$790,867.00

MINI LOTO
TIRAGE 44
VENDREDI 30 JANVIER 76
32 Séries émises- 90,000 chacune
POSSIBILITÉ DE:
32 GAGNANTS DE \$5,000.
256 GAGNANTS DE \$500.
2592 GAGNANTS DE \$100.

L'arrière-petit-fils de F.-X. Garneau cultive la mémoire de son illustre famille

par Marie Laurier

"Je suis Canadien français et Québécois dans l'âme, comme tous mes ancêtres. Le Canada français est parmi les nations que l'action d'une minorité créatrice empêche de mourir, comme le prophète si bien l'historien anglais Arnold Toynbee."

Celui qui parle ainsi représente la 4e génération de l'illustre famille Garneau qui a légué à l'histoire et à la littérature un héritage culturel imposant. Edouard Garneau, 67 ans, poursuit cette lignée prestigieuse en s'intéressant de près à la conservation de notre patrimoine et à la restauration de nos monuments historiques. C'est lui qui a contribué à accélérer la rénovation de la statue de son arrière-grand-père, l'historien François-Xavier Garneau, à Québec, offrant même d'en défrayer le coût, ce que le gouvernement a refusé "dignement", ce monument étant classé bien culturel et public.

Il a aussi récemment confié des documents exclusifs et inédits sur ses ancêtres au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, sous la direction des historiens Paul Wycwynski et Pierre Savard. Ces deux an-

ciens professeurs de l'Université Laval ont entrepris une recension complète de l'oeuvre de François-Xavier Garneau, notamment les trois éditions de son Histoire du Canada publiées entre 1845 et 1859, ses récits de voyage en France et en Angleterre, ses autres oeuvres littéraires, car l'on sait très peu que F.-X. Garneau fut avant tout un poète. Le Centre collige également les autres éditions de l'Histoire publiées après la mort de l'auteur, en 1886, et Edouard Garneau collabore passionnément à ce travail.

Un autre projet lui tient à coeur: celui de voir la maison natale de son petit-cousin Saint-Denis Garneau se transformer en musée, à Sainte-Catherine-de-Fossambault, ce qui pourrait devenir réalité d'ici peu, car le ministre des Affaires culturelles étudie cette possibilité présentement. La récente décision du "CAC de conserver la Maison des Soeurs Grises de Montréal est un encouragement en ce sens.

Edouard Garneau parle de son arrière-grand-père, l'historien, comme d'un homme "modeste, humble, qui a toutefois dénoncé toute sa vie le despotisme". "Les attaques dont il fut l'objet de la part des ultramontains et des jansénistes dont

l'influence était évidente à cette époque, ont été réfutées par ma famille, mon grand-père, Alfred Garneau, mon père Hector Garneau. Ils ont tenu à rétablir les faits dans des annotations parues dans les dernières éditions de l'Histoire du Canada que possèdent toutes les grandes bibliothèques du monde. Je persiste à croire que F.-X. Garneau n'était pas anticlérical."

Notre interlocuteur, lui-même ardent nationaliste, raconte que c'est à la suite d'une provocation verbale que son ancêtre décida d'écrire l'Histoire du Canada.

"Encore jeune homme, clerc de notaire, F.-X. Garneau s'entendit dire un jour par son collègue anglophone: "Vous êtes un peuple sans histoire, sans littérature". Ce à quoi le futur écrivain rétorqua orgueilleusement: "Nous avons une histoire, je vais vous la raconter."

François-Xavier Garneau se mit à la tâche pour produire son oeuvre dont il disait en parodiant Michelet: "Ma vie fut en ce livre, elle a passé par lui."

En plus de s'occuper activement de la mémoire de sa famille, Edouard Garneau est membre de la Société des traducteurs, gouverneur à vie du Château de Ramesay,

membre de l'Institut d'Amérique française. Il aurait aimé faire de la politique, mais sa santé fragile l'en a empêché. Il se tourna alors vers les choses de l'esprit. Jeune homme, il a fondé une troupe de théâtre avec ses cousins Saint-Denis Garneau et Anne Hébert et affirme pouvoir réciter par coeur Cyrano de Bergerac, ce qu'il fait à l'occasion dans des groupes d'amis.

Il est aussi familier avec les plus grands auteurs anglais — Shakespeare, Byron, Keates, Milton, Shelley — que les plus célèbres classiques français, mais il avoue avoir une "profonde admiration pour François Mauriac".

Cultivé, délicat, esthète dans ses goûts et son genre de vie, surtout consacré à des travaux littéraires et à un certain engagement social à l'endroit des pauvres et des déshérités, Edouard Garneau fait partie de cette génération d'hommes raffinés nés dans un berceau doré qui mènent une existence linéaire dont une partie se tourne vers le passé, pour mieux s'accrocher au présent et espérer un avenir national optimiste.

C'est ainsi qu'il dénonce vigoureusement le joual, la violence, la vulgarité d'expression et qu'il voudrait retrouver



Edouard Garneau.

(Photo Alain Renaud)

l'enseignement du français, selon les formes traditionnelles.

Le drame de l'enseignement du français raconté par la journaliste Lysiane Gagnon m'a particulièrement impres-

sionné. Je ne désespère cependant pas et je crois que nous reviendrons au français international car pour moi, la conservation de notre langue constitue une priorité pour la survie de notre peuple.

La concurrence déloyale

La Cour suprême déclare ultra vires certains articles de la loi fédérale

par Guy Deshaies

Malgré l'existence de la loi fédérale sur la concurrence déloyale et sur les marques de commerce, en dépit des dispositions générales du code pénal interdisant la violation des lois fédérales et malgré les pouvoirs du Canada relatifs aux traités internationaux sur la propriété industrielle, seule une cour provinciale québécoise est compétente pour examiner les dommages civils résultant d'un "telles violation commise sur son territoire.

Par conséquent les articles 7 (e), 53 et 55 de la loi canadienne sur la concurrence déloyale qui donnent à la cour fédérale ce pouvoir sont ultra vires lorsqu'il s'agit d'un litige qui origine au Québec.

Telle est la décision unanime rendue vendredi par la Cour suprême du Canada relativement à la cause de John MacDonald contre Vapor Canada Limited sur appel des décisions précédentes des cours fédérales de pre-

mière instance et d'appel. En gros, M. MacDonald, ancien employé de Vapor Canada, aurait puisé des renseignements confidentiels, des plans et autres devis chez Vapor Canada avant de fonder sa compagnie Railquip Entreprise qui aurait obtenu des contrats grâce à cet espionnage industriel.

Vapor Canada avait demandé à la cour fédérale l'émission d'une ordonnance d'injonction interdisant à MacDonald l'usage de ces renseignements et l'obligeant à remettre les documents.

Sur la base du contrat intervenu entre MacDonald et Vapor Canada engageant MacDonald à garder confidentiels les documents et plans de la compagnie, Vapor cherchait au surplus à obtenir des dommages aux termes de l'article 53 de la loi fédérale.

Le juge Bora Laskin examine longuement la question et en arrive à la conclusion que ce bris de contrat, s'il

existe, ne peut être examiné par une cour fédérale sans qu'on soit en présence d'une usurpation par Ottawa du pouvoir judiciaire québécois tel que reconnu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il donne raison à l'appelant qu'il renvoie devant le tribunal québécois et donne ainsi raison aux procureurs du gouvernement du Québec qui était intervenu dans cette affaire.

En l'absence du juge Ritchie, les huit juges du banc décident également pour la première fois depuis 1949 — que cette loi fédérale est inconstitutionnelle.

Selon Me Nelson Landry, de Montréal, il s'agit là d'un jugement qui pourra influencer grandement sur les parlementaires canadiens dans l'élaboration d'une nouvelle législation sur les pratiques commerciales au Canada. Me Landry conduisait la cause de John MacDonald, assisté des procureurs du Québec et de l'Ontario.

Le PQ souhaite que les groupes ethniques élisent leurs députés

Le Parti québécois souhaite que les principales communautés ethniques du Québec soient représentées à l'Assemblée nationale et c'est pourquoi il a suggéré en commission parlementaire, la semaine dernière, à Québec, que certains groupes ethniques soient mieux rassemblés dans les circonscriptions de Montréal.

Hier, à l'occasion d'une rencontre avec divers groupes ethniques organisée par le comité inter-régional du PQ, M. René Lévesque a dénoncé le morcellement de ce qu'il a appelé "la logique géographique et sociale" de certains comités montréalais.

Le PQ préconise deux comités de plus sur l'île de Montréal mais surtout un découpage qui tienne compte de cette logique et qui aurait pour effet de regrouper plutôt que d'émietter les communautés ethniques.

De façon plus générale, M. Lévesque, qui s'était rendu au centre Saint-Pierre-Apôtre, rue Visitation, pour assister à la réunion des groupes ethniques à laquelle participaient une quarantaine d'immigrants membres du Parti, a déclaré que le PQ voulait faire un réel rapprochement avec les immigrants non seulement dans un but électoraliste mais aussi parce qu'il était naturel que l'opposition officielle s'intéresse à tous les citoyens.

M. Lévesque a dit qu'il comprenait la peur qu'éprouvent certains immigrants devant des forces nationalistes surtout ceux qui ont été victimes en Europe des déchaînements nationalistes mais il a opiné que le vouloir collectif des Québécois était là et que les immigrants gagneraient non seulement à vivre avec mais aussi à militer dans un parti, le sien, qui offre à ces personnes les plus grandes chances d'épanouissement.

Le président du PQ a aussi averti les immigrants que le PQ n'allait pas leur donner des garanties particulières puisqu'il préconise l'égalité des droits de tous les citoyens.

M. Lévesque a admis que le PQ s'était éloigné des immigrants à la suite de l'élection de 1970 ayant constaté que ses efforts de rapprochement avaient été vains et que les contestations d'élections du PQ dans certains comtés avaient été des "méaventures du parti et des erreurs fatales".

Depuis un an le PQ a consacré un budget de plus de \$10,000

pour établir des communications avec les groupes ethniques en publiant son programme dans diverses langues, en organisant des colloques comme celui d'hier et en projetant des rencontres sociales.

De façon générale, selon M. Lévesque, le PQ a réussi au cours des années une pénétration toujours croissante des milieux ethniques et le RCM, à Montréal, a aidé le PQ à faire comprendre que les forces du pouvoir ne sont pas nécessairement une garantie de sécurité.

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont suspend 19 dirigeants syndicaux

par Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil de coordination du front commun régional de Montréal a vivement dénoncé la suspension de 19 syndiqués de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont parmi lesquels on retrouve plus de la moitié de l'exécutif et une bonne partie du Conseil syndical local.

Selon les syndiqués, ces suspensions, décrétées pour la plupart mercredi, s'expliquent par "la politique de répression" du directeur du personnel, M. Gilles Groulx, dont ils exigent le congédiement rapide en vue d'éviter "une perturbation profonde des services".

Le principal intéressé, M. Groulx, a justifié de son côté cette série de suspensions, qui frappe l'appareil syndical au point d'en paralyser le fonctionnement, par les "gestes individuels posés cette semaine pour inciter les travailleurs au débrayage".

Le président du syndicat, M. Donald Bernier, a pour sa part été suspendu la semaine dernière. L'accès de l'hôpital, où se trouve le local syndical, lui a été interdit. La même interdiction de séjour

frappe ses collègues suspendus il y a trois jours.

Sans préciser la nature des pressions envisagées pour amener l'administration à lever ces suspensions, les dirigeants syndicaux du local 298 (FTQ) ont néanmoins invité les journalistes "à être présents lundi matin devant l'hôpital".

Le Conseil de coordination du front commun voit dans cette série de mesures disciplinaires une politique concertée du gouvernement provincial en vue d'expérier les syndicats et démanteler leurs organisations. Il relie notamment les suspensions de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont au congédiement en décembre d'Andrée Pagé, la présidente de la section Château-Pierrefonds, au "congédiement pour activités syndicales" de Rolande Breton, une employée du Centre de Services sociaux du Montréal-métropolitain, au congédiement de deux membres de l'exécutif du centre Berthelet, au cours des derniers six mois, aux poursuites contre 21 travailleurs de l'Institut Philippe Pinet et à celles intentées tout récemment par

l'hôpital Maisonneuve-Rosemont contre 30 techniciennes en radiologie, dont un grand nombre ont déjà été acquittées par le tribunal du Travail.

Le conseil de coordination intersyndical relie aussi à cette "vague de répression syndicale qui n'a pas eu son pareil en 1972" l'injonction récemment accordée à Vaudreuil-Soulanges contre les enseignants, à qui la Cour supérieure a interdit à toutes fins utiles de communiquer avec les parents pour susciter leur appui.

La direction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a tout autre version des faits. Le directeur du personnel contesté par les syndiqués, M. Gilles Groulx, se défend d'avoir suspendu les 19 membres de l'état-major syndical sans preuve suffisante même si sa lettre à leur intention indique que l'enquête-maison n'a pas été complétée.

"Ces gens-là, a-t-il dit, on est certain qu'ils ont incité les autres à débrayer mercredi. Voyant que la cafétéria était fermée, ils ont ouvert l'amphithéâtre avec leurs clefs et, par petits groupes, incitaient les employés des étages à quitter leur travail, ce qui est illégal. Ceux qui ont fait ça ont été suspendus car leur geste a privé l'institution d'environ 250 de ses employés. Une des personnes suspendues m'a même sauté à trois reprises dans le dos parce que je demandais aux gens de travailler."

M. Groulx a démenti que six des sept membres de l'exécutif aient été suspendus, car, a-t-il dit, "j'en connais au moins deux, M. Edwin Harvey et Mme Aurélie Groulx, qui ne l'ont pas été".

Quant aux autres, le directeur du personnel les qualifie "d'indisciplinés" qui sont parfois l'objet de plusieurs suspensions en même temps. "Sur les 16 suspendus, il y en a dix qui ont été dans le passé l'objet de mesures disciplinaires, dont un cas pour vente de boisson dans le stationnement."

"Je fais une grosse différence entre activisme et syndicalisme, indiscipline et syndicalisme", affirme M. Groulx qui se dit lui-même un "ancien syndiqué". A son avis, les congédiements évitent d'autres débrayages en éloignant définitivement des 1.800 employés de soutien leurs dirigeants syndicaux. A ces derniers, M. Groulx conseille de recourir à la procédure de griefs. En conclusion, ajoute-t-il, l'hôpital a été engagé à rembourser le salaire des employés suspendus si les motifs de sa décision étaient jugés insatisfaisants par un arbitre.

Le syndicat se demande, pour sa part, comment un arbitre pourrait-il éventuellement rembourser le syndicat pour la paralysie de sa direction à un moment aussi crucial de la négociation.

Le physicien Werner Heisenberg est mort

MUNICH (AFP) — Le professeur Werner Heisenberg, prix Nobel de physique, est mort dimanche à Munich à l'âge de 75 ans, apprend-on dans la capitale bavaroise.

Créateur avec les professeurs Born et Jordan de la mécanique quantique, Heisenberg avait reçu à 32 ans, en 1933, le prix Nobel de physique. A 25 ans déjà, il était titulaire d'une chaire à l'université de Leipzig. Sa formulation mathématique de la propagation des particules élémentaires lui avait valu une renommée mondiale.

Pendant le troisième reich, son engagement en faveur du professeur Albert Einstein lui avait valu de nombreuses attaques de la part des Nazis. En 1941, pourtant il avait été nommé directeur de l'Institut Kaiser Wilhelm, qui est aujourd'hui le célèbre Institut Max Planck.

En avril 1957, il s'était vivement prononcé — avec 18 autres physiciens nucléaires — contre la bombe atomique et avait lancé un solennel avertissement contre ses dangers.

Nommé à la Commission Pepin

OTTAWA (PC) — C'est un ancien vice-président de la compagnie Canada Packers, M. William W. Lasby, qui sera chargé de la section des aliments et de l'agriculture à la Direction des prix et des bénéfices de la Commission de lutte contre l'inflation.

La nomination de M. Lasby, qui est également ex-président du Conseil des salaisons du Canada, a été annoncée hier par le président de la commission, M. Jean-Luc Pépin.

POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.



MAURICE GOULET

526-6655



JOSAPHAT GOULET

OUVERT LE DIMANCHE 3130 est Sherbrooke



ST-LOUIS DE TERRE-BONNE: bungalow 1969, brique et pierre, 5 1/2, plus sous-sol, salle de séjour, bar, table billard. Garage double 20' x 30'. Porte électrique. Terrain 80' x 100' closuré et paysager, bien situé. Goupil: 686-8304 ou 526-6655. Filiale: H-6753.



LACHENAIE: Bungalow "mini-canadienne" 5 1/2 pièces, façade pierre-des-champs. Fenêtres aluminium, foyer naturel dans salon, planchers marquetés, armoires frêne, porte patio, chauffage électrique, terrassement fait, bungalow neuf, occupation immédiate. Faut voir. Prix: \$29,000. Goupil: 686-8304 ou 526-6655. Filiale H-6415.



ROSEMONT: 6 logements et un entrepôt, revenu \$8,480. Comptant: \$5,000. Cousineau: 526-6655. Filiale: H-6835.



DUPLEX brique, 2 x 5, fenêtres aluminium, propre, planchers de bois franc. Comptant: \$3,000. Tardif: 526-6655. Filiale: H-6798.



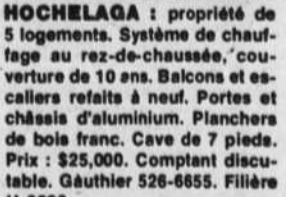
CARTIERVILLE: Bungalow complètement détaché, bien situé, face au parc et terrain de badmington. Grand terrain avec arbres adultes. Garage sur le côté. Comptant: \$10,000. Gauthier: 526-6655. Filiale H-6690.



VILLE D'ANJOU: duplex avec bachelier de luxe, pierre naturelle et brique, 28 1/2' x 48', salle de jeux, foyer naturel, chambre froide, hall d'entrée en marbre finition frêne \$69,000. Cousineau: 526-6655. Filiale H-6668.



ST-LOUIS DE TERRE-BONNE: bungalow 1974, brique, 3 1/2 x 56', 8 1/2 pièces, tapis mur à mur. Belle décoration. Porte patio. Garage. Terrain paysager 87' x 100'. Vue sur rivière \$38,000. Mme Goupil: 686-8304 ou 526-6655. Filiale H-6840.



HOCHELAGA: propriété de 5 logements. Système de chauffage au rez-de-chaussée, couverture de 10 ans. Balcons et escaliers refaits à neuf. Portes et châssis d'aluminium. Planchers de bois franc. Cave de 7 piéds. Prix: \$25,000. Comptant discuté. Gauthier 526-6655. Filiale H-6860.



CENTRE-EST: Magnifique propriété à revenu de 6 logements, 2 x 8 pièces, 4 x 4 pièces, châssis et porte aluminium, 220 partout, chauffage individuel. Revenu: \$4,920. Prix \$30,500. Toute offre sera considérée. Mayer: 526-6655. Filiale H-6880 (MLB).

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FERIES

SYSTEME DE VENTE GARANTIE - FINANCEMENT JUSQU'A 90%

ESTIMATION GRATUITE

Des parents inquiets font appel à Québec

Deux importantes associations de parents ont demandé au gouvernement du Québec de régler dans les plus brefs délais le conflit qui l'oppose à ses quelque 100,000 enseignants.

Les positions des deux groupes, l'Association des parents catholiques du Québec et le comité central des parents de la CECM, varient cependant sur un certain nombre de points.

Les parents de la CECM, qui ont fait connaître leur position vendredi, demandent au ministre de l'Éducation d'éviter le recours aux lois spéciales et aux décrets, et d'axer la négociation en priorité sur la qualité de la vie scolaire et de l'enseignement.

Le même groupe demande par ailleurs aux deux parties de tout faire pour éviter la grève en recourant au besoin à la conciliation ou à la médiation en vue d'aboutir à un règlement qui ne se fasse pas "sur le dos des élèves ni sur celui des enseignants".

La position des parents catholiques a toutefois été exprimée au début du mois aux autorités gouvernementales. Le télégramme envoyé alors au premier ministre, M. Robert Bourassa, demande un dé-

pôt immédiat des offres gouvernementales "définitives" sur la tâche et sur les salaires.

L'Association des parents catholiques incite par ailleurs les autorités gouvernementales à s'opposer aux grèves illégales et autres tactiques de harcèlement dans l'intérêt des étudiants. La présidente de l'Association, Mme Adeline Mathieu, s'est dit d'avis que le gouvernement devra tôt ou tard agir d'autorité puisque, à son avis, la grève, si elle est déclarée, sera le fait d'une minorité.

Du côté des enseignants, on signalait hier une série de débrayages de deux heures, hier midi, dans une quinzaine de cégeps de la province. Les professeurs, affiliés pour la plupart à la Fédération nationale des enseignants (CSN), ont en outre distribué quelque 75,000 tracts expliquant leurs demandes sur la tâche, la sécurité d'emploi et les salaires. En de nombreux endroits, les étudiants ont tenu des assemblées générales pour entendre les explications de leurs professeurs.

D'autre part, quelque 1,000 enseignants du niveau élémentaire de la région de Longueuil ont tenu une journée d'étude pour dénoncer la lenteur des négociations.



Des possibilités nouvelles s'offrent désormais dans la métropole aux amateurs de "plein air" - une expression pas nécessairement synonyme de "bon" air comme on peut le constater. Le canal Lachine accueille en effet depuis quelque temps les amateurs de ski de fond qui peuvent s'y entraîner sur plusieurs milles de distance. Par ailleurs, "Le monde à bicyclette" a voulu faire la preuve en fin de semaine qu'il est possible de rouler sur deux roues dans les rues de la métropole en hiver. (Photos Alain Renaud)

"Ils recherchent le décret"

Bourassa promet d'être très ferme dans les négociations avec la CEQ

par Pierre O'Neill

Aux quelque 600 militants libéraux qui invitaient hier leur gouvernement à favoriser un déblocage des négociations avec les enseignants, le premier ministre, M. Robert Bourassa, a répliqué: "Nous sommes prêts à négocier mais ils recherchent le décret; ils veulent mettre le gouvernement à l'épreuve; ils veulent abattre le système; mais s'il le faut, nous prendrons nos responsabilités et ferons respecter l'ordre."

L'actuel malaise dans le milieu de l'é-

ducation a nettement dominé les délibérations du colloque que les libéraux de la région de la rive-sud de Montréal avaient organisé à la polyvalente Gérard-Filion. Les participants se sont montrés par ailleurs préoccupés par les problèmes entourant les services sociaux et de santé ainsi que le transport en commun et la protection des terres arables.

Des résolutions que les ateliers de travail ont acheminées jusqu'à l'assemblée plénière aussi bien que des questions

adressées au premier ministre, il ressort que les militants mettent en doute l'attitude des négociateurs gouvernementaux autant qu'ils apparaissent convaincus du radicalisme des enseignants et du caractère excessif de leurs demandes.

L'ancien ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, ainsi que le ministre des Transports, M. Paul Berthiaume, ont participé aux travaux en ateliers avec les députés André Déom (Laporte) et Marcel Ostiguy (Verchères). L'ancien vice-

président de la commission royale d'enquête sur l'enseignement et ex-directeur du DEVOIR, M. Gérard Filion, le vice-président de la Bourse de Montréal et ancien chef de cabinet de M. Raymond Garneau, Pierre Lortie, étaient tous deux au nombre des personnes ressources du colloque.

Pendant ce temps, à l'extérieur de la polyvalente, plus d'une centaine d'enseignants de la régionale de Chambly, armés de pancartes, manifestaient paisiblement leur dénonciation de "l'irresponsabilité du gouvernement en éducation" et réclamaient une meilleure compréhension dans les négociations ainsi que plus de générosité dans leur traitement et conditions de travail. Au cours d'échanges entre l'auditoire et le premier ministre, une intervenante a déploré que les manifestants ne soient pas venus défendre leur problème avec les autres participants. Pour M. Bourassa, cela démontrait jusqu'à quel point "ces gens-là" ne sont pas sincères. Les journalistes avaient cependant été à même de vérifier et constater que les hommes forts d'un puissant service de sécurité étaient sur place pour s'assurer qu'aucun de ces manifestants ne franchirait les portes d'entrée.

"Je lance un cri d'alarme à propos du climat qui règne dans le secteur de l'enseignement", a déclaré à M. Bourassa une militante anglophone qui reprochait par ailleurs au gouvernement d'avoir attendu trop tard pour déposer ses offres. Ce à quoi le premier ministre a répliqué que le problème avec ces chefs syndicaux, c'est qu'ils sont politisés et qu'ils ont déjà fait connaître leur ferme intention de "renverser le régime". Cette politisation, selon M. Bourassa, est première responsable de la détérioration du climat des négociations.

La principale résolution des participants à cet égard souligne que la population n'est pas informée de l'état actuel des négociations et réclame, "attendu la lenteur de celles-ci", des rapports fréquents et complets. Le texte stipule en outre que le processus de règlement doit être accéléré pour assurer une solution "acceptable pour tous et pour éviter des mesures radicales". D'autres résolutions suggèrent notamment au gouvernement d'étudier le "gigantisme" des commissions scolaires régionales et d'interdire dorénavant la construction d'écoles pouvant recevoir plus de 1,200 élèves. Enfin, le colloque en est venu à la conclusion que le ministre de l'Éducation devrait fixer un salaire de base provincial avec minimum et maximum laissant aux commissions scolaires régionales et locales la discrétion de compléter la rémunération des enseignants au mérite de la compétence.

Au chapitre des politiques sociales, les militants ont par ailleurs rappelé à leur

voir page 6: Bourassa



À la suite d'un débat déchirant

Cooprix et IPIC s'efforceront de coexister

par Gilles Provost

Puisque l'Institut pour la protection des intérêts des consommateurs (IPIC) fait office de "conscience" souvent exigeante à l'égard des magasins Cooprix, les membres de la Coopérative des consommateurs de Montréal (propriétaire des trois Cooprix) ont décidé hier, à l'issue d'un débat déchirant, de renforcer l'autonomie de l'IPIC et de codifier ses relations avec les Cooprix dans un protocole d'entente le plus tôt possible.

C'est hier après-midi que le débat s'est animé le plus fortement, certains participants accusant formellement une partie du Conseil d'administration d'avoir tenté de manipuler l'assemblée générale pour

obtenir la tête de l'IPIC ou, à tout le moins, pour l'enfermer dans un carcan tel qu'il deviendrait inoffensif.

L'autre groupe, pour sa part, soulignait qu'on a tort d'opposer les objectifs des Cooprix et ceux de l'IPIC. Il soutenait donc que les Cooprix doivent cesser de se comporter comme des magasins ordinaires et défendre davantage les intérêts des consommateurs. Dans cette perspective, ils répugnaient à laisser exclusivement l'initiative à l'IPIC et souhaitaient des relations étroites et institutionnelles entre les deux organismes.

S'ils sont entredéchirés et profondément divisés, les participants à la première assemblée générale de la Coopérative des consommateurs de Montréal (SCR) ont finalement évité d'adopter en bloc l'une ou l'autre thèse:

Par 49 voix contre 43, ils ont par exemple consacré l'autonomie des deux organismes en décidant que personne ne pourrait siéger simultanément aux deux conseils d'administration. Cette décision obligera certains à faire des choix déchirants entre les deux.

De plus, on a affirmé l'entière liberté d'affichage et d'information de l'IPIC dans les magasins Cooprix mais un amendement adopté par 46 voix contre 40 est venu limiter ce principe en précisant: "dans le cadre des mesures prévues au protocole d'entente".

De même, l'assistance a décidé que l'IPIC devrait être présent dans toutes les succursales de Cooprix mais on a évité de parler formellement d'un comptoir sur les lieux pour adopter plutôt la formule plus vague: "sous l'une ou l'autre des formes prévues au protocole d'entente".

L'autre question qui a suscité une controverse presque importante portait sur la langue utilisée dans la propagande des cooprix. Jusqu'à maintenant, les cooprix ont décidé que tous leurs ef-

forts de promotion auprès des futurs membres éventuels se feraient en français, ce qui comporte des inconvénients certains dans les quartiers où une portion non négligeable des consommateurs est anglophone.

Finalement, l'assemblée a pris position contre la discrimination en décidant que les documents d'introduction à la formule Cooprix pourraient être dans des langues

autres que le français lorsque c'est opportun.

Le syndicaliste Michel Chartrand a surpris plusieurs observateurs en faisant une longue tirade en faveur de l'utilisation de l'anglais et en traitant de "racistes" ceux qui refuseraient de défendre des consommateurs sous prétexte qu'ils ne parlent pas le français. "On ne va quand même pas se mettre à ouvrir une école pour apprendre le français aux gens avant de les persuader de devenir membre des Cooprix" a-t-il lancé.

Le bouillant syndicaliste a tout autant étonné lorsqu'il a demandé qu'on mette un frein à la liberté d'expression de l'IPIC au nom des "droits de gestion" des Cooprix!

M. Chartrand a été élu au conseil d'administration de la coopération des consommateurs de Montréal en recueillant plus de suffrages que tout autre candidat. Ce suffrage est lui-même assez partagé parce qu'aucune des deux équipes en lice n'a pu faire élire tous ses candidats: l'équipe dont faisait partie M. Chartrand misait sur l'autonomie de l'IPIC et sur une meilleure gestion et elle a fait élire quatre candidats.

L'autre équipe, dirigée officieusement par Mme Marie Vallée, favorisait des liens plus étroits avec l'IPIC et un accent plus fort sur la promotion des intérêts des consommateurs. Elle a fait élire trois de ses candidats. Elle a aussi fait adopter une résolution disant que les cooprix doivent "collaborer avec l'IPIC pour démasquer devant l'opinion publique les pièges de la société de consommation".

Les préoccupations d'ordre financier n'auront évidemment pas été absentes de ce congrès et on a résolu de tout faire pour accroître le nombre des membres des cooprix (actuellement au nombre de 8,000 environ).

De même, on a décidé de faire de nou-

velles pressions auprès du mouvement coopératif afin d'obtenir des moyens financiers supplémentaires qui permettraient de multiplier plus rapidement les cooprix à travers le Québec. On a même conçu le projet d'en parler systématiquement à toutes les assemblées des caisses populaires locales et on a demandé aux cooprix d'annoncer la date de ces assemblées à leurs membres.

aujourd'hui

À 13 heures, conférence de Mme Catherine Prince-Lachance, de l'Université de Sherbrooke, sur le Moyen-Orient. L'initiative, patronnée par la Fédération des femmes juives de Montréal, aura lieu à l'édifice Comings, au 5151 du Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

De 15 à 22 heures, l'Organisation de la patrouille de ski du Canada tiendra sa clinique de sang à l'hôtel Constellation, à l'angle des rues Sherbrooke et Peel. Une soirée suivra cette clinique.

À 19h30, débiteront les soirées d'information de la CECM sur les négociations en cours dans le secteur de l'éducation. Ces cours sont organisés pour répondre aux questions des parents. Ils portent sur les offres patronales. Le cours d'aujourd'hui aura lieu à l'école secondaire Marie-Anne, au 100 est, de la rue Sauvé.

Les parents qui désirent rencontrer les ministres de l'Éducation et des Affaires sociales, MM. Jean Bienvenu et Claude Forget, pourront le faire ce soir à 20 heures, au Sir Winton Churchill High School. La rencontre portera sur le déroulement des négociations dans l'éducation.

au gré du temps

Label-étiquette

M. Fernand Lalonde, responsable de l'application de la loi sur la langue officielle, fait plaisir à tous les ardents défenseurs de la cause du français en donnant force de loi à l'usage du français, langue prioritaire dans les domaines de l'affichage et de l'étiquetage.

Cependant, pourrait-on lui demander de tempérer un peu son zèle en ces matières. Voyez-vous, les Québécois ont longtemps été habitués à l'affichage et à l'étiquetage unilingues anglais. Certaines désignations d'entreprises et de produits colent encore à leur mémoire. Il leur faudra un certain temps avant de reconnaître dans leur langue des appellations anglaises par trop familières.

Il serait donc souhaitable avant de tout "unilinguiser" dans leur langue que la version bilingue demeure, afin qu'ils apprennent à traduire en français.

Le moyen d'éviter les malentendus devrait s'inspirer de la méthode qui a prévalu pour le passage du système des mesures anglaises au système métrique: diffuser partout des tableaux de conversion.

Albert BRIE

Tapis de Tunisie
Sahel

"Le Bijou de Votre Foyer"

844-6614

3425, rue Ste-Famille (2e étage)

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

MARDI, LE 3 FÉVRIER



M. GUY DESCARY

Maire de Lachine et président de la Conférence des maires de banlieue

sujet: "Le gouvernement métropolitain et son avenir"

Hôtel Sheraton Mont-Royal

12 h 30

Le public est admis. Billets à l'entrée: \$7

Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

AS-TU TON V'LA TA CHANCE

TIRAGE: SEMAINE PROCHAINE

éditorial

Sauvetage du rail

Qui voyagent encore par chemin de fer? Quelques originaux qui ont tout leur temps, des touristes qui veulent admirer le paysage et, par obligation, des banlieusards qui s'entassent tous les matins dans des wagons inconfortables. Combien de fois, dans ce pays, ne voyage-t-on pas dans des trains aux deux tiers vides, à bord de voitures antiques, sur des voies dont le ballast laisse à désirer?

Les résultats sont connus: 55% des trains au Canada transportent moins de 47 passagers (une charge d'autobus); 20% transportent 10 passagers ou moins en moyenne; 35% seulement transportent plus de 100 voyageurs; à peine le tiers des billets offerts dans une année sont vendus.

Quelques rutilantes exceptions confirment la règle: le Turbo, en dépit des nombreuses difficultés techniques qui ont marqué sa mise en service, est une admirable réalisation de la technologie ferroviaire et la preuve que le train de voyageurs n'est pas forcément anachronique.

En annonçant l'autre jour aux Communes la politique fédérale sur les services voyageurs de chemins de fer, le ministre des Transports, M. Otto Lang, a lui-même reconnu que le Canada a laissé se détériorer les services de trains de voyageurs au point que les Canadiens ne sont plus portés à les utiliser. Nos deux grandes sociétés ne sont plus guère intéressées à les exploiter et ne les maintiennent souvent que par obligation, la Commission des transports ne les autorisant pas à les suspendre.

Il est évident, disait encore le ministre, que les Canadiens ne sont pas satisfaits des services voyageurs actuels des chemins de fer. Le déficit atteignait \$167 millions en 1974 et sera de l'ordre de \$400 millions en 1980 à moins que le gouvernement n'intervienne vigoureusement.

Or c'est précisément ce qu'annonce M. Lang. Mais, avant d'agir, il veut encore une fois procéder à de larges consultations auprès du public, des transporteurs, des syndicats et des provinces. Il n'y a aucun mal à consulter, mais on doit quand même rappeler que la réforme complète de la politique canadienne des transports est envisagée depuis déjà quelques années. On se souvient sans doute des engagements que M. Jean Marchand avait pris à ce sujet au cours de la campagne électorale de l'été 1974. Il a malheureusement dû abandonner son portefeuille des transports avant que la réforme ne soit complétée. Il avait même annoncé, en son temps, la création prochaine d'une société d'exploitation des services voyageurs de chemins de fer, estimant que le Canadien National et le Pacifique Canadien avaient plus ou moins renoncé à relever le défi du

transport ferroviaire.

A l'intérieur du ministère que dirige maintenant M. Lang, beaucoup de spécialistes et de techniciens considéraient même que les citoyens de ce pays peuvent désormais se passer du chemin de fer, opération déjà trop coûteuse à leurs yeux et qu'il serait onéreux de perpétuer, d'autant que la statistique est accablante: l'automobile, l'autobus et l'avion ont pris le relève. A quoi bon s'acharner?

M. Lang vient de leur donner tort, heureusement, mais en partie seulement. Il n'a pas condamné les trains de voyageurs à disparaître, mais il entend bien restreindre l'ampleur des réseaux. Désormais, il sera tenu compte des autres modes de transport et le train ne sera maintenu que s'il est manifestement réclamé par l'intérêt public.

En vertu du principe sur lequel se fonde la nouvelle politique, seul un régime mixte de transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens offrira à la population un service de qualité peu coûteux, et le rôle assigné à chacun de ces modes doit être celui qui lui convient le mieux.

Fort bien, mais à la condition de donner sa chance au chemin de fer qui, s'il était modernisé et adapté aux besoins nouveaux, deviendrait vite l'un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux, ainsi que les Etats-Unis sont en voie de le prouver avec Amtrak, créé en 1971.

Il est rassurant de constater que M. Lang veut miser sur le rail, en tout cas créer des conditions nouvelles qui permettront d'en tirer pleinement parti. Car il est vrai que le rail coûte cher à l'Etat en termes de subventions, mais si l'on se met à calculer ce que coûte la mise en place des installations et des ouvrages indispensables à l'aviation commerciale et à la circulation automobile, on reconnaît vite que le Canada commettrait une erreur grave en renonçant graduellement au chemin de fer à l'heure où le coût de l'énergie est devenu un facteur vital, où l'automobile est une source de pollution, de gaspillage et de congestion, où l'aviation est à son tour plongée dans une crise par suite de l'encombrement des aéroports et de la hausse vertigineuse des frais d'exploitation.

Le transport des voyageurs par rail n'est-il pas la réponse aux préoccupations économiques, énergétiques, écologiques de notre temps? Oui, mais à la condition de le redécouvrir, de l'adapter, de le moderniser, d'éliminer le double emploi et la concurrence inutile. Pourquoi deux sociétés assurant le même service? Pourquoi deux lignes transcontinentales? Pourquoi, entre Montréal et Ottawa par exemple, offre-t-on aux voyageurs de choisir entre l'ADAC, le train du CP, le train du CN,

l'autobus, l'autoroute et le vol régulier d'Air Canada? De même entre Montréal et Toronto, Montréal et Québec pour ne parler que du corridor le plus fréquenté entre Windsor et Québec.

C'est à cela, bien sûr, que songe M. Lang lorsqu'il insiste sur la rationalisation nécessaire des services de transport.

Depuis 25 ans, les chemins de fer ont à peine renouvelé leur matériel roulant. Le Canada, qui tirait jadis sa raison d'être du rail, assiste depuis un quart de siècle à la lente agonie du chemin de fer. Il n'y a pas à s'étonner, comme le précisait le ministre dans sa déclaration aux Communes, que les Canadiens se soient mis à croire que les trains de voyageurs sont devenus désuets; c'est un préjugé qui a naturellement entravé l'expansion et l'évolution du chemin de fer, qui a fait obstacle à la mise au point de nouveau matériel et de nouvelles techniques. On se rend compte maintenant que le Canada dispose d'un réseau ferroviaire d'une autre époque.

Essentiellement, M. Lang attribue aux trains de voyageurs quatre grands rôles qu'il appartiendra à la Commission canadienne des transports d'examiner lors de ses consultations, quatre rôles qui, bien remplis, réduiraient sensiblement les subventions: 1) sur les courtes et moyennes distances, le train doit pouvoir relier les grandes villes dans un temps comparable à celui que mettent l'automobile, l'autobus et l'avion; 2) le chemin de fer doit pouvoir répondre aux besoins des habitants des banlieues travaillant dans les grandes villes; 3) sur les longs parcours, le train doit offrir un meilleur service que l'autobus (confort, espace, stabilité, restauration, wagons-lits et rapidité); 4) le chemin de fer doit aussi maintenir des services voyageurs dans les régions éloignées quand celles-ci n'ont pas d'autres modes de transport raisonnable.

Mais, en dépit de cette profession de foi à l'égard du rail et de sa volonté de créer un service national de transport des voyageurs par chemins de fer, le gouvernement annonce clairement son intention, non seulement d'éliminer le double emploi et le chevauchement coûteux, mais aussi de favoriser les autres modes de transport là où la clientèle du rail est insuffisante et dans les secteurs où il est mal adapté au marché.

Le débat est donc lancé sur les trains de voyageurs qui, sans l'intervention de l'Etat, sont menacés de disparaître. Ce n'est pas trop tôt et l'opération eût été moins coûteuse il y a six ou sept ans.

Michel ROY

bloc-notes

Les mal-votants et les dociles

Jusqu'à récemment, on disait de la diplomatie américaine vis-à-vis du tiers monde, qu'elle alternait la carotte et le bâton. Depuis que M. Kissinger s'est adressé à la commission sénatoriale sur les affaires financières, c'est-à-dire depuis vendredi, on découvre que la carotte est minuscule et le bâton lourd et noueux.

Sans finasseries et sans ces fameuses négociations multiples qui équivalent à une affirmation, le secrétaire d'Etat américain a déclaré à qui voulait l'entendre que pour avoir un traitement commercial préférentiel il faut d'abord le mériter. Et pour le mériter, il faut bien voter tant à l'ONU qu'à d'autres instances internationales. Bien voter, de toute évidence, signifie répudier le mode des votes de bloc (tiers monde, non-alignés ou autres "77"), mais signifie aussi voter dans un sens qui corresponde "aux intérêts politiques et commerciaux" des Etats-Unis.

C'est légitime, dira-t-on. Et c'est là qu'est le leurre: tout ce que dit le secrétaire d'Etat de moins en moins magicien est légitime, mais dans sa seule perspective. Dans la mesure où les pays en voie de développement veulent rompre avec un passé d'exploitation sans vergogne au bénéfice unique des pays surindustrialisés, ils sont condamnés à ce mode de vote de bloc, que M. Scali appelle d'ailleurs à juste titre "le bulldozer de la majorité".

C'est dire que si on entre dans la logique du secrétaire d'Etat américain, fondée sur la légitimité américaine, on se rend vite compte que sa légitimité est la négation de toutes les autres qui ne vont pas et qui ne peuvent pas aller dans le même sens que le leadership américain.

Qu'il y ait quelque chose d'éminemment négatif dans la procédure du vote de bloc, quelque chose de répressif et de forcé, c'est une évidence, comme c'en est une de dire que tout ce qui vient du tiers monde n'est pas forcément juste et défendable. Mais c'est avec des sophismes de ce genre qu'on se trouve aussi à justifier le racisme: croire que tous les Noirs sont

intelligents est aussi une forme de racisme, disait tel raciste militant. Mais dès l'instant où on prend conscience de l'enjeu, qui est pour les pays en voie de développement l'ordre économique nouveau plus juste, on se rend compte que la doctrine exposée vendredi par le secrétaire d'Etat conduit à une impasse. Impasse dont seule la confrontation permet, et encore, de sortir. Et quand M. Kissinger ajoute qu'il envisage la conférence cruciale du 11 février "dans un esprit de coopération", on se pose des questions quant à la différence entre cette coopération-ci et la docilité.

L'habileté du secrétaire d'Etat américain, habileté toute relative puisqu'elle ne cherche qu'à convaincre un public américain déjà convaincu de sa légitimité et de son bon droit, tient dans le fait qu'il lance ses foudres en fonction de l'instant présent. On a beau jeu, aujourd'hui, après avoir vu fonctionner à la manière d'une machine emballée telle session internationale, de dénoncer "l'hostilité" de ces blocs envers les Etats-Unis et la "pratique du vote de bloc qui a rendu la discussion quasi impossible". La question clé est de savoir le pourquoi de cette hostilité afin de découvrir, par une relation de cause à effet, l'explication du vote de bloc aussi.

De moins en moins magicien, avon-nous dit de M. Kissinger. C'est l'image qu'on t de lui les milieux du Kremlin. En clair, ça signifie que ceux qui l'écoutent ont appris - depuis tant d'années que ça dure! - à voir au-delà de l'illusion présente. Ainsi, dans la même déclaration de vendredi, le secrétaire d'Etat américain plaide en faveur du Venezuela et de l'Equateur, pénalisés par le "Trade Act" au même titre que tous les autres membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Loin de faire un fleur à ces deux pays, le chef de la diplomatie américaine cherche, ce faisant, à disloquer deux blocs, sinon trois: l'OPEP d'abord, avec laquelle il pense négocier dans la mesure où ses intérêts et ceux de certains membres "peuvent se rejoindre"; l'Amérique latine ensuite, aujourd'hui en pleine gestation dont naîtra le dépassement de l'OEA; et sans doute aussi le tiers monde.

Dans un souci d'objectivité, on peut admettre que le chef de la diplomatie américaine cherche à défendre les intérêts américains. Mais là encore, de profondes réserves s'imposent quant à la manière de les défendre: sa déclaration est en forme de matraque de caoutchouc, et ressemble à un défi. Il aurait pu, sans perdre de son superbe de super-grand, faire ses mises en garde par les voies ordinaires, autrement plus efficaces puisque ménageant les susceptibilités. Mais sa méthode est celle d'un homme trop longtemps habitué au "one man

show", qui privilégie le spectaculaire et, de ce fait, braquant le monde extérieur contre lui, aboutit au résultat contraire. Le qui trappe plus particulièrement dans la dernière déclaration de cet intellectuel déshumanisé est le fait qu'il semble avoir découvert avec effarement la dure condition d'être à son tour un minoritaire dans les négociations internationales. Son irritation est celle d'un héros venant buter sur les limites de la loi du plus fort.

La parade des affreux

Que certaines causes, coïncées par la nécessité, fassent appel à des mercenaires, ça se comprend, encore qu'on puisse se poser des questions sur le bien-fondé d'un tel combat et ses chances de succès.

Mais qu'il y ait, dans nos sociétés prompts à exiger la potence pour nos criminels, des candidats au mercariat, c'est un véritable attentat à la conscience humaine. Certains ont lu les dépêches rapportant le départ de ces mercenaires pour l'Angola, comme d'autres naguère pour le Katanga ou le Biafra. D'autres ont dû assister devant leurs télévisions à la parade de ces "affreux" en instance de départ depuis Bruxelles. C'étaient de grands gaillards portant officiellement pour des "vacances". Des "vacances" africaines où le safari finit par mort d'hommes.

Un phénomène on ne peut plus répugnant. Mais il semble que les gouvernements sont impuissants à le combattre, et que nos consciences ont atteint ce point de rupture où l'élasticité devient élongation.

Pourquoi part-on, pour l'Angola ou ailleurs, dans le seul but de tuer? Jusqu'à tout récemment, comme pour excuser le phénomène, des journaux et des agences de presse montraient en épingle l'élément économique: les primes et salaires offerts étaient alléchants, disait-on comme pour sous-entendre qu'en période de crise économique et de chômage, tuer les autres permet de gagner sa vie. C'est une aberration et une turpitude que ce raisonnement. Mais, de toute manière, il ne tient plus dans le cas précis de ces mercenaires britanniques recrutés à Londres par le Security Advisory Service, pompeusement qualifié de SAS, sigle d'élite qui ne laisse pas insensible un Britannique. Ainsi, les tueurs recrutés par cette agence reçoivent, du moins officiellement, un salaire hebdomadaire de 150 livres, soit un peu plus de 300 dollars. Ce n'est donc pas le contrat mirobolant avec lequel on voudrait bâillonner une conscience, si tant est qu'elle existe.

Il y a plus stupéfiant encore: la publicité faite par les reportages sur le départ des "affreux" a eu pour conséquence que les journaux sont débordés d'appels de volontaires demandant les coordonnées du SAS! Parmi ces volontaires, il y a bien sûr cette race à part des commandos d'autrefois, des nostalgiques d'une ère révolue, des anciens combattants aussi. Mais il y a aussi de simples individus sans signe distinctif, et si on fait cas d'un certain David Smith c'est parce qu'il n'a que dix-sept ans seulement.

Faut-il voir dans cet engouement une des multiples facettes du goût de la violence, celle qui frappe aveuglément dans les aéroports ou dans les airs, dans la rue comme dans les maisons?

On aurait tort de faire de ces affreux partant pour l'Angola des espèces de croisés perdus lancés à l'assaut du communisme. En règle générale, ils sont sans foi ni loi, et on a beau tourner le problème sous tous les angles, force est de reconnaître qu'à la manière de charognards, c'est le goût de tuer qui les anime, l'odeur du sang qui les attire, la morbidity qui les pousse. Sont-ils donc des détraqués? Si oui, y a-t-il donc tant de détraqués qui nous côtoient tous les jours et qui s'en vont à la première occasion donner libre cours à leur perversion et à leur jouissance?

La parade des affreux est un défi non pas pour les Anglais mais pour notre système à nous, à travers ses structures et ses modes de fonctionnement, à travers les valeurs qu'il est supposé véhiculer et qui aboutit à engendrer des psychopathes en série. Aucune démocratie ayant un tant soit peu le respect de l'humain ne doit laisser se perpétuer ces tureries sous prétexte que notre panoplie judiciaire et légale est incomplète. Le propre d'une saine vie collective est de prévenir un crime et non pas de punir, après coup, le criminel. En l'occurrence, la solution commence par la prévention du mercariat.

Le comble est cette situation qu'un député travailliste d'une remarquable lucidité mettait en évidence: si ces citoyens britanniques - c'aurait pu être vrai pour d'autres pays aussi - sont faits prisonniers dans l'exercice de leur mercariat et sont malmenés, le gouvernement devra-t-il intervenir pour les défendre? Et inversement, un gouvernement peut-il laisser torturer et tuer tel de ses ressortissants sans réagir, même s'il s'agit d'un tueur professionnel aux mains encore gluantes du sang des autres?

Un dilemme qui risque demain de se poser à plus d'un gouvernement tant qu'on se contentera de se repaître, les pieds dans ses pantoufles, de la parade télévisée des affreux.

Georges VIGNY

Le mot du silencieux

Les écarts de valeurs

par ALBERT BRIE

Cette phrase de De Gaulle des chances de faire sourire les politiciens pragmatiques, ces négociants de notre démocratie capitaliste: "La véritable école du commandement est la culture générale." C'est cette école qu'ont fréquentée Churchill, Léopold Senghor, Chou-En-lai.

Au Québec, terre d'Amérique, il ne nous vient pas à l'esprit qu'un chef d'Etat puisse être aussi un poète, un philosophe, un musicien. Si, par aventure, un tempérament d'artiste voulait arriver au pouvoir, il devrait, pour ne pas détériorer son image, camoufler cette "tare". Aussi ne faut-il pas s'étonner que nous n'ayons jamais eu d'hommes politiques imaginatifs, capables d'insuffler à la nation l'idéal d'une "société digne".

La tradition demeure — la tradition qui a l'ignorance pour mère: nous envoyons au Parlement des professionnels, de préférence; particulièrement des avocats. Nos pères avaient un petit côté artiste, les grandes voix, voyez-vous! L'avocat, c'était le verbe, l'éloquence. Et nous, nous continuons sur cette envolée, mais pour d'autres motifs. Nous attendons de l'avocat-tribun qu'il se double d'un administrateur. Son côté comptable, agent d'affaires, nous retient, nous rassure. Etre bien gouverné, croit-on, c'est être bien géré. Nous appliquons les règles de la conduite des affaires d'un grand magasin au système parlementaire: un premier ministre gérant, des ministres-chefs de rayons, des députés-commis. Quoi de plus naturel ensuite qu'un tel gouvernement appelle ses partisans... sa clientèle.

Un gouvernement qui demande qu'on le soutienne avoue sans l'annoncer qu'il est sur le point de tomber.

Depuis la création de "l'image" en politique, on est bien obligé de juger les politiciens sur les apparences, puisqu'il n'y a qu'elles qu'ils veulent sauver.

On comprendra facilement qu'un parti politique puisse se dispenser d'avoir des idées, mais on ne lui pardonnera pas de ne pas

avoir une idéologie.

Les mots creux viennent du coeur, lequel, comme l'on sait, est un organe creux.

L'apathie des Québécois sous Maurice Duplessis, seconde manière, était à base d'ignorance; sous Robert Bourassa, elle repose sur la paresse.

S'il est vrai que l'on tue ce que l'on aime, ne nous étonnons pas de voir la nature et la musique agoniser.

Si le progrès de l'esprit avait pu accompagner le progrès des découvertes, l'homme se serait dispensé d'inventer, entre autres, la télévision, le téléphone, l'automobile et la jupe écossaise.

Comme tous les jeunes de mon époque, j'ai rêvé de changer le monde; aujourd'hui, la jeunesse est moins candide: elle veut changer de monde.

Il y a des Québécois tellement négligés qu'ils craignent beaucoup plus le passé que l'avenir.

La sagesse devient de la démission quand elle est tolérance devant l'intolérance.

Si on a pu faire une révolution tranquille, je ne vois pas pourquoi on ne serait pas en train de réussir une stagnation agitée.

Certains éducateurs sont tellement obsédés par la peur de paralyser la créativité des petits enfants qu'ils en oublient de développer chez ces êtres la faculté d'admiration pour les créations qui ne sont pas d'eux. S'ils réussissent dans leurs desseins, ces pédagogues ne formeront pas des créateurs mais des contemplateurs de leur propre nombril.

La création que l'enfant réussit le mieux, c'est l'imitation.

Les conflits entre les générations sont révolus. Les jeunes et les anciens vivent honneusement dans la complicité du silence.

lettres au DEVOIR

Une école qui prend des allures de prison

L'an dernier la polyvalente Père-Marquette comptait 2.600 étudiants. A cause d'une discipline plutôt relâchée, l'école battait tous les records de vandalisme, d'absences, de retards et de "drop out".

Cette année, pour résoudre les problèmes existant l'année dernière, la nouvelle direction de l'école a demandé des agents de sécurité (7) afin d'empêcher les intrus d'entrer dans l'école et de faire du vandalisme. On nous sert comme argument, pour justifier la présence de ces gardes, que le vandalisme est fait par des personnes qui ne fréquentent pas l'école. On nous affirme aussi que les soirs et fins de semaine, l'école était ouverte pour les cours du soir, il se produisit du vandalisme. On nous dit que le vandalisme est commis par des intrus et qu'il est commis les soirs et fins de semaine. Pourtant, ce sont les

étudiants qui doivent subir la présence constante de ces gardes.

De plus, au retour des vacances de Noël, nous retrouvons de gros barreaux soudés de 10 pieds de haut entourant nos classes. Cette fois c'est vraiment trop. Non content d'un système d'absences et de retards rigoureux, d'un nouveau mode de gestion de l'école (système divisionnaire), puis de 7 agents de sécurité, on continue l'Etat policier en nous imposant des grilles autour de nos classes.

C'est une erreur pédagogique ainsi qu'une monumentale erreur de jugement. C'est une amputation physique de notre hall (le coeur de l'école), une dégradation de la dignité humaine au rang d'animal, c'est un symbole de répression et d'un esprit de mésestime qui empêche le bon fonctionnement scolaire dans un milieu qui se veut édu-

citatif. Nous devons avouer que nous sommes assez inquiets car nous demandons quelle sera la prochaine étape d'un Etat policier qui s'impose de plus en plus.

MM. les commissaires de la C.E.C.M., nous installerez-vous bientôt des portes électroniques, de l'écoute électronique? Devrions-nous montrer notre carte d'étudiant à chaque fois que nous voudrions entrer dans notre école? Continueriez-vous à investir dans l'acier et le béton, dans les gadgets électroniques?

Est-ce vraiment là la nouvelle forme d'éducation que la société préconise?

Line BENGUEREL, étudiante, Polyvalente Père-Marquette, Montréal, le 26 janvier 1976

M. Bourassa, êtes-vous conscient des problèmes de l'environnement?

M. Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec.

La récente décision de s'abstenir dans le budget du ministère de l'Environnement échappe à tout entendement.

Au moment où les problèmes de pollution prennent une ampleur très inquiétante, voire alarmante, au moment où des dizaines de milliers de Québécois sont menacés de cancer en raison des fibres d'amiantes en quantité dangereuse dans plusieurs cours d'eau du Québec; au moment où la terrible maladie de Minamata vient tout juste d'être diagnostiquée chez nous, vous et le

Conseil des Ministres apportez comme solution de réduire de 24 à 17 millions de dollars le budget consacré à l'environnement.

M. le Premier Ministre, nous nous demandons sincèrement si vous possédez ce minimum de jugement — en ce qui concerne l'établissement des priorités de notre société — qui doit être l'apanage d'un chef d'Etat. Nous ne sommes pas particulièrement rétrogrades de vouloir faire ces tristes constatations et de tenir sur l'agora ces durs propos. Nous devons prendre la liberté de nous substituer à votre soi-disant Conseil des Ministres en vous suggé-

rant de suivre quelques cours de base en sciences de l'environnement. On vous expliquera avec la plus grande rigueur scientifique l'interdépendance de l'homme et de la nature (dont l'air et l'eau), on vous apprendra qu'un environnement dégradé augmente les risques de cancer et on vous démontrera avec des chiffres à l'appui que la dégradation de la santé publique coûte de plus en plus cher à l'économie.

François CARTIER, chimiste président de la Société pour vaincre la Pollution, Montréal, le 20 janvier 1976.

Les confessions d'Eldridge Cleaver

Qui aurait pu deviner que le fameux bataillon pour la cause des noirs américains, Eldridge Cleaver, ancien ministre de la Défense des Panthères noires et adversaire fanatique de l'ordre actuel dans la société américaine, deviendrait quelque années plus tard un plaideur ardent de la cause sioniste?

L'auteur du fameux pamphlet SOULS ON ICE (Ames réfrigérées), qui se trouve aujourd'hui derrière les barreaux d'une prison californienne, vient d'écrire de sa cellule un document dénonçant les Arabes comme "les peuples les plus racistes au monde". Je les connais bien pour avoir vécu de longues années parmi eux," déclare-t-il.

L'article a été publié par le quotidien Boston Herald-American la semaine dernière. Décou par ses expériences vécues dans les pays sous-développés et surtout en Algérie, Cleaver affirme que "de nombreuses familles arabes riches ont des esclaves noirs, un ou deux par famille. Parfois des familles entières de noirs sont la propriété des Arabes riches. J'ai vu ces esclaves de mes propres yeux," raconte-t-il.

Parlant d'Idi Amin, Cleaver le définit comme "un tueur à gages et le bourreau de l'Ouganda". A son avis, l'opinion de M. Daniel P. Moynihan qui avait qualifié Amin "d'assassin" est "trop délicate en ce qui me concerne".

Cleaver qui s'est rendu aux autorités américaines après avoir constaté que seule l'Amérique est un pays vraiment démocratique, affirme que deux points l'ont particulièrement surpris et choqué dans la

Résolution antisioniste, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 10 novembre 1975. "Je me sens choqué, déclare-t-il, parce que de tous les peuples du monde ce sont les Juifs qui, tout en étant les victimes des persécutions raciales, ont fait plus que tout autre peuple pour dénoncer et condamner le racisme. Des générations entières de savants juifs ont oeuvré loyalement et hardiment dans chaque discipline scientifique allant de l'anthropologie à la psychologie, afin d'exposer et de rejeter tous les arguments quant à l'existence d'une infériorité ou d'une supériorité de race. Une résolution qui condamne le Sionisme, qui est la doctrine assurant la survie du peuple juif, assurant une forme de racisme n'est qu'un travestissement de la vérité.

"Je suis surpris que les Arabes aient voulu établir un précédent en condamnant le racisme quand il est si facile de tourner l'accusation contre eux. Après avoir vécu plusieurs années parmi les Arabes, je suis arrivé à la conclusion qu'ils sont parmi les peuples les plus racistes du monde.

"Personne n'est en mesure de juger le degré de racisme parmi les Arabes mieux que les noirs vivant aux confins du Sahara," dit-il. Cleaver exprime sa profonde sympathie "pour le peuple palestinien en quête de justice. Mais je ne vois aucun profit pour la liberté et la dignité humaines dans le monde si des blocs de puissances, parce qu'ils veulent couvrir les déficits économiques de certaines nations pour une seule raison, réussissent à faire passer par force, aux Nations unies,

des résolutions qui répugnent à la raison humaine et à la vérité historique.

Pour Cleaver, "l'alliance des dictatures communistes, des dictatures théocratiques arabes et des dictatures noires dépendant économiquement des autres dictatures ne fait qu'un front commun des tyrans contre les forces démocratiques dans leurs propres pays. Cette alliance ne mérite pas le respect des gens vivant dans des pays où ils jouissent des libertés démocratiques et des traditions d'hommes libres."

Cleaver est d'avis que "le temps est arrivé de réexaminer les lettres de créance de tous les membres de l'Assemblée générale des Nations unies. "Pourquoi, se demande-t-il, ces soi-disant pays avec leurs populations minuscules doivent-ils disposer d'un droit de veto égal à celui des Etats-Unis?" "Et lorsque des votes sont exprimés d'une manière si téméraire comme ce fut le cas avec la résolution antisioniste il est temps de s'arrêter et de prendre position."

La façon dont Eldridge Cleaver voit l'Assemblée générale actuelle ne manque pas d'originalité. "L'Assemblée générale des Nations unies n'est plus remplie de Mahatma Gandhi venus plaider la cause des opprimés et des masses colonisées; elle s'est transformée aujourd'hui en une arène pour des tueurs à gages cruels, tel Amin Dada, l'homme à la hachette d'Ouganda."

L.G. HALAL, Montréal, le 28 janvier, 1976

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lacroix

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année, six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée au domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Un document de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi

L'Église et l'éthique sexuelle aujourd'hui

Il existe dans le domaine de l'éthique sexuelle des principes et des normes que, sans hésiter, l'Église a toujours transmis dans son enseignement, si opposées qu'ait pu leur être les opinions et les moeurs du monde. Ces principes et ces normes ne doivent nullement leur origine à un certain type de culture, mais bien à la connaissance de la loi divine et de la nature humaine. Ils ne peuvent donc être considérés comme périmés ni mis en doute sous le prétexte d'une situation culturelle nouvelle.

Ce sont ces principes qui ont inspiré les conseils et les directives donnés par le Concile Vatican II pour une éducation et une organisation de la vie sociale qui tiennent compte de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme dans le respect de leur différence.

Parlant de "la condition sexuée de l'être humain et de sa faculté de procréer", le Concile a relevé qu'"elles dépassent admirablement ce qui existe aux degrés inférieurs de la vie". Puis il s'est attaché particulièrement à exposer les principes et les critères qui concernent la sexualité humaine dans le mariage et qui ont leur fondement dans la finalité de sa fonction spécifique.

Il déclare à ce propos que la bonté morale des actes propres à la vie conjugale, ordonnée selon la véritable dignité humaine, "ne dépend pas uniquement de la sincérité de l'intention et de l'appréciation des motifs, mais doit se déterminer selon des critères objectifs, tirés de la nature de la personne et de ses actes, et qui respectent le sens intégral d'un don réciproque et d'une procréation humaine dans le contexte d'un amour vrai".

Ces derniers mots résument brièvement la doctrine du Concile, plus amplement exposée auparavant dans la même Constitution, sur la finalité de l'acte sexuel et sur le critère principal de sa moralité: c'est le respect de sa finalité qui assure à cet acte son honnêteté.

Ce même principe, que l'Église tient de la révélation divine et de son interprétation authentique de la loi naturelle, fondée aussi sur la doctrine traditionnelle, selon laquelle l'usage de la fonction sexuelle n'a son vrai sens et sa rectitude morale que dans le mariage légitime (1).

La présente Déclaration n'entend pas traiter de tous les abus de la faculté sexuelle ni de tout ce qu'implique la pratique de la chasteté. Elle a pour objet de rappeler la doctrine de l'Église sur certains points particuliers, vu l'urgence nécessaire de s'opposer à des erreurs graves et à des manières d'agir aberrantes et largement répandues.

L'union hors mariage

Plusieurs aujourd'hui revendiquent le droit à l'union sexuelle avant le mariage, ou, du moins, ou une intention ferme de se marier et une affection en quelque sorte déjà conjugale dans la psychologie des sujets demandant cet achèvement qu'ils estiment connaturel; cela surtout quand la célébration du mariage est empêchée par les circonstances ou si cette relation intime paraît nécessaire pour que l'amour soit conservé.

Cette opinion s'oppose à la doctrine chrétienne selon laquelle c'est dans le cadre du mariage que doit se situer tout acte génital de l'homme. Quelle que soit en effet la fermeté du propos de ceux qui s'engagent dans ces rapports prématurés, il demeure que ceux-ci ne permettent pas d'assurer dans sa sincérité et sa fidélité la relation inter-personnelle d'un homme et d'une femme et notamment de les protéger contre les fantasmes et les caprices. Or c'est une union stable que Jésus a voulue et dont il rétablit l'exigence primitive à partir des différences sexuelles: "N'avez-vous pas lu que le créateur, dès l'origine, les fit homme et femme et qu'il a dit: Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux ne feront plus qu'une seule chair? Ainsi ils ne seront plus deux mais une seule chair. Eh bien, ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer". St Paul sera encore plus explicite lorsqu'il montera que, si des célibataires ou des veuves ne peuvent pas vivre dans la continence, ils n'ont d'autres alternatives que l'union stable du mariage: "Il vaut mieux se marier que de brûler (du désir sexuel)". Par

le mariage, en effet, l'amour des époux est assumé en celui que le Christ porte irrévocablement à l'Église, tandis que l'union corporelle dans la débauche pollue le temple de l'Esprit qu'est devenu le chrétien. L'union charnelle n'est donc légitime que si entre l'homme et la femme s'est instaurée, définitive, une communauté de vie.

C'est ce que l'Église a toujours compris et enseigné, trouvant d'ailleurs dans la réflexion des hommes et les leçons de l'histoire un accord profond avec sa doctrine.

Nous savons d'expérience que, pour que l'union sexuelle puisse répondre vraiment aux exigences de sa propre finalité et de la dignité humaine, l'amour doit trouver sa sauvegarde dans la stabilité du mariage. Ces exigences appellent un contrat conjugal sanctionné et garanti par la société, contrat qui instaure un état de vie d'importance capitale tant pour l'union exclusive de l'homme et de la femme que pour le bien de leur famille et de la communauté humaine. Le plus souvent, en effet, les relations pré-conjugales excluent la perspective de l'enfant. Ce qu'on représente comme un amour conjugal ne pourra pas, alors qu'absolument il le devrait, s'épanouir en un amour paternel et maternel. Or, s'il le fait, ce sera au détriment des enfants qui seront privés du milieu stable où ils devraient se développer pour pouvoir y trouver la voie et les moyens de leur insertion dans l'ensemble de la société.

Le consentement que se donnent les personnes qui désirent s'unir en mariage doit donc être extérieurement manifesté et d'une façon qui le rende valable au regard de la société. Quant aux fidèles c'est selon les lois de l'Église que doit s'exprimer leur consentement à l'instauration d'une communauté de vie conjugale, consentement qui fera de leur mariage un sacrement du Christ.

Les relations homosexuelles et la masturbation

De nos jours, à l'encontre de l'enseignement constant du Magistère et du sens moral du peuple chrétien, quelques-uns en sont venus, en se fondant sur des observations d'ordre psychologique, à juger avec indulgence, voire même à excuser complètement, les relations homosexuelles chez certains sujets.

Ils font une distinction — et, semble-t-il, avec raison — entre les homosexuels dont la tendance provient d'une éducation faussée, d'un manque d'évolution sexuelle normale, d'une habitude prise, de mauvais exemples ou d'autres causes analogues est transitoire ou du moins non incurable, et les homosexuels qui sont définitivement tels par une sorte d'instinct inné ou de constitution pathologique jugée incurable.

Or, quant à cette seconde catégorie de sujets, certains concluent que leur tendance est à tel point naturelle qu'elle doit être considérée comme justifiant, pour eux, des relations homosexuelles dans une sincère communion de vie et d'amour analogue au mariage en tant qu'ils se sentent incapables de supporter une vie solitaire.

Certes, dans l'action pastorale, ces homosexuels doivent être accueillis avec compréhension et soutenus dans l'espoir de surmonter leurs difficultés personnelles et leur inadaptation sociale. Leur culpabilité sera jugée avec prudence. Mais nulle méthode pastorale ne peut être employée qui, parce que ces actes seraient estimés conformes à la condition de ces personnes, leur accorderait une justification morale. Selon l'ordre moral

objectif, les relations homosexuelles sont des actes dépourvus de leur règle essentielle et indispensable. Elles sont condamnées dans la Sainte Écriture comme de graves dépravations et présentées même comme la triste conséquence d'un refus de Dieu. Ce jugement de l'Écriture ne permet pas de conclure que tous ceux qui souffrent de cette anomalie en sont personnellement responsables, mais il atteste que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés et qu'ils ne peuvent en aucun cas recevoir quelque approbation.

Fréquemment aujourd'hui on met en doute ou l'on nie expressément la doctrine catholique traditionnelle selon laquelle la masturbation constitue un grave désordre moral. La psychologie et la sociologie, dit-on, démontrent que, surtout chez les jeunes, elle est un phénomène normal de l'évolution de la sexualité. Il n'y aurait de faute réelle et grave que dans la mesure où le sujet céderait délibérément à une autosatisfaction close sur soi ("ipsation"), car alors l'acte serait radicalement contraire à la communion amoureuse entre des personnes de sexe différent, dont certains prétendent qu'elle est ce qui est principalement recherché dans l'usage de la faculté sexuelle.

Cette opinion contredit la doctrine et la pratique pastorale de l'Église catholique. Quoi qu'il en soit de la valeur de certains arguments d'ordre biologique ou philosophique dont se sont servis parfois les théologiens, en fait, tant le Magistère de l'Église, dans la ligne d'une tradition constante, que le sens moral des fidèles ont affirmé sans hésitation que la masturbation est un acte intrinsèquement et gravement désordonné. La raison principale en est que, quel qu'en soit le motif, l'usage délibéré de la faculté sexuelle en dehors des rapports conjugaux normaux contredit essentiellement sa finalité. Il lui manque, en effet, la relation sexuelle requise par l'ordre moral, celle qui réalise "le sens intégral d'un don réciproque et d'une procréation humaine dans le contexte d'un amour vrai". C'est à cette relation régulière que l'on doit réserver tout l'exercice délibéré de la sexualité. Même si l'on ne peut assurer que l'Écriture réprovoque ce péché sous une appellation distincte, la tradition de l'Église a compris à juste titre qu'il était condamné dans le Nouveau Testament lorsque celui-ci parle d'"impureté", d'"imprudicité" ou d'autres vices contraires à la chasteté et à la continence.

Les enquêtes sociologiques peuvent indiquer la fréquence de ce désordre selon les lieux, la population ou les circonstances qu'elles prennent en observation; on relève ainsi des faits. Mais les faits ne constituent pas un critère permettant de juger la valeur morale des actes humains. La fréquence du phénomène en question est à mettre, certes, en rapport avec la faiblesse innée de l'homme, suite du péché originel, mais aussi avec la perte du sens de Dieu, la dépravation des moeurs engendrée par la commercialisation du vice, la licence effrénée de tant de spectacles et de publications, ainsi que l'oubli de la pudeur, gardienne de la chasteté.

La psychologie moderne fournit, au sujet de la masturbation, plusieurs données valables et utiles pour formuler un jugement plus équilibré sur la responsabilité morale et pour orienter une action pastorale.

Elle aide à voir comment l'immaturation de l'adolescence, qui peut parfois se prolonger au-delà de cet âge, le déséquilibre psychique ou l'habitude prise peuvent influencer sur le comportement, atténuant le caractère délibéré de l'acte et faire que, subjectivement, il n'y ait pas toujours

faute grave. Cependant, en général, l'absence de grave responsabilité ne doit pas être présumée; ce serait méconnaître la capacité morale des personnes.

Dans le ministère pastoral, pour se former un jugement adéquat dans les cas concrets, on considérera dans sa totalité le comportement habituel des personnes, non seulement quant à la pratique de la charité et de la justice, mais encore quant au souci d'observer le précepte particulier de la chasteté. On verra, notamment, si l'on a bien pris les moyens nécessaires, naturels et surnaturels, que dans son expérience de toujours l'ascèse chrétienne recommande pour dominer les passions et faire progresser la vertu.

Le péché grave: sa réalité

Le respect de la loi morale, dans le domaine de la sexualité, ainsi que la pratique de la chasteté ne sont pas peu compromis, surtout chez les chrétiens moins fervents, par la tendance actuelle à réduire à l'extrême, quand ce n'est pas à nier, la réalité du péché grave, du moins dans l'existence concrète des hommes.

Certains vont jusqu'à affirmer qu'il n'y aurait péché mortel, séparant de Dieu, que dans le refus formel directement opposé à l'appel de Dieu, ou dans l'égoïsme qui, complètement et délibérément, se ferme à l'amour du prochain. C'est alors seulement qu'aurait lieu l'option fondamentale, c'est-à-dire la décision qui engage totalement la personne et qui serait requise pour constituer un péché mortel; par elle l'homme, du fond de sa personnalité, prendrait ou ratifierait une attitude foncière à l'égard de Dieu ou des hommes. Au contraire, les actions appelées périphériques (qui, dit-on, n'impliquent pas, en général, de choix décisif) n'iraient pas jusqu'à changer l'option fondamentale, d'autant moins qu'elles précèdent souvent, observe-t-on, de l'habitude. Elles peuvent donc affaiblir l'option fondamentale mais non point la changer du tout au tout. Or, selon ces auteurs, un changement de l'option fondamentale envers Dieu advient plus difficilement dans le domaine de l'activité sexuelle où, en général, l'homme ne transgresse pas l'ordre moral de manière pleinement délibérée et responsable, mais plutôt sous l'influence de sa passion, de sa faiblesse, de son immaturité, parfois même de l'illusion de témoigner ainsi son amour pour le prochain; à quoi s'ajoute souvent la pression du milieu social.

En réalité, c'est bien l'option fondamentale qui définit en dernier ressort la disposition morale de la personne, mais elle peut être totalement changée par des actes particuliers, ceux-ci seraient-ils préparés — comme il arrive souvent — par des actes antérieurs plus superficiels. En tout état de cause il n'est pas vrai qu'un seul de ces actes particuliers ne puisse suffire pour qu'il y ait péché mortel.

Selon la doctrine de l'Église, le péché mortel qui s'oppose à Dieu ne consiste pas dans la seule résistance formelle et directe au commandement de la charité; il est également dans cette opposition à l'amour authentique incluse en toute transgression délibérée, en matière grave, de chacune des lois morales.

Le Christ a indiqué lui-même le double commandement de l'amour comme fondement de la vie morale. Mais, à ce commandement, "toute la Loi est suspendue ainsi que les Prophètes": il comprend donc les autres préceptes particuliers. De fait, au jeune homme qui lui demandait: "Que ferai-je de bon pour posséder la vie éternelle?", Jésus répondit: "Si tu veux entrer dans la vie, observe les commande-

ments...: tu ne tueras pas, tu ne commettras pas d'adultère, tu ne voleras pas, tu ne porteras pas de faux témoignage; honore ton père et ta mère et tu aimeras ton prochain comme toi-même".

L'homme pèche donc mortellement, non seulement quand son action procède du mépris direct de l'amour de Dieu et du prochain, mais encore lorsqu'il fait consciemment et librement, pour quelque motif que ce soit, un choix dont l'objet est gravement désordonné. Dans ce choix, en effet, comme il a été dit plus haut, est inclus le mépris du commandement divin: l'homme se détourne de Dieu et perd la charité. Or, selon la tradition chrétienne et la doctrine de l'Église, et comme le reconnaît aussi la raison droite, l'ordre moral de la sexualité comporte pour la vie humaine des valeurs si hautes que toute violation directe de cet ordre est objectivement grave.

Il est vrai que dans les fautes d'ordre sexuel, vu leur genre et leurs causes, il arrive plus aisément qu'un libre consentement ne soit pas pleinement donné, ce qui invite à user de précaution dans tout jugement à porter sur la responsabilité du sujet. C'est particulièrement ici le cas de se rappeler cette parole de l'Écriture: "L'homme voit les apparences, mais Dieu sonde les cœurs". Cependant, recommander cette prudence du jugement sur la gravité subjective d'un acte peccamineux particulier ne signifie nullement tenir que dans le domaine sexuel il ne se commet pas de péchés mortels.

Les pasteurs doivent donc faire preuve de patience et de bonté, mais il ne leur est permis, ni de rendre vains les commandements de Dieu, ni de réduire outre mesure la responsabilité des personnes. "Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes; mais cela doit toujours être accompagné de la patience et de la bonté dont le Seigneur lui-même a donné l'exemple en traitant avec les hommes. Venu non pour juger mais pour sauver, il fut certes intransigeant avec le mal, mais miséricordieux envers les personnes". (2)

La chasteté, vertu toujours actuelle

La présente Déclaration entend, dans les circonstances actuelles, attirer l'attention des fidèles sur certaines erreurs et actions dont ils doivent se garder. Mais la vertu de chasteté ne se borne pas à éviter les fautes indiquées; elle a aussi des exigences positives et plus hautes. C'est une vertu qui marque toute la personnalité dans son comportement tant intérieur qu'extérieur.

Elle doit qualifier les personnes suivant leurs différents états de vie: les uns, dans la virginité ou le célibat consacré, manière éminente de se livrer plus facilement à Dieu seul d'un cœur sans partage; les autres, de la façon que détermine pour tous la loi morale et selon qu'elles sont mariées ou célibataires. Mais en tout état de vie, la chasteté ne se réduit pas à une attitude extérieure; elle doit rendre pur le cœur de l'homme, selon cette parole du Christ: "Vous avez appris qu'il a été dit: Tu ne commettras pas l'adultère. Eh bien! moi je vous dis: quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà, dans son cœur, commis l'adultère avec elle".

La chasteté est comprise dans cette continence que saint Paul met au nombre des dons du Saint-Esprit, tandis qu'il condamne la luxure comme un vice particulièrement indigne du chrétien et qui exclut du Royaume des cieux. "Voici quelle est la volonté de Dieu: c'est votre sanctification; c'est que vous vous absteniez d'impudicité, que chacun de vous

■ La Congrégation romaine pour la Doctrine de la Foi publiait vers la fin de 1975 une importante Déclaration résumant la position de l'Église catholique sur certaines questions d'actualité relatives à l'éthique sexuelle. Le Devoir a publié en décembre une information touchant cette Déclaration. Ce n'est toutefois que ces jours derniers que le texte complet du document nous est parvenu. Nous en extrayons ci-dessous les passages qui traitent de l'union hors mariage, des relations homosexuelles, de la masturbation et de la responsabilité morale des personnes en matière de conduite sexuelle. Le document romain a été émis le 29 décembre 1975 sous la signature du cardinal François Seper et de Mgr Jérôme Hamer, respectivement préfet et secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

sache user du corps qui lui appartient avec sainteté et respect, sans se laisser emporter par la passion comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu; que personne en cette matière ne blesse ou ne lèse son frère (...). Car Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sanctification. Dès lors, qui rejette cela, ce n'est pas un homme qu'il rejette, c'est Dieu, lui qui vous fait le don de son Esprit Saint".

"Quant à la fornication, à l'impureté sous toutes ses formes, ou encore à la cupidité, que leurs noms ne soient même pas prononcés parmi vous: c'est ce qui sied à des saints (...). Car, sachez-le bien, ni le fornicateur, ni l'impudique, ni le cupide — qui est un idolâtre — n'ont droit à l'héritage dans le Royaume du Christ et de Dieu. Que nul ne vous abuse par de vaines raisons: ce sont bien de tels désordres qui attirent la colère de Dieu sur ceux qui lui résistent. N'avez donc rien de commun avec eux. Jadis vous étiez ténébreux, mais à présent vous êtes lumière dans le Seigneur; conduisez-vous en enfants de lumière".

L'Apôtre précise en outre la raison proprement chrétienne de pratiquer la chasteté, lorsqu'il condamne le péché de fornication, non pas seulement dans la mesure où cette action fait tort au prochain ou à l'ordre social, mais parce que le fornicateur offense le Christ qui l'a racheté de son sang et dont il est membre, et l'Esprit Saint dont il est le temple: "Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres du Christ? (...) Tout péché que l'homme peut commettre est extérieur à son corps; celui qui fornique, lui, pèche contre son propre corps. Ou bien, ne savez-vous pas que votre corps est un temple du Saint-Esprit, qui est en vous et que vous tenez de Dieu? Et que vous ne vous appartenez pas? Vous avez été bel et bien achetés! Glorifiez-donc Dieu dans votre corps".

Plus les fidèles comprendront la valeur de la chasteté et son rôle nécessaire dans leur vie d'hommes et de femmes, plus ils en saisiront, par une sorte d'instinct spirituel, les exigences et les conseils, mieux aussi ils sauront accepter et accomplir, dociles à l'enseignement de l'Église, ce que la conscience droite leur commandera dans les cas concrets.

Notes

(1) Déclaration ne s'étend pas davantage sur les normes morales de la vie sexuelle dans le mariage, soulignant qu'elles ont été clairement enseignées dans les Encycliques Casti Connubii et Humanae Vitae.

(2) Paul VI, Enc. Humanae Vitae (1968).

propos d'actualité

En pratique, les valeurs ne peuvent se vivre que dans un système concret qui leur permet de s'exercer effectivement. La liberté doit se concrétiser dans une certaine forme de droit, dans un ensemble de lois. Et les lois, bâties par les hommes, sont nécessairement imparfaites. L'amour ne peut se vivre qu'à l'intérieur d'un certain cadre humain qui comporte inévitablement ses limites. Qu'on vive l'amour dans le mariage, le concubinage ou même dans ce qu'on appelle l'amour libre, l'idéal souffrira toujours de s'incarner dans la réalité. Dans le passé, nous avons peut-être idéalisé trop facilement les formes concrètes dans lesquelles s'incarnaient les valeurs. Le mariage, le droit de non touchables. Sous la pression de la vie qui évolue, nous avons dénoncé les cadres qui pouvaient emprisonner l'amour et la liberté. Au Québec, depuis la mort de Duplessis, nous sommes passés maîtres dans l'art de la lucidité négative, selon l'expression du psychologue Maurice Champagne. Mais nous avons si bien dénoncé les formes concrètes de l'amour et de la liberté qu'aujourd'hui nous n'arrivons plus à incarner ces valeurs. En sorte que nous sommes devenus incapables de les vivre. Ou si nous y parvenons dans une certaine mesure, nous avons malgré tout l'impression d'être tellement loin de l'idéal que nous en sommes amèrement déçus. Au point d'en être paralysés. Oser dire aujourd'hui qu'on est libre ou qu'on vit un amour satisfaisant, c'est passer pour un esprit borné ou inconscient.

Equipe
rd-dossier,
Revue Notre-Dame,
No. 11, décembre 1975.



le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage



le salon flottant

Découvrez ce salon en montre au Château d'Aujourd'hui du 1125 boulevard St-Martin à Laval.

Le concept de ce salon moderne mais d'un grand classique ajoute une nouvelle dimension à votre environnement.

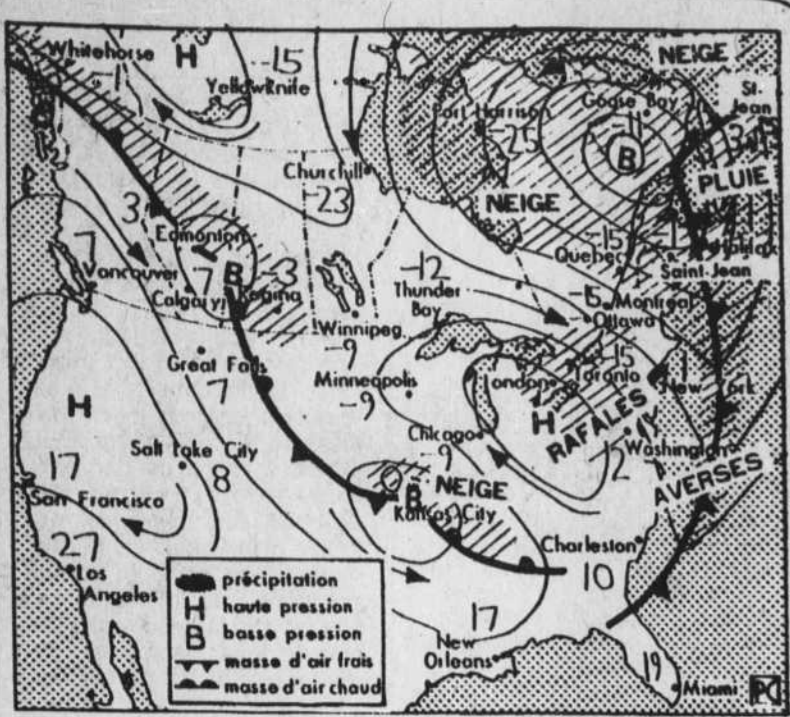


Il est de chrome, de marbre et de velours...

On devine son confort à ses lignes profondes et bien découpées.

Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:
• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal • 1125 boulevard St-Martin, Laval.
Téléphone: 382-4710

la météo



Une dépression très importante remontera au nord de l'île d'Anticosti ce soir. D'importantes quantités de neige sont prévues sur les régions du Bas du fleuve et des quantités modérées sur les régions plus à l'ouest. Un avertissement de chutes de neige importantes a d'ailleurs été émis hier. A l'arrière du système, une crête de haute pression amène un dégagement. Du temps froid et des vents modérés du nord-ouest, sont prévus.

Région Abitibi: généralement clair. Venteux et froid avec de la poudrière occasionnelle. Minimum la nuit dernière de moins 28. Maximum de moins 20 à moins 22. Aperçu pour demain: généralement clair. Venteux et froid.

Régions Chibougamau, nord de la Haute-Mauricie: dégagement en après-midi. Venteux et poudrière occasionnelle. Minimum la nuit dernière de moins 28. Maximum de moins 20 à moins 22. Aperçu pour demain: généralement clair. Venteux et froid.

Pontiac-Témiscamingue: dégagement. Venteux et poudrière occasionnelle. Minimum la nuit dernière de moins 25. Maximum de moins 18 à moins 20. Aperçu pour demain: généralement clair. Venteux et froid.

Régions des Laurentides, de l'Ouataouais, de Montréal: chutes de neige locales. Venteux et poudrière. Accumulation totale de 8 à 15 centimètres. Minimum la nuit dernière de moins 8. Maximum -15. Aperçu pour demain: généralement clair. Venteux et froid.

Régions sud de la Haute-Mauricie, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: chutes de neige locales. Accumulation totale de 10 à 18 centimètres. Venteux avec poudrière. Température à la baisse pour atteindre moins 15 en fin de journée. Aperçu pour demain: généralement clair. Venteux et froid.

Lac St-Jean: chutes de neige locales. Accumulation totale de 12 à 18 centimètres. Venteux et poudrière en fin de journée. Température diminuant pour atteindre moins 10 en fin de journée. Aperçu pour demain: généralement clair. Venteux et froid.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, ouest de la Gaspésie: neige faible s'intensifiant en journée. Accumulation totale de 15 à 25 centimètres. Venteux et poudrière. Maximum près de zéro. Aperçu pour demain: passages nuageux. Venteux et froid.

Région de l'est de la Gaspésie: pluie verglaçante ce matin. La pluie se changera en chutes de neige locales en fin de journée. Venteux par moments. Accumulation totale de neige: près de 10 centimètres. Maximum plus 4. Aperçu pour demain: passages nuageux. Venteux et froid.

tableaux les plus beaux jamais peints par Picasso.

Un vol de dessins et de gravures du peintre avait déjà eu lieu il y a quelques semaines dans une galerie d'art parisienne.

Selon un porte-parole du palais, les trois hommes, qui n'ont laissé aucune empreinte digitale, pourraient avoir du mal à écrouler leur butin sur le marché clandestin car aucune des œuvres n'était signée. Le peintre avait en effet l'habitude de n'apposer sa signature qu'à la vente.

Non signées et, pour certaines d'entre elles, peu connues parce qu'elles sont précisément récentes, les œuvres volées sont donc difficilement négociables.

Certains spécialistes évaluent le montant du vol à quelque vingt millions de franc (\$5 millions).

LE SAHARA

transport détruits.

"Devant la disproportion considérable des forces, et malgré les difficultés du terrain, précise l'A.P.S., l'unité de l'A.N.P. — laquelle on le souligne n'était pas une unité combattante — a ensuite rejoint sa base."

L'agence affirme que lors de la bataille d'Amgala, "les troupes royales marocaines recevaient renforts sur renforts, se présentaient au combat à dix contre un et étaient soutenues par les blindés et l'aviation". Cette bataille, qui a duré trois jours et deux nuits, a été l'occasion de maints actes de bravoure des Djounouds de l'A.N.P. qui se sont défendus avec une extrême vaillance.

Il reste que selon certains milieux militaires marocains, l'armée algérienne et le Front Polisario contrôlent encore trois localités proches d'Amgala, et une partie du nord de la Mauritanie.

C'est en contrôlant certains points du nord de la Mauritanie que l'armée algérienne a pu installer une base à Amgala il y a à environ un mois, explique-t-on.

En dépit de son retrait d'Amgala, l'ANP contrôle encore trois localités situées à l'est de l'oasis: Mahbees, Bir Lahlou et Tifarti, dit-on de même source. Recevant des journalistes samedi sur le théâtre des combats de mardi et mercredi, le colonel Ahmed Dlimi, commandant du corps expéditionnaire marocain au Sahara, a affirmé que 200 soldats algériens ont été tués et 109 autres faits prisonniers. Le reste de l'unité algérienne est parvenu à battre en retraite.

Le colonel Ben Othman, qui commandait le détachement marocain, a pour sa part affirmé que les Algériens disposaient de canons de 122mm amenés de Bir Moghrem, localité située à l'intérieur du territoire mauritanien. Les deux officiers ont affirmé que l'aviation marocaine n'est pas intervenue à Amgala même mais qu'elle a mitraillé les pièces d'artillerie algériennes à six ou sept kilomètres au sud de l'oasis, les forçant à se replier en territoire mauritanien.

A Amgala même, les Algériens étaient encerclés par les forces terrestres marocaines sur trois côtés. C'est ce qui explique la faiblesse des pertes marocaines: deux tués et quatorze blessés. Les colonels Osman et Dlimi ont encore affirmé que les blindés ne sont pas intervenus dans la bataille.

Les officiers marocains ont montré aux journalistes trois tas d'armes et de munitions, pour la plupart originaires d'Union soviétique et de Chine. Mais certaines étaient de fabrication américaine. Les journalistes ont ainsi pu dénicher entre vingt et trente missiles soviétiques SAM-7, dix mortiers lourds de 82 et 61 mm, des batteries anti-aériennes et anti-tanks et des mines chinoises. Il y avait également quatre camions portant les signes distinctifs de l'armée nationale populaire et une grande quantité de munitions.

Ce sont des SAM-7 sol-air, et non des SAM-6 comme on l'avait tout d'abord cru, qui ont abattu un F-5 marocain qui revenait d'une opération contre les maquisards du Polisario dans le nord de la Mauritanie il y a dix jours, tuant son pilote.

Pour les Marocains, les affirmations d'Alger selon lesquelles l'unité de l'ANP effectuait une mission humanitaire et amenait des vivres et des médicaments à un camp de réfugiés de la région d'Amgala sont tout simplement "ridicules". Les journalistes n'ont vu que les rations alimentaires des soldats algériens mais pas de fournitures médicales.

Le Maroc semble donc décidé à exploiter sa victoire sur les forces algériennes à Amgala, alors que le chassé-croisé diplomatique arabe s'intensifie: après l'Irak, la Syrie, l'Organisation de libération de la Palestine et la Tunisie, c'est au tour de l'Égypte et de l'Arabie saoudite d'envoyer des émissaires de haut rang sur place.

ANDRÉ DESJARDINS

Présentement, les 3.400 plombiers du local 144 paient des cotisations à Washington mais non les 3.500 autres, regroupés dans l'Association unie des ouvriers en tuyauterie du Québec Inc, syndicat enregistré en vertu de la loi sur les syndicats professionnels le 30 décembre 1972.

Washington verrait dans l'octroi d'une nouvelle charte regroupant éventuellement les plombiers du 144 et de sa version québécoise, un bon moyen de rétablir son autorité, singulièrement ébréchée depuis que les lois et les décrets du Québec ont donné le mandat de négocier au Conseil provincial des métiers de la construction

Les Montréalais favorisent à la fois Drapeau et le RCM

Les Montréalais sont aussi satisfaits de leur maire qu'ils l'étaient à la veille de l'élection de 1974 mais ils sont beaucoup moins de l'administration municipale: aussi leur intention de vote favorise le RCM plutôt que le Parti civique de M. Drapeau.

Telles sont les grandes lignes du sondage réalisé par le Centre de recherches sur l'opinion publique pour le compte du journal Le Dimanche qui en publiait les résultats hier.

Sur l'échantillon de 258 personnes qui ont répondu aux questions, 54% sont satisfaits du maire Drapeau tandis que 44% se disent insatisfaits et que 2% n'ont pas de réponse.

On constate que les anglophones sont majoritairement insatisfaits du maire Drapeau (53% contre 46%). Les Francophones sont satisfaits à 57% contre 41%.

Mais tous les répondants sont insatisfaits de l'administration municipale.

Ainsi 42% sont satisfaits contre 49%, et que 9% ne savent pas ou refusent de répondre. Les francophones sont satisfaits à 44%, les anglophones à 39%.

Quant aux partis municipaux, le nombre des indécis est important. Environ les tiers des répondants s'abstient. Mais 36% de ceux qui se prononcent affirment qu'ils voteraient pour le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et 32% favoriseraient le Parti civique. Au surplus 50% des répondants, et il n'y a que 9% d'indécis, proclament qu'ils ne sont pas favorables à une éventuelle réélection de Jean Drapeau. Les anglophones sont défavorables à 62% et les francophones à 46%.

Ce sont les hommes anglophones et les plus instruits qui sont les plus insatisfaits. Les francophones sont plus satisfaits s'ils sont de sexe féminin et peu scolarisés.

Il y a 15 mois seulement, 3% des Montréalais étaient prioritairement préoccupés par les Jeux Olympiques; aujourd'hui, c'est le problème qui inquiète

le plus grand nombre de répondants (25%).

Les transports en commun qui arrivaient en tête de liste des préoccupations en 74 (avec 23%) sont au 5e rang aujourd'hui avec 8%, après les Jeux (25%), le logement (24%), le déneigement (11%) et les finances (10%).

Par ordre d'importance, les Montréalais se disent satisfaits du service de la police (79%), du service des incendies (76%), du transport en commun (66%) et du déneigement (62%). Ils sont insatisfaits de l'organisation des Jeux olympiques dans une proportion de 59% puis, par ordre décroissant, de l'état des finances de la ville (56%), des logements à prix modiques (45%).

Les services de loisirs et de récréation satisfient 58% des répondants.

Globalement, si on en croit le sondage de CROP, les Montréalais seraient satisfaits du travail accompli par le maire mais exprimeraient désormais un goût de changement qui favoriserait le RCM.

Les Ontariens doivent la boucler

Les policiers ont commencé dimanche à appliquer la nouvelle législation rendant obligatoire le port de la ceinture de sécurité en Ontario. Certaines personnes sont toutefois réticentes à abandonner leur droit de porter ou non le baudrier.

Les groupes du sud et du sud-ouest ontarien ont commencé à faire circuler des pétitions réclamant du gouvernement l'abrogation de la législation en cause.

Cette loi devait prendre effet le 1er janvier, mais les automobilistes ont reçu un mois de grâce pour s'habituer à respecter cette règle de sécurité.

Les autorités policières ont fait savoir qu'on n'arrêtera pas les automobilistes qui auront omis de boucler leurs ceintures, mais que ceux-ci seront passibles d'une accusation si une voiture est interceptée pour une raison quelconque et qu'un agent s'aperçoit que les ceintures ne sont pas utilisées. Des amendes variant de \$20 à \$100 peuvent être imposées.

Les automobilistes ont aussi été invités à ralentir, du fait qu'à compter de dimanche, les limites maximales de vitesse ont été réduites sur les routes provinciales.

Construction: 2 associations patronales se consultent

Deux associations patronales de la construction consultent présentement leurs membres, qui sont considérés comme les plus importants de cette industrie, pour déterminer si elles participeront à l'assemblée générale de fondation de l'association patronale unique, créée récemment par un arrêté ministériel.

Les deux groupes, l'Association de la construction de Montréal et le Québec et la Fédération de la construction, s'étaient opposés à la création de l'association unique.

Les deux associations songent à ne pas présenter de candidats au conseil d'administration du nouvel organisme. Chaque groupe d'employeurs peut nommer quatre candidats aux deux postes qui lui sont réservés. Le boycottage de l'assemblée de fondation par les deux groupes dissidents réduirait à huit les membres du futur conseil d'administration, ce qui permettrait néanmoins la négociation du prochain contrat de travail avec la FTQ-Construction.

La crédibilité de la nouvelle Association des entrepreneurs en construction du Québec serait toutefois sérieusement compromise par l'absence de l'ACMQ et de la FCQ, dont les membres contrôlent environ la moitié des investissements de cette industrie québécoise.

Prêt au Cameroun

OTTAWA (PC) — Le Canada a convenu de fournir à la République du Cameroun un prêt de \$29 millions et une subvention de \$1 million en vue de l'agrandissement et de la modernisation des installations portuaires de Douala, a annoncé le ministre des Affaires extérieures.

Les travaux envisagés devraient être complétés en 1985 et on prévoit qu'ils permettront au Cameroun de doubler le volume de ses échanges commerciaux avec l'étranger, selon le communiqué publié à Ottawa.

DÉCÈS

MAISONNEUVE, Ozanam. — A Outremont, le 1er février 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé, Ozanam Maisonneuve, époux de Berthe Gascon. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Jacques (Gisèle Lereau), Pierre (Mireille Robert), Louise (Bernard Gauthier), Hélène (Gaston Cousineau), Claire (Auguste Côté), Thérèse (Claude Bourgeois), Jean (Violette Trudeau), Louis (Thérèse David), Céline (Charles Laferrrière) ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi le 3. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dalajaire & J.S. Vallée-Lévesque 1111 rue Laurier O., Outremont à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

suites de la première page

LORD KILLANIN

Les délégués ont passé la journée à étudier le dossier de Montréal. De source proche du comité, on déclare s'attendre que la ville olympique désigne elle-même des sites de rechange acceptables au cas où elle ne parviendrait pas à terminer à temps les installations du stade principal, où doivent se disputer les épreuves de natation, d'athlétisme et de cyclisme.

M. Willi Daume (RFA), vice-président du CIO, qui dirigea le comité organisateur des Jeux de 1972, a déclaré aux journalistes que la ville de Munich avait elle-même à l'époque prévu des solutions de dépannage.

Le CIO et M. Harold Henning, président de la fédération internationale de natation, ont rejeté une offre de Montréal de retarder à octobre le déroulement des épreuves de natation, a poursuivi M. Daume.

Si ces épreuves ne pouvaient se dérouler dans la piscine prévue, elles doivent quand même avoir lieu en juillet, de préférence à Montréal, mais aussi dans toute autre ville canadienne dont les installations seront estimées compatibles, a-t-il ajouté.

Des experts neutres se sont rendus à Montréal la semaine dernière. Ils ont déclaré à leur retour à M. Henning qu'ils doutaient fortement que la piscine olympique puisse être terminée pour le 17 juillet, date officielle de l'ouverture des Jeux, a poursuivi M. Daume.

M. Victor Goldbloom, ministre responsable de l'achèvement des travaux, a fait une impression favorable. Il n'a cependant pu donner l'assurance à cent pour cent que les travaux seront terminés à temps, dit-on de source proche du CIO. Fin mars sera le moment critique. On

2 février

par la Presse Canadienne

Il y a 23 ans aujourd'hui — en 1953 — les pires tempêtes connues en Mer du Nord depuis 500 ans enfonçaient les digues en Hollande et inondaient la côte sud-est de l'Angleterre, tout en ravageant la Belgique. On rapportait 443 pertes de vie en Angleterre, 941 en Hollande et 22 en Belgique.

1861 — Un traité franco-monégasque garantit l'indépendance de Monaco. 1945 — Prés de Timmins, en Ontario, aux mines Paymaster, 16 mineurs perdent la vie quand un ascenseur de puits tombe d'une hauteur de 1.500 pieds, à la suite de la rupture d'un câble.

1950 — Première télédiffusion du programme "What's My Line?". 1960 — Le président Charles de Gaulle convoque le Parlement français pour demander pour une année le pouvoir de gouverner par décrets.

jugera alors des conséquences de l'interruption en hiver des travaux.

Les dirigeants de la Fédération Internationale de natation, les membres du CIO et ceux du comité organisateur ont eu samedi neuf heures de discussions parfois orageuses qui ont permis de faire le point des travaux. "A première vue, les plans paraissent satisfaisants à toutes les exigences", dit un communiqué publié à l'issue de cette réunion.

PICASSO

papes. Il caressait ce projet depuis plus de trente ans. Juste avant la deuxième guerre mondiale, il avait déclaré au peintre Georges Braque avec lequel il était assis sur les marches du Palais: "Si nous pouvions exposer nos œuvres dans la chapelle, on nous prendrait au sérieux, plus personne ne rirait de nous."

Les 201 œuvres, qui étaient exposées au Palais des papes, constituaient une rétrospective originale. À l'approche de la mort, Picasso avait peint ses toiles ultimes en parcourant toute la gamme des styles qui caractérisaient les différentes périodes d'une carrière de 75 années.

Lors de l'inauguration de l'exposition, M. Paul Puaux, conservateur du Palais des papes, avait déclaré: "Cette exposition compte quatre ou cinq des



Initiative zairo-US pour une solution "africaine" en Angola

(par AFP et Reuter) — Le Zaïre et les Etats-Unis déploient une intense activité diplomatique pour empêcher une défaite des mouvements pro-occidentaux angolais, UNITA et F.N.L.A., en pronant une solution négociée avec le M.P.L.A. Cependant, le M.P.L.A., soutenu activement par l'Union soviétique et Cuba, s'est officiellement opposé à toute coalition avec "des forces angolaises au service de l'expansionnisme impérialiste, raciste et colonialiste", tout en poursuivant son offensive militaire.

Après le repli des troupes sud-africaines alliées de l'UNITA, vers la frontière namibienne, Zaïrois et Américains ont multiplié les initiatives, les premiers auprès des pays africains voisins et les derniers en continuant de faire pression sur les Soviétiques pour qu'ils mettent fin à leur intervention et à celle des Cubains.

Ainsi, le président Mobutu Sese Seko du Zaïre, après avoir rencontré les chefs d'Etat du Burundi, du Rwanda et de la République centrafricaine à Kisangani, se rendra cette semaine à Lusaka où "un sommet" réunira les présidents de Tanzanie, de Zambie et du Mozambique pour l'examen d'un processus de négociation en vue d'un règlement politique du conflit.

Le Mouvement populaire de libération de l'Angola n'a pris à ses adversaires de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola ni Lobito, ni Luso, ni Huambo, a affirmé pour sa part le secrétaire adjoint aux Affaires étrangères de l'UNITA, M. John do Kakumba, actuellement de passage à Lomé.

M. Kakumba, qui a été reçu par le général Gnassingbé Eyadema, avec qui il a fait "un tour d'horizon du problème angolais", a dit avoir étudié avec le chef de l'Etat togolais les possibilités qui demeurent de "résoudre le problème à l'africaine".

Le conflit doit se régler par le dialogue et non par les armes, a affirmé le représentant de

l'UNITA, qui a remercié le président Eyadema de la position adoptée par le Togo. Le gouvernement de Lomé se prononce pour une "solution à l'africaine", préconisant le cessez-le-feu sur le terrain et la formation d'un gouvernement d'union nationale réunissant tous les mouvements de libération.

Par ailleurs, M. John do Kakumba a démenti que des affrontements aient opposé les troupes de l'UNITA à celles de son allié, le Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.).

"Ces affrontements concernaient seulement une fraction du F.N.L.A., celle, bien connue, de Daniel Chipenda, ancien militaire du M.P.L.A., qui a déserter les rangs du F.N.L.A. et dont les hommes se livraient à des pillages", a-t-il précisé.

Pour sa part, "Granma", organe du parti communiste cubain, a répondu verbatim dans un éditorial à l'Agence Chine-Nouvelle qui affirmait la veille que les soldats cubains qui opèrent en Angola ne sont que des satellites de Moscou.

"Seuls des gens qui ont perdu toute dignité et toute honneur et qui n'ont qu'un profond mépris pour les valeurs révolutionnaires peuvent avoir recours à un tel langage", écrit le quotidien.

Il ajoute que les effectifs cubains sont en Angola de leur plein gré et qu'il s'agit pour Cuba "de la plus haute manifestation de solidarité avec le peuple angolais".

En ce qui concerne l'aide soviétique au MPLA, elle est offerte sans conditions et ne vise aucun privilège économique, militaire ou autre.

Chine-Nouvelle s'interrogeait il y a quelques jours sur les raisons qui avaient pu pousser l'Union soviétique "à jeter dans la poubelle sa politique hypocrite de détente et à envoyer d'importantes forces satellites cubaines en Angola".

Quant à la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, elle accuse M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, d'avoir dernièrement, au cours

d'une réunion de la sous-commission du Sénat pour les affaires africaines, "repris à son compte les affabulations sur les soi-disant tentatives de l'U.R.S.S. et de Cuba de tirer avantage des événements d'Angola" et d'avoir également affirmé que "ces événements créent une menace pour l'ensemble des relations soviéto-américaines".

"Le monde sait très bien, poursuit la Pravda, que l'U.R.S.S. ne recherche aucun avantage en Angola, économique, militaire ou autre. Pas un seul Soviétique ne combat les armes à la main en Angola. M. Kissinger a accusé l'U.R.S.S. et Cuba d'expansionnisme, alors que selon lui ces pays n'ont pas d'intérêt historique dans cette zone. L'accusation d'expansionnisme ne tient pas".

Pendant ce temps, les candidatures de mercenaires volontaires pour combattre en Angola avec le Front national de libération de l'Angola contre le MPLA continuent d'affluer en Angleterre où les journaux eux-mêmes sont assaillis de demandes de renseignements.

La firme "Security Advisory Service" qui a adopté un peu cavalièrement le sigle du corps d'élite de l'armée anglaise les "SAS" (Special Air Service), avait reçu jeudi plus de trois cents appels. Ses dirigeants, MM. Frank Perren et Les Aspin, auteur d'une autobiographie digne, paraît-il, de James Bond, ont déjà fait partir quelque cent vingt soldats de fortune pour Bruxelles et l'Angola.

L'intérêt montré par la presse britannique aux dépôts, mercredi de l'aéroport de Londres, a fourni à "SAS" une publicité certaine: quatre-vingt-dix Britanniques, pour la plupart d'anciens militaires dont plusieurs parachutistes et commandos, s'étaient embarqués ce jour-là sur l'avion régulier de Bruxelles.

"Un autre groupe d'hommes s'envolera très prochainement pour Bruxelles et le Zaïre afin

de participer à la guerre d'Angola", a annoncé M. Perren, lui-même un ancien commando.

Qu'ils soient mus par un anti-communisme farouche, ou attirés par la promesse d'un salaire pourtant modeste de 150 livres par semaine, de nombreux candidats appellent les grands journaux londoniens pour obtenir le numéro de téléphone du "SAS".

L'opération "Angola" ne se déroule pas cependant sans difficultés. M. Jorge Sangumba, porte-parole de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola a tenu à préciser à Londres qu'il n'avait pas besoin de mercenaires.

Les relations entre "SAS" et le "major" Norman Hall, ancien parachutiste expulsé de l'armée britannique et "émis-saire" du FNLA en Angleterre, se gâtent. M. Perren, le directeur de la firme, a expliqué que le "major" Hall avait commis "certaines erreurs". M. Hall était arrivé dernièrement d'Angola avec, disait-on, environ 120.000 francs français en poche (\$30.000) et la mission de recruter trois cents mercenaires pour M. Holden Roberto, le patron du FNLA.

"SAS" a également joué de malchance en envoyant en Afrique un garçon de 17 ans, David Smith, que ses parents réclament avec insistance. Le jeune homme était allé frapper à la porte de "SAS" par déception d'avoir été rejeté par l'armée britannique. "Si mon propre pays ne me laisse pas me battre, je me battrai pour quelqu'un d'autre", avait-il dit à ses parents. Lors de son engagement à "SAS", il avait prétendu être âgé de 23 ans.

Il se trouverait actuellement au Zaïre, où les mercenaires l'emploieraient comme chauffeur.

Cet incident ne va pas manquer de relancer la controverse qui s'est déjà développée dans les milieux politiques au sujet de l'envoi de mercenaires britanniques dans l'ancienne colonie portugaise.

Le meurtrier de Pasolini à son procès

ROME (AFP) — Un adolescent de 17 ans, Pino Pelosi, meurtrier du cinéaste et écrivain Pier Paolo Pasolini, répondra aujourd'hui, devant le tribunal des mineurs de Rome qui se réunira à huis clos, de son crime commis dans la nuit du 1er au 2 novembre dernier.

Pino Pelosi est accusé d'homicide volontaire, d'actes obscènes en un lieu public et de vol, le tribunal sera présidé par M. Alfredo Moro, frère du président pressenti Aldo Moro. Dès l'ouverture des débats des experts présenteront un rapport sur l'état psychique du jeune homme.

Le meurtrier avait été invité, dans la soirée du 1er novembre 1975, à une "promenade" par Pier Paolo Pasolini qu'il avait rencontré près de la gare Termini. Ils gagnèrent une place isolée d'Ostie. Selon Pelosi, un différend éclata entre eux alors qu'ils s'apprêtaient à avoir des rapports homosexuels.

Pino Pelosi assomma Pier Paolo Pasolini à l'aide d'une planche. Il se mit au volant de la voiture du cinéaste et écrasa le corps inanimé.

Le meurtrier fut arrêté à Ostie dans la nuit, au cours d'un contrôle de routine des carabinieri.



Yasser Arafat, leader de l'OLP, passe en revue un détachement de l'ALP (Armée de libération de la Palestine) à Beyrouth, à son arrivée samedi soir à la réunion où a été condamné l'attentat contre deux journaux pro-irakiens.

7 morts dans l'attaque de journaux pro-irakiens

Le "sommet" chrétien crée un "front de liberté" au Liban

BEYROUTH (Reuter et AFP) — Deux quotidiens pro-irakiens ont été attaqués samedi soir à Chiyah, quartier musulman de Beyrouth, par des assaillants non identifiés. L'attaque contre "Beyrouth" a fait sept morts, quatre blessés et cinq disparus, dont le rédacteur en chef de l'organe du parti Baas, M. Mohammed Tai.

Dans les bureaux d'"Al-Moharrer", non loin de là, un incendie a éclaté, allumé par les assaillants, venus à bord de trois jeeps.

Si la police estime que les attaquants étaient des Palestiniens, engagés dans une violente querelle avec d'autres éléments de gauche, un porte-parole du "front de la refus" palestinien a accusé des "éléments douteux liés aux desseins impérialistes".

Pour leur part, les principaux dirigeants maronites (catholiques) se sont réunis hier pour la seconde journée consécutive à Kaslik, au nord de Beyrouth.

Assistaient à cette réunion les mêmes personnalités qui ont décidé, la veille, la création d'un "Front de liberté et de l'homme au Liban".

Préoccupés par le rôle joué maintenant par les troupes régulières palestiniennes s'appuyant sur leurs amis syriens, les maronites estiment qu'une solution exige également que soit rendue la souveraineté à ceux à qui elle appartient et que s'exerce le contrôle libanais sur tout le pays.

Le "sommet" chrétien fait suite à une réunion semblable tenue vendredi par les chefs politiques et religieux musulmans. Y assistait notamment la mission de médiation syrienne dirigée par M. Khaddam, qui a joué un rôle de premier plan dans la conclusion de la trêve actuelle et voudrait, pour la sceller, mettre sur les rails un règlement politique.

Les dirigeants maronites "espèrent que la mission syrienne se poursuivra jusqu'au règlement de toutes les questions." Cette déclaration vise vraisemblablement à répondre à M. Kamal Joublatt, chef du parti socialiste progressiste et animateur de la gauche libanaise, qui avait accusé samedi les dirigeants maronites de "vouloir torpiller" l'initiative de Damas.

Pour l'agence palestinienne

"Wafa", les attentats contre les deux journaux créent un danger qui précède auquel il est nécessaire de faire face et d'empêcher qu'ils se reproduisent.

Elle ajoute: "Ce qui est d'au-

tant plus grave c'est le fait qu'ils aient été l'oeuvre d'éléments indisciplinés de la Saïka qu'ils ont ciblé pour cible deux journaux nationalistes".

L'agence précise que les diri-

geants de la gauche libanaise et des organisations palestiniennes, y compris la Saïka, ont tenu samedi soir une réunion d'urgence au cours de laquelle ils ont condamné les attentats.

Satisfaction mitigée de Rabin

NEW YORK (AFP) — Le premier ministre

israélien, M. Yitzhak Rabin, s'est déclaré "satisfait d'avoir obtenu un accroissement des fournitures d'armements" américains lors de ses entretiens à Washington la semaine dernière. Mais "nous avons besoin de plus" et "je reste optimiste" sur la possibilité de l'obtenir, s'est-il exclamé, reconnaissant que l'aide financière globale américaine pour la prochaine année fiscale était inférieure de cinq cents millions de dollars au montant requis par l'Etat d'Israël.

L'aspect financier n'est pas encore un point crucial, a souligné M. Rabin interrogé en direct au cours de l'émission télévisée "Meet The Press" diffusée sur la chaîne "N.B.C."

A un journaliste qui lui demandait s'il ne craignait pas une certaine lassitude des contribuables américains qui vont déboursier cette année l'équivalent de 833 dollars pour chaque Israélien, le chef du gouvernement de Jérusalem a exposé qu'en contrepartie les intérêts vitaux

des Etats-Unis se trouvaient confortés.

M. Rabin a ensuite, à nouveau, tiré les leçons de ce qu'il appelle le "premier pas vers une islamisation" du Liban grâce à une intervention, a-t-il dit, de forces étrangères. La crise libanaise est aussi pour Israël un avertissement. "Tous les moralistes du monde ont gardé le silence face au massacre", a relevé le premier ministre Israélien.

Pour débouler l'impasse actuelle au Proche-Orient, a-t-il enfin souligné, Israël est "tout à fait pour" la revocation de la conférence de Genève selon les modalités acceptées par toutes les parties il y a deux ans, c'est-à-dire sans la participation de "la soi-disant organisation pour la libération de la Palestine". Cette organisation n'est pas au coeur du conflit du Proche-Orient contrairement à ce qu'estiment certains hauts fonctionnaires du département d'Etat, a conclu M. Rabin.

New Delhi prend en charge le gouvernement de Madras

NEW DELHI (Reuter) — Le calme règne à Madras, capitale de l'Etat du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde, un des deux seuls Etats de l'Union où l'opposition était au pouvoir, qui a été placé samedi sous le contrôle direct de New Delhi.

La police militaire monte la garde devant la résidence du gouverneur de l'Etat, M. K.K. Shah, sur la recommandation duquel le président indien, M. Fakhruddin Ali Ahmad, a publié une proclamation pour révoquer le gouvernement et dissoudre l'assemblée de l'Etat. Les points stratégiques et installations essentielles du territoire sont également surveillés par les forces de l'ordre. Toutes les manifestations ont été interdites à Madras.

Deux conseillers spéciaux du gouvernement central ont été dépêchés auprès de M. K.K. Shah qui a accusé le gouvernement provincial d'encourager des activités sécessionnistes et de s'opposer à l'état d'urgence nationale proclamé il y a sept mois.

Le ministre principal révoqué, M. Muthuvel Karunanidhi, leader du parti qui était au pouvoir — l'Association du bien-être dravidien (DMK) — a déclaré que l'imposition de l'admini-

stration directe par New Delhi ne l'avait pas surpris. Il a invité les quelque 40 millions d'habitants de l'Etat à faire preuve de discipline et à s'abstenir de tout acte de violence.

Bien que la révocation du gouvernement du Tamil Nadu était largement attendue, on est étonné du moment qui a été choisi, étant donné que le mandat de cinq ans du gouvernement du DMK devait expirer dans six semaines. Le DMK était au pouvoir dans l'Etat depuis sa victoire sur le Parti du Congrès aux élections de mars 1967.

L'Etat du Tamil Nadu n'avait pas connu de désordres graves depuis des émeutes sanglantes qui firent plusieurs centaines de victimes, il y a plus de dix ans. L'agitation avait été provoquée par le projet du gouvernement central d'imposer l'hindi, qui est surtout parlé dans le nord de l'Inde, comme langue nationale à la place de l'anglais.

La révocation du gouvernement du DMK fait planer un doute sur l'avenir de la coalition de cinq partis d'opposition qui est au pouvoir au Gujarat, dans l'ouest du pays. On est enclin à penser que ce dernier Etat aux mains de l'opposition sera également pris directement en charge par New Delhi.

"Quand des Québécois s'intéressent à leur histoire"

Vous prétendez-vous Québécois? Mais qu'est-ce que vous pouvez dire à propos du Québec et de son histoire? Pour beaucoup d'entre vous, l'histoire du Québec rappelle sans doute de pénibles souvenirs d'études. Pourtant c'est toute une histoire!

La Télé-université, unité constituante de l'Université du Québec chargée de l'enseignement à distance pour les adultes, vous propose de suivre un cours passionnant intitulé Histoire du Québec d'aujourd'hui (HQ2).

A l'automne 75, plusieurs centaines d'adultes de tout âge et de professions et de conditions diverses, ont suivi un cours semblable. Pourquoi pas vous aujourd'hui? La Télé-université vous propose non pas d'apprendre par coeur des dates et des faits, mais de vous intéresser à des thèmes, étudiés de façon inédite et qui tentent de répondre aux questions que vous pouvez vous poser à propos de la réalité du Québec actuel. Le cours comprend trois thèmes: le premier, Population et société, fait voir les rapports entre les phénomènes démographiques et l'état politique, économique et culturel du Québec. Le second thème, Travail et travailleurs, introduit à l'histoire, trop souvent oubliée, des classes laborieuses d'ici. Enfin, le troisième thème, Nation et culture, invite à la découverte de l'homme québécois.

La Télé-université vous invite à étudier de façon inhabituelle. Vous recevrez, une fois inscrits, une documentation variée et captivante: textes, tableaux, graphiques, illustrations, extraits d'ouvrages et d'articles de journaux, guide de l'étudiant qui permet de progresser dans vos études.

Vous participerez aussi à cinq ateliers, avec d'autres étudiants et un animateur. Ces ateliers, organisés dans votre localité ou une localité avoisinante, vous permettront d'avoir des échanges profitables et de visionner des documents audio-visuels.

Si l'histoire du Québec vous intéresse, par goût personnel ou par intérêt aux plans professionnel et social, n'attendez plus pour vous inscrire. Aucun niveau d'études n'est exigé.

Le cours Histoire du Québec d'aujourd'hui débute le 16 février.

La Télé-université acceptera cependant les inscriptions jusqu'au 20 février.

Il vous en coûtera seulement \$7.50 pour les frais d'inscription et \$50.00 pour les frais de scolarité.

La Télé-université offre ce cours avec la collaboration d'une autre unité constituante de l'Université du Québec, la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ).

Pour de plus amples renseignements ou pour toute inscription, s'adresser au Service du registraire - Télé-université.

Québec: 2875 boulevard Laurier, Téléphone: (418) 657-2990

Montréal: 3465 rue Durocher, Téléphone: (514) 282-7749

Université du Québec
Télé-université

9011 Nom, Prénom, Téléphone

9012 Adresse

9013 Je désire recevoir plus de renseignements sur ce cours

9014 J'ai déjà inscrit au cours (joindre un chèque de \$57.50)

COLLÈGE PRIVÉ

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

DIPLOME D'ETUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)

- COMMUNICATION
- LINGUISTIQUE
- LITTÉRATURE
- HISTOIRE
- MOUVEMENT EXPRESSIF
- THÉÂTRE

COURS DONNANT ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

- ANIMATION THÉÂTRALE
- ART ET LETTRES
- EXPRESSION DRAMATIQUE
- SCIENCES HUMAINES
- SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Admission maintenant pour scolarité - 1976-77

TÉL.: 288-4140

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, rue ST-DENIS, 8e étage
MONTRÉAL H2X 3J7

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDIANTS A TEMPS PLEIN (Québec)

L'École nationale d'administration publique invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps plein, à Québec seulement.

Programme:

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants inscrits à temps plein débute le 16 août 1976 et se termine à la fin de décembre 1977.

Le programme comprend trois sessions d'enseignement et des stages pratiques appropriés aux perspectives de carrière des candidats.

Diplôme:

Maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

Conditions d'admission:

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins trois (3) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 8 mars 1976

Bourses de l'enseignement supérieur

Les candidats provenant d'organismes para-publics peuvent obtenir une bourse de maîtrise, par voie de concours, en adressant leur demande au secrétariat de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, au ministère de l'Éducation, d'ici le 29 février 1976.

INSCRIPTION:

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent:

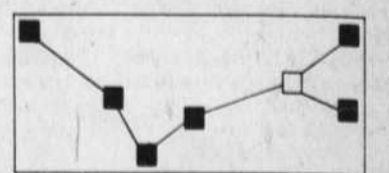
- remplir la formule prévue à cette fin;
- y joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Secrétariat général
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec
G1R 2G5

Tél.: (418) 657-2476

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'École nationale d'administration publique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec



Nouvelle complication pour Moro: le débat sur l'avortement rebondit

ROME (AFP) — La mission du président pressenti, M. Aldo Moro, se heurte à une nouvelle complication: l'avortement.

La seconde prise de position émane d'un des leaders les plus en vue de la démocratie chrétienne, M. Giulio Andreotti, qui s'est déclaré favorable à un accord, que souhaite le Parti socialiste, en vue d'une solution parlementaire.

D'abord, il y a eu celle du Vatican qui, par l'intermédiaire de "L'Osservatore Romano", a réaffirmé son hostilité à un éventuel accord parlementaire.

Quant à la troisième intervention, elle appartient aux communistes, qui ont invité les partis de la future majorité à éviter la dissolution des Chambres et l'organisation d'élections anticipées qui renverraient aux calendes le problème de l'avortement.

Le journal de Turin relate également des échanges de messages entre le chef de la C.I.A. à Rome et Washington à propos de fonds remis à un responsable de droite des services secrets italiens.

La Stampa publie la "Note 448": \$65 millions de la CIA en Italie

TURIN (Reuter) — Le quotidien de Turin, "La Stampa" publie des extraits de ce qu'il présente comme un rapport du Congrès américain faisant ressortir que la C.I.A. (Central Intelligence Agency) a dépensé au moins 65 millions de dollars en Italie entre 1948 et 1968 pour soutenir des hommes politiques anti-communistes.

Sur les services secrets. Toutefois, plusieurs fuites ont été enregistrées ces derniers jours.

Le document publié par "La Stampa" montre que l'ambassadeur avait court-circuité la C.I.A. pour s'adresser directement au président Nixon afin d'accorder un soutien clandestin aux partis non-communistes en Italie.

Des informations émanant de source proche du Congrès ont apporté la semaine dernière de l'eau au moulin de "La Stampa" qui avait fait état d'un versement de 800.000 dollars au général Vito Miceli avec l'autorisation de M. Graham Martin, ancien ambassadeur américain à Rome.

Le journal relate les échanges de messages qui suivirent et précise que d'après la note 457 du rapport, traduite en italien, il ressort que le même mois, le chef de la C.I.A. à Rome a déclaré à ses supérieurs que l'ambassadeur avait clairement fait connaître son intention "de ne pas demander trop de détails sur les bénéficiaires potentiels des subsides ni de leur dire comment utiliser les fonds ou de les leur donner sous des conditions spécifiques".

L'impérieuse nécessité pour le futur gouvernement d'adopter une série de mesures d'urgence en matière économique avait relégué l'avortement au second plan. Or, ce problème reste la source de vives polémiques entre les socialistes, partisans d'une libéralisation totale, et les démocrates-chrétiens qui, comme les communistes, sont favorables à une réglementation limitée.

L'avortement a fait l'objet d'un projet de loi — le libéralisant dans certains cas — adopté au mois de décembre par les commissions compétentes de la Chambre. Il devrait être examiné à présent par le Parlement. Sinon, les Italiens auraient à se prononcer par référendum pour abroger les articles du code pénal interdisant purement et simplement l'interruption de grossesse.

Trois interventions viennent de relancer la polémique sur l'a-

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET

A. DADOUN Art et architecture d'intérieur

JACQUES VIAU décorateur-ensemblier designer d'intérieurs

Quand vos idées ressemblent aux nôtres... d'aujourd'hui

ARCHITECTES DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES

Les architectes LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART

DESIGNER D'INTÉRIEURS YVON VALLÉE

Intérieurs Vallée Inc. 1100, St-Amour, St-Laurent

La campagne de Ford sur un thème de renaissance de la Liberté

(par l'AFP) — Le président Gerald Ford a lancé samedi sa campagne électorale sur le thème de la renaissance de la Liberté.

Il ne s'agit pas seulement, a continué M. Ford, de renverser le mouvement du gouvernement qui prend trop d'argent au peuple et en emprunte encore davantage, il s'agit de faire renaître la liberté de chaque individu de prendre lui-même les décisions qui affectent sa vie.

Dearborn est un faubourg de Détroit, capitale de l'automobile, frappé durement par la récession, et où M. Ford a fait ressortir que dans les 20 premiers jours de 1976, les ventes de voitures étaient supérieures de 37,2 p.c. à celles de la même période de 1975.

La solution du chômage n'est pas de construire des usines d'automobiles avec l'argent du gouvernement, mais de stimuler l'industrie privée qui donne aux travailleurs des situations durables et sûres, au lieu d'un emploi payé par le contribuable et sans espoir, a terminé le président.

Revenant à son thème principal, le président a souligné que même dans un pays comme les États-Unis, la liberté pouvait être menacée par un excès de taxes et de réglementations qui ne laissent plus aux individus que le temps et l'argent pour essayer de joindre les deux bouts.

M. Ford a conclu qu'il ne s'agit pas plus là d'une abstraction philosophique que ne l'était la taxe sur le thé imposée par les Anglais il y a 200 ans à Boston et qui fut à l'origine de la révolution américaine.

Samedi soir, M. Ford a ouvert les cérémonies du bicentenaire des États-Unis dans un discours prononcé dans la ville "coloniale" de Williamsburg, en Virginie, qui fut un des premiers États américains.

Fifres et tambours du régiment de la "garde d'État" en uniformes de 1776 ont accueilli le président Ford.

A quelques mètres de l'entrée un groupe d'étudiants attendait M. Ford avec une pancarte portant les mots: "Fiche-toi par terre pour nous Gerry".

M. Ford, qui trébuche souvent, traversait la ville en calèche tirée par deux chevaux. Il a souri en voyant la pancarte mais il n'a pas trébuché en descendant. Il n'a pas non plus balbutié, comme cela lui arrive aussi en prononçant son discours devant la législature de Virginie.

Il a même profité de cette première cérémonie du 200ième anniversaire des États-Unis pour faire du bicentenaire un festival républicain.

NETTOYEUR P.M. Service d'une heure au comptoir

COURS D'INITIATION A LA DÉCORATION INTÉRIÈRE

en librairie Richard Chabot

éditions hurbtubise hmh

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

SECRETARE Demandée pour organisme d'église

SECRETAIRES Possédant expérience légale ou l'équivalent

PROPRIÉTÉS À VENDRE VILLAGE ST-PHILEMON

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES 844-3361

ACHATS ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon

AMEUBLEMENT À VENDRE MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons

ANTIQUITES DEMANDÉES ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES

APPARTEMENTS À LOUER RUE SHERBROOKE

COMMERCE À VENDRE SALLE DE BILLARD moderne

CHALET À LOUER STE-AGATHE: luxueux Bavaois, chauffé, flanc montagne

COURS PRIVÉS TAPISSERIE, haute-lisse, haute-laine

ENTREPRENEURS MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE

FEMMES DEMANDÉES SECRETARE

SECRETAIRES Possédant expérience légale ou l'équivalent

PROPRIÉTÉS À VENDRE VILLAGE ST-PHILEMON

TABLEAUX-PEINTURES RENE RICHARD, livre de luxe et 6 lithos

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

GARDIENNE DEMANDÉE à domicile, à temps partiel

LE PETIT CHEVAL: 5518, St-Denis, Enfants de 1 mois à 3 ans

HOMMES DEMANDÉS ÉLECTRICIEN Possédant une licence A2 de maître électricien

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS On recherche un JOURNALISTE

LOGEMENTS DEMANDÉS ADULTES DEMANDANT grand 5 1/2 ou 6 pièces

LOGEMENTS À LOUER BAS-DUPELX: 6 1/2, salle de jeux, garage, jardins

PERSONNEL RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur

PROPRIÉTÉS À VENDRE VILLAGE ST-PHILEMON

TABLEAUX-PEINTURES RENE RICHARD

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

PROPRIÉTÉS À VENDRE RIVE SUD 11 milles du Pont Champlain

Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique

Occupation mai ou juillet SEULEMENT \$29.800

TRAVAIL DEMANDÉ DESSINATEURS PROFESSIONNELS: bureau en pleine expansion

PROPRIÉTÉS À VENDRE ANJOU Bungalow détaché, 10 pièces

les MOTS CROISÉS du Devoir

Horizontallement 1-Audace. — Ensemble des processus de dégradation du relief

Verticallement 1-Chef du Ralllement Crédi-tiste. — Pied de vigne

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

Montréal fait place au cinéma américain

par Jacques Thériault

Le cinéma américain sera singulièrement présent dans la métropole durant le mois de février et les cinéphiles seront d'autant plus aux aguets qu'on célèbre ces derniers temps les quatre-vingt ans de ce 7ème Art.

Ainsi, à compter de demain à 19 h 30, la Cinéma-thèque québécoise fera place au dessin animé hollywoodien tous les mardis jusqu'au 13 avril, et le Conservatoire d'art cinématographique

de l'Université Concordia présentera une monumentale rétrospective de films américains à compter de jeudi.

C'est sous le titre "Hollywood Cartoon" que la Cinéma-thèque québécoise présentera son cycle de dix séances à la Bibliothèque nationale et les films projetés d'échelonnent entre 1924 et 1964. La séance inaugurale de demain groupera un choix d'oeuvres qui marquent le coup

d'envoi du dessin animé aux Etats-Unis avec des personnages tels Bugs Bunny, Popeye, Mickey Mouse et Roadrunner. Les soirées du 10 février et du 6 avril seront consacrées à ce grand animateur qu'est Tex Avery ("Red hot riding hood", "King Size Canary"). Les 17 février et 16 mars, ce sont les deux frères Fleisher, créateurs de Popeye et Betty Boop, qui seront à l'honneur. La séance du 24 février sera réservée à des films de Robert Clampett, et c'est Chuck Jones qui sera à l'affiche des soirées du 2 mars et 13 avril. Suivront des films de Friz Freleng et Frank Tashlin, les 9 et 30 mars, puis la projection de "Three Caballeros" de Tashlin le 13 avril. Au total, 120 dessins animés manifestement triés sur le volet à la demande de la Cinéma-thèque québécoise par ce spécialiste du genre qu'est Greg Ford.

Pour sa part, le Conservatoire d'art cinématographique fait preuve de beaucoup d'audace et compte présenter quelque 350 films américains d'ici la fin de l'année; les projections auront lieu du jeudi au dimanche, en la salle 110 du pavillon Hall de l'Université Concordia, et le prix d'entrée a été fixé à 75 sous.

Comme l'explique Serge Losique, directeur du CAC, "il est indéniable que le cinéma américain est considéré comme l'un des plus grands au monde".

Et de préciser: "Bien sûr, quand on parle du

cinéma américain, on pense immédiatement à Hollywood. Hollywood, il faut le dire, produit aussi de mauvais films, mais Hollywood a produit aussi de très grands chefs-d'oeuvre et a vu les plus grands créateurs du cinéma exercer leurs talents. Qu'on songe seulement aux grands artisans du cinéma qui ont trouvé à Hollywood leur propre patrie, depuis le Canadien Mack Sennett en passant par l'Italien Frank Capra, l'Arménien Rouben Mamoulian jusqu'à Jean Renoir, le plus grand cinéaste français. Hollywood, donc, n'est pas seulement américaine; elle est et reste la capitale du cinéma mondial. Et le rêve de la majorité des réalisateurs et des acteurs est de faire des films à Hollywood; Polanski, Jewison, Kotcheff, Bujold, etc."

Dans cette rétrospective, on a voulu marquer les grandes étapes de l'évolution du cinéma américain depuis "La naissance d'une nation" de Griffith en passant par "Cheat" (1915) de Cecil B. De Mille, "Foolish Matrons" (1921) de Clarence Brown, "Man, Woman and Sin" (1927) de Monta Bell — et cela jusqu'à la fin des années 50 en tenant compte également des réalisateurs méconnus comme des films rares.

Mentionnons enfin que des réalisateurs américains viendront à Montréal à l'occasion de ce festival: Stan Brakhage, le 12 février, Robert Altman en avril ou mai et Henry King en juin.

au fil des mots

Froidure de février

par Louis-Paul Béguin

Voici le mois de la froidure. "Février le froidureux!" s'écriait Clément Marot. Janvier vient de janus, mars, du nom du dieu de la guerre. Mais février? Voltaire, qui avait l'obsession des noms de mois — et qui ne voulait pas entendre parler du mois d'aout, lui préférant auguste — pensait, erronément, que février venait de fièvre. Pas de veine, M sieur Arouet, mais pour une fois, vous vous trompez. Il se trompa d'aillours souvent, le frétilant écrivain. Février vient de februaris, lui-même dérivant de "febru" qui signifiait purifier. Mot latin rappelant le dieu étrusque Februs. Le mois de février est le mois de la purification. L'année romaine commençait le 1er mars. On faisait donc, durant le dernier mois, une petite récapitulation de ses erreurs et de ses fautes, on demandait pardon aux dieux, en se promettant de ne plus recommencer. On purifiait les bornes, aux quatre coins des propriétés: ce furent les "terminales" du 12 février. On blanchissait les troupeaux pour les protéger des loups: ce furent les "luperciales" du 15 février en l'honneur du dieu Lupercus. Ce malchanceux immortel avait eu la malencontreuse idée de tuer la louve nourricière des fondateurs de Rome, Romus et Rémulus, pensez-y bien. Pour expier ce crime divin, on aspergeait les lupercus, adorateurs du dieu, du sang d'une chèvre et d'un chien (les pauvres bêtes). On lavait ensuite les barbouillés avec du lait; puis ceux-ci parcouraient la ville en flagellant avec des lanières de cuir sur leur passage hommes, femmes et enfants. Les femmes aimaient bien cela: on les avait assurées que ces coups de fouet les feraient accoucher sans douleurs. Alors, allez-y, un petit coup par ci, un petit coup par là! Il n'y avait pas de dénatalité, en ce temps-là. Plus sombres étaient les fêtes des morts qui se célébraient du 13 au 21 février. C'étaient les fébruales, qui avaient lieu la nuit. Les feux des autels étaient froids, les lumières éteintes.

Au Ve siècle, un pape interdit luperciales, fébruales et autres païennes célébrations. Mais, pour profiter de l'engouement du bon peuple pour ces fêtes traditionnelles, il leur substitua une cérémonie chrétienne: ce fut la Purification. Ce jour-là, avant de célébrer la messe, le prêtre bénissait des cierges. Ensuite, suivi de fidèles, chacun brandissant un cierge allumé, il menait la procession dans l'église, puis autour de l'église. On appela plus tard cette cérémonie la "fête des chandeliers". D'où nous vient la Chandelée. La tradition veut que ce jour-là (le 2 février), on fasse des crêpes, qu'il faut habilement retourner dans la poêle en gardant une pièce de monnaie dans la main, afin d'avoir de l'argent toute l'année. Essayez vous-mêmes, mais je ne vous garantis rien.

la boîte à échos

Le Planétarium Dow a repris ses activités (le temps de procéder à des améliorations techniques) et présente depuis quelques jours un nouveau spectacle intitulé **La pomme de Newton**.

Trois classiques du cinéma québécois seront projetés au Cinéma ONF, demain à midi et 20 h: "Les bucheons de la Manouane" d'Arthur Lamothe, "Jour après jour" de Clément Perron et "La drave" de Raymond Garceau.

Jacques Michel assurera une

série de récitals au Patriote à compter de ce soir et jusqu'au 15 février.

A l'issue de sa dernière assemblée annuelle, la Société des éditeurs de manuels scolaires a réélu M. Roland Sasseville au poste de président.

Le prix littéraire Résistance, vieux de quinze ans, a été attribué cette année à "Dora" ouvrage de Jean Michel publié chez Lattes.

variétés

Une jeune fille rangée

par Christine L'Heureux

Louise Forestier donne un spectacle au théâtre Maisonneuve. Son personnage est connu et les gens qui vont la voir savent à quoi s'attendre: une petite bonne femme, avec un drôle de sourire, un nom auquel est associé le mot folklore québécois. Tamdilidam...

A une certaine époque, elle représentait ce qu'il y avait de plus "garroche" dans la chanson. Une chanteuse à voix qui savait hurler, qui prenait beaucoup de place, qui surprenait ou scandalisait. Une femme qui avait envie de faire des choses extraordinaires, différentes de

ce qui se passait autour d'elle. Une envie très forte de faire exploser les cadres de la tradition musicale, de faire perdre tout son sens au mot "tour de chant". Une image nouvelle dans la chanson québécoise, c'était son idée à elle. Louise Forestier semble s'être assagi depuis ce moment-là.

Dans une robe paysanne aux multiples jupons, elle interprète, en première partie, de très belles chansons pleines de tamdilidam et se risque à chanter le "Rutebeuf" de Léo Ferré qui, ma foi, ne lui convient pas du tout. La sobriété du

dispositif scénique pousse le regard à se concentrer sur la musique et les chansons. Louise Forestier se permettant rarement de quitter le micro, si ce n'est pour exécuter quelques pas de danse ou les vivementements de ses jupons font tous les frais d'une mise en scène. Tout est dans la qualité de l'interprétation et dans cette image sympathique de soirées familiales.

Le rideau se lève à nouveau, une robe différente agrémentée d'un châle qui servira, ici encore, à transcrire l'atmosphère de chacune des chansons. Des souliers à claquettes qu'elle fait apparaître, en relevant ses jupes, et on se dit que la grande Forestier va se lâcher. Une chanson de Michel Tremblay, un air de tango, quelques "sacres" dont elle s'excuse presque, et le tour est joué. L'espace de quelques secondes, un feu de paille s'allume sur la scène. Une odeur de roussi aiguë nos narines, on a envie de crier joyeusement au feu, mais le temps d'arriver, la fête est terminée, les volets clos. L'impression d'avoir été floué. La petite fille à l'issé de nouveau les plis de sa grande robe pour faire place à une femme toute gentille, pleine d'attention et capable de mener superbement un tour de chant.

Louise Forestier: elle donne envie de s'étonner, de se pâmer. Un air de folie qui ne remplit pas ses promesses, si ce n'est comme un coup de vent.

musique

Un retour aux sources

par Gilles Potvin

Le compositeur américain Steve Reich et ses 12 coéquipiers se trouvaient à Montréal ces derniers jours pour deux concerts en soirée au Musée d'art contemporain, vendredi et samedi, précédés jeudi d'une importante conférence de presse à la Galerie B de la rue Crescent au cours de laquelle fut présenté le coffret de trois disques (2740 106) de Deutsche Grammophon vient de lui consacrer Steve Reich entre autres dans les ligues majeures, peu de compositeurs contemporains ayant réussi à se mériter un tel endossement de la part d'une étiquette aussi prestigieuse que la DGG. C'est donc la consécration, surtout si l'on songe que Steve Reich n'a pas encore 40 ans.

Élève de Milhaud, Berio et Boulangier, Steve Reich est l'un des principaux représentants de

la "new music" américaine, aux côtés de LaMonte Young, Philip Glass (ex-membre de son groupe) et Terry Riley (compositeur de "In C") oeuvre étonnamment attribuée à Steve Reich dans nos pages de vendredi, sur la foi d'un renseignement donné par le sousigné à J.T.). Dans ses oeuvres fortement dominées par l'élément rythmique, Reich s'appuie surtout sur le déphasage de dessins rythmiques, opération fort bien illustrée vendredi par "Clapping Music" (1972), pour deux paires de mains, et surtout "Piano Phase" (1967), présentée vendredi dans une version pour deux marimbas. Ces pages, tout comme "Music for Mallet Instruments, Voices and Organ", produisent un certain effet d'hallucination et d'envoûtement et frappent le tympan de l'oreille un peu comme les tableaux de Vasarely frappent la rétine de l'oeil. En cela, Steve Reich rejoint certaines musiques orientales ou africaines dont l'effet obsessionnel est justement obtenu ainsi.

Il y a néanmoins dans les oeuvres de Reich comme un retour aux sources qui explique peut-être son succès auprès d'un public autre que celui qui fréquente la salle de concert. A la salle Claude-Champagne vendredi soir, la violoncelliste Gisela Depkat donnait un récital dans la série des concerts gratuits de Radio-Canada. Nous n'avons entendu que la seconde moitié, consacrée à la Sonate en ré mineur de Debussy et à celle en ré majeur de Locatelli. Ce qui ressort avant tout de ses exécutions est une sonorité riche et charmante. Elle manie l'archet avec autorité, comme on l'a vu dans les traits en spiccatto du Locatelli. Malheureusement, son jeu est marqué d'erreurs de justesse assez fréquentes. Elle bénéficiait du concours d'un partenaire excellent en la personne du pianiste Fredrick Wanger.

POUR TOUS
"Un homme extraordinaire et un artiste étonnant" - A.H. Weiler New York Times
ARTHUR RUBINSTEIN
L'AMOUR DE LA VIE
cinemas **LE PARISIEN 5**
480 Ste CATHERINE 0 866 3856
(Cinéma-2) 1.10, 3.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10

PIERRE DAVID PRESENTE UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
CLAUDE LELOUCH réunit **MICHELE et SERGE MORGAN et SERGE REGGIANI**
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!
LEONARDO ET LA SOURIS
Salle Renoir
SEM: 7.30 - 9.30
SAM-DIM: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30
10 DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060
PHILIPPE NOIRET "LE VIEUX FUSIL" 14 ANS

les ballets jazz
Il est en voie de briser tous les records d'assistance
Tous vos favoris y sont!
CE SOIR à 8 heures
"Il a déjà enchanté plus de 100.000 Montréalais NE LE MANQUEZ PAS!"
Billets: \$6, \$7, \$8, \$4, \$3. EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M.
CHARGEZ 932-2234 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
DÉS VENDREDI
BARRAN CINEMATOGRAPHICA
SERGIO LEONE présente **TERENCE HILL et ROBERT CHARLEBOIS**
dans **UN GENIE 2 ASSOCIES UNE CLOCHE**
mise en scène par DAMIANO DAMIANI
musique de ENNIO MORRICONE
BERRI
ST-DENIS, STE CATHERINE 288-7115
MERCIER
STE CATHERINE-PILEX 255-6274
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 288-5577
VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092
ST-JEAN CAPITOL
ST-JEROME REX
JOLIETTE JOLIETTE
VALLEYFIELD PARIS
ST-HYACINTHE MASKA
VARENNES OUMOUHVILLE
TERREBONNE TERREBONNE
GRANDY LES GALERIES
STE-THERESE GEORGE
QUEREC FRONTENAC

TOUS LES CINÉPHILES EN PARLENT!
HAROLD ET MAUDE
VERSION FRANÇAISE
1048 Bernard
277-4145
OUTREMONT

DERNIERE REPRESENTATION
SHIPSTADS & JOHNSON ICE FOLLIES
LE PLUS BEAU SPECTACLE DE TOUTE L'HISTOIRE DES REVUES SUR GLACE!
Il est en voie de briser tous les records d'assistance
Tous vos favoris y sont!
CE SOIR à 8 heures
"Il a déjà enchanté plus de 100.000 Montréalais NE LE MANQUEZ PAS!"
Billets au Forum et à tous les comptoirs TSS \$3.50, \$5.00, \$6.50
FORUM

Allysée
35 MILTON / 842-6053
CATHERINE DENEUVE
en film de **JUAN BUNUEL**
LA FEMME AUX BOTTES ROUGES
avec FERRANDI REY, JACQUES WEBER, LAURA BERTI
POLAR TOUS
Verités et Mensonges
ORSON WELLES

Bibliothèque Nationale
1700, rue Saint-Denis
Raoul Roy
4 siècles de chansons folkloriques
SAMEDI - DIMANCHE - LUNDI 7-8-9 février 20h30
Billets en vente chez ED Archambault International Music Store et à l'entrée

Richard & John Contiguglia
Pianistes-duettistes
Grande première montréalaise de la transcription de Liszt pour deux pianos de la neuvième symphonie de Beethoven
SCHUMANN BARTOK GRAINGER BEETHOVEN
CE SOIR 20 h 30
Billets: \$8, \$7, \$6, \$4, \$3. EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M. Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7.
étudiants et Age d'Or en vente à C.C.A. seulement
CHARGEZ 932-2234 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

Richard & John Contiguglia
Pianistes-duettistes
Grande première montréalaise de la transcription de Liszt pour deux pianos de la neuvième symphonie de Beethoven
SCHUMANN BARTOK GRAINGER BEETHOVEN
CE SOIR 20 h 30
Billets: \$8, \$7, \$6, \$4, \$3. EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M. Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7.
étudiants et Age d'Or en vente à C.C.A. seulement
CHARGEZ 932-2234 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

télévision

Émissions en noir et blanc

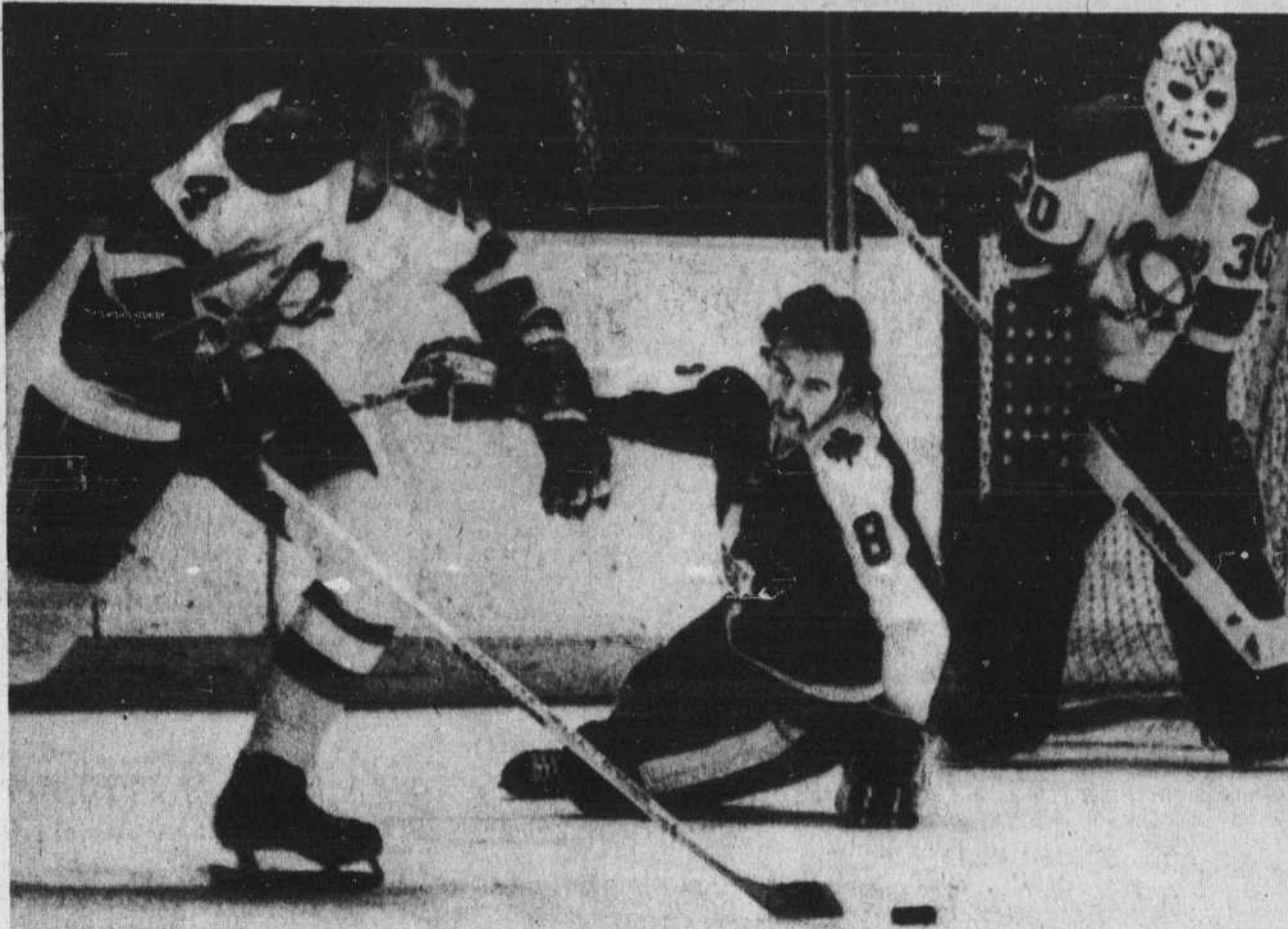
CBFT 2	11.30 Art of cooking 12.00 The Flintstones 12.30 Cinema: "One more time" (drame-1970) 1.30 What's the Good Word 1.45 Another World 4.00 Celebrity Dominoes 4.30 Defamation 5.00 It's Your Move 5.30 The Price Is Right 6.00 Pulse 7.00 Good Times 7.30 Headline Hunters 8.00 Joe Forester 10.00 Pig and Whistle 10.30 One Day at a Time 11.00 The TV National News 11.30 Pulse 12.00 The "A" Midnight Movie: "Tribes" (drame-1970)	RADIO-QUÉBEC 17	13.30 Émissions du ministère de l'éducation 14.45 Images de l'histoire 15.00 Exemple urbain 15.00 Le drame de la survie La route de la survie 15.30 Si l'enfer savait 16.00 On se raconte l'histoire d'ici Gabriel Marchand le treizième premier ministre du Québec 17.00 Le sens de la vie 18.00 Tourbillon 18.30 Ski de randonnée 18.30 Automobile Le système de retransmission 19.00 L'évolution de l'homme 20.00 Dans la tête des hommes 20.30 Ce coin de pays 21.00 Histoire sur le vif		
CFMT 10	7.45 Les P tits bonshommes 8.00 Fanfan Dede 8.30 A la bonne heure 8.45 Pour vos mesdames 11.45 Les P tits bonshommes 12.20 Le 10 vous informe 12.30 Les tenants 1.30 A votre service 2.15 Cine-lundi "La revanche de d'Artagnan" (cape et d'épée - Italien 1963) 4.00 Escadille sous-marine 4.30 Patatouille 5.00 Le Ranch L 6.00 Parle, parle, jase jase 7.00 Le 10 vous informe 7.30 Les Berger 8.00 A la canadienne 8.30 Médecin d'aujourd'hui 9.30 L'univers de Voland Gueard 10.30 Les nouvelles TVA 11.00 Culeur du temps 11.15 Cinema "Festival Kirk Douglas" - "Dernier train de Gun Hill" (western - Américain 1956)	CBMT 6	9.00 Friendly Giant 9.15 Mon ami 9.30 Québec School Telecast 10.30 Mr. Dressup 11.00 Sesame Street 12.00 The Bob McLean Show 12.35 CBC News 1.00 Mary Hartman 1.30 The Larry Selway Show 2.00 All in the family 2.30 Edge of Night 3.00 Take Thirty 3.30 Celebrity Cooks 4.00 Forest Rangers 4.30 Comin Up Hoste 5.00 It's Double Day 5.30 The Partridge Family 6.00 On the rocks 6.30 The City 7.30 Barney Miller 8.00 Rhoda 8.30 Front Page Challenge 9.00 All in the Family 9.30 Chees and the Man 10.00 News magazine 10.30 Man Alive 11.00 The National 11.22 Special assignment 11.30 Montreal Tonight 11.55 The Ouelin line 12.55 Station closing	CFCE 10	5.50 Sign-On 6.00 University of the Air 6.30 Trouble with Tracy 7.00 Canada A.M. 9.00 Roméo 9.30 Karés a Yag 10.00 The Community 10.30 Edith Sees 11.00 Jove Davidson Show

cinéma

ATWATER I : Niveau métré Alexis Nihon 925-4246 "Hindenburg" 12.30, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30	ATWATER II : Niveau métré Alexis Nihon 925-3113 "Sweet away" 7.10, 9.30	AVENUE : 1224 av Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30	BEAVER : 5117 avenue du Parc 844-1832 "18 carat virgin" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Stroke of mine" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10	BEBRE : 1280 St-Denis 288-2115 "Le retour de la Punthère rose" 2.15, 6.40, 9.45 "Les cantars" 12.30, 4.15, 8.00	BLOU : 5030 Papineau 577-9131 "Jeunes filles cherchent position" 12.45, 3.15, 6.50, 9.35, "Les karaté-chattes" 1.55, 5.10, 8.25	CANADIEN : 1200 Ste-Catherine E. 525-8600 "Poupiers de sang" 3.00, 6.20, 9.35 "Quand l'amour est sensuel" 1.50, 4.45, 8.05	CHAMPLAIN : 1815 Ste-Catherine E. 524-1655 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35	CHEVALIER : 1500 St-Denis 845-5222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35	CINEMA LONGUEUIL : 1 Place Longueuil 877-2923 "Amis ennemis" 7.45 "La tour infernale" 8.30	CINEMA MAJESTIC : 3166 Henri Bourassa Est. 861-6116 "Un justicier dans la ville" 7.30, "Mandingo" 9.30	CINEMA 7e ART : 3180 Bélanger E. 722-0302 "Que la fête commence" 7.30 "La grande bourgeoisie" 9.35	CREMAZIE : 8610 St-Denis 388-4210 "Le crime de l'orient express" 7.15, 9.30	DAUPHIN : 2206 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren): "Le vieux fusil" 7.15, 9.15 (Salle Renoir): "Le chat et la souris" 7.30, 9.30	ELYSÉE : 35 Milton 842-6653 (Salle Renoir): "La femme aux bottes rouges" 7.30, 9.30 (Salle Esenstein): "Verités et mensonges" 7.30, 9.30	JEAN-TALON : 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Mandingo" 9.10 "Justicier dans la ville" 7.30	LEUR DE LYS : 8385 Ste-Catherine E. 288-3303 "Mandingo" 9.10 et "Justicier dans la ville" 7.30	KENT : 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Blackboard's ghost" 1.15, 3.10, 5.05, 7.05, 9.00	MERCIER : 4250 St-Catherine E. 255-6224 "Les 4 musquetaires" 7.50 "Permission d'aimer" 6.00, 9.30	MUSKLAND : 5505 Monkland 484-3979 "Killer Elite" 12.30, 4.48, 9.10 et "Rollerball" 7.00	OUTREMONT : 1248 Bernard O. 277-4145 "Harold et Maude" 7.30 "Nashville" 9.00	PALACE : 6968 Ste-Catherine O. 866-6991 "Return to Macon county" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	PARISEN : 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "American graffiti" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II): "Arthur Rubenstein l'amour de la vie" 1.10, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle III): "Huckle" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20 (Salle IV): "Comment réussir quand on est con" 12.20, 2.00, 3.50, 5.45, 7.30, 9.30 (Salle V): "Story of O" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00	PIERROT : 1508 St-Denis 845-5222 "La tête de Normande St-Onge" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35	PLACE DU CANADA : Hôtel Champlain 861-4508 "Curry on Demand" 7.15, 9.15 (Petit cinéma): "Dog Day Afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30	PLACE VILLE-MARIE : (Grand cinéma) "One
--	--	---	--	--	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	--	---	--	--	--	---	--	---	---	---	--

sur scène

CENTAURE : 453 St-François Xavier 288-1229 (Salle I): "On the Job" de David Semario - du mardi au samedi 20h30, dimanche 19h30 matines samedi 14h30. Relâche lundi. (Salle II): "A street car named desire" de T. Williams - du mardi au samedi, 20 h 00. (Salle III): Matines: mercredi à 13 h 00 et samedi à 14 h 00.	NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE : 1200 Bleury 866-1964 "Cosmétique agricole" d'Obaldia et "Pique-nique en campagne" 14 h 30.	PATRIOTE : 1474 Ste-Catherine 523-1151. Jacques Michel - 21 h.	PATRIOTE EN HAUT : 1474 Ste-Catherine 523-1151. "A street car named desire" de T. Williams - du mardi au samedi, 19 h 30, 22 h 30. Relâche lundi et mardi.	POUPELIERE : (Le Ste-Hélène Relâche) Relâche lundi et mardi.	SALLE WILFRID-PELLETIER : Richard et John Contiguglia - 20 h 30.	THEATRE D'AJOUR D'HUI : 1287 Papineau, 523-1211 "Le club Frank Ross Robidou" tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.	THEATRE MASONNIERE : Claude Leveillé - 20 h 30.	THEATRE DU NOUVEAU MONDE : 84 Ste-Catherine O. 861-6963. "L'empereur Jones" d'Eugene O'Neill - du mardi au vendredi - 20 h 00 samedi 17 h 00 - 21 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche lundi.	THEATRE POPULAIRE DU QUÉBEC : Bibliothèque municipale 1700 St-Denis. 848-8188 "La reine des chapeaux de paille" de J.C. Germann - 20 h 30.	THEATRE PIERROT : "Les 433 lignes" d'André Gide - 20 h 30.	THEATRE DE QUAT-SOIS : 1095 Avenue des Pins 842-7872 "99 problèmes en pleine face" de M. J. G. - 20 h 00. (Lundi 9h30).	THEATRE VILLE-MARIE : 866-2844 (Petit cinéma) "Dog Day Afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30	PLACE VILLE-MARIE : (Grand cinéma) "One
--	--	---	---	---	---	--	--	---	---	---	--	---	--



Le défenseur Dave Burrows (4) des Penguins de Pittsburgh contourne aisément Jack Valiquette des Maple Leafs de Toronto et amorce une contre-attaque sous le regard intéressé du gardien Gary Innes. Les Penguins ont défait les Leafs 7-1, hier après-midi. (Téléphoto AP)

Boston prend la deuxième place dans la Nationale Les Bruins musèlent les Flames

BOSTON (AP) — Le défenseur Joe Zanussi a marqué son premier but dans la Ligue nationale de hockey et John Bucyk son 521e, hier soir, alors que les Bruins de Boston ont infligé un revers de 5-3 aux Flames d'Atlanta. Cette victoire permet aux Bruins de passer devant les Flyers de Philadelphie au classement général de la ligue, derrière le Canadien de Montréal. Les Bruins ne mènent cependant les Flyers que par un point.

Zanussi et Bucyk ont marqué dans l'espace de 70 secondes. Amené à Boston dans le cadre de "l'échange de la décennie", qui avait procuré aux Bruins les services de Brad Park et Jean Ratelle, le jeune Zanussi a aussi contribué au but de Doug Gibson, le seul du premier vingt. Zanussi remplaçait hier Brad Park, absent pour la troisième

partie consécutive à cause de la grippe. Le vétéran Ken Hodge a porté le compte à 2-0 en faveur des Bostonnais, tôt en deuxième, déjouant le gardien des Flames Philippe Myre.

Ligue Nationale

Canucks 3, Black Hawks 2

1-VANCOUVER: Vergefer (26) 15:12
2-CHICAGO: Bordeleau (10) 19:57
Pénalités: Rubelli (C) 1:47; Pratt (V) 12:01; Tallon (C) 15:39
3-VANCOUVER: Robitaille (6) 8:10
Lalonde, O'Flaherty 12:43
Pénalités: Lalonde (V) 2:32; Martin (C), Murray (V) 3:52; Kearns (V) 12:43
4-VANCOUVER: Monahan (12) 10:36
Griffin, Gould 14:19
Pénalités: Magnussen (C) 3:09; Rota (C) 7:15; Odehilton (V) 17:54
Tirs au but
Vancover: 13 6 9-26
Gardiens: Smith (V); Esposito (C)
Assistance: 15.000

Penguins 7, Maple Leafs 1

1-PITTSBURGH: Schock (12) 3:20
Hodges, Wilkins 7:30
2-TORONTO: Ashby (6) 7:30
3-PITTSBURGH: Macdonald (13) 18:18
Prunovic, Stackhouse 16:51
Pénalités: Burrows (P) 3:42; Gariand (T) 16:51
4-PITTSBURGH: Campbell (8) 15:15
5-PITTSBURGH: Nolet (14) 15:55
Hadfield, Schock 17:03
6-PITTSBURGH: Larouche (27) 17:52
Khos, Kelly 12:48
7-PITTSBURGH: Larouche (28) 10:50
8-PITTSBURGH: Nolet (15) 17:03
Pénalité: Glennie (T) 16:36
Tirs au but
Toronto: 13 9 11-33
Pittsburgh: 9 18 21-48
Gardiens: Thomas (T); Inness (P)
Assistance: 13.087

Rangers 3, North Stars 2

1-MINNESOTA: Sather (6) 6:24
2-MINNESOTA: Hicks (20) 18:14
D. Hestall, Nanne 14:50
Pénalités: Greshner (NY) 9:49; Young (N) 14:50
3-NEW YORK: Stelmokis (10) 9:13
4-NEW YORK: Gilbert (22) 10:46
Esposito, Sacharuk 9:24
5-NEW YORK: Sacharuk (4) 9:24
Pénalités: Hestall (N); Greshner (NY) 7:27; Reid (N) 9:59; Young (N); Jarrett (NY) 19:30
Acun but
Pénalités: Bialowas (N); Gilbert (NY); O'Brien (N); Vickers (NY) 8:19; Minnesota (banc) servie par Grafman, 17:16
Tirs au but
Minnesota: 5 12 9-26
New York: 15 16 11-42
Gardiens: Maniago (N); Wilson (NY)
Assistance: 17.500

Association Mondiale

Jets 2, Racers 1

1-WINNIPEG: Kotela (21) 10:24
Lesuk, Beaudin
Acun pénalité
2-INDIANAPOLIS: Thomas (12) 12:27
Scherf, Procvaitz
3-WINNIPEG: Sullivan (24) 12:27
Henberg
Pénalité: Larson (W) 12:59
Tirs au but
N-Anleterre 6 14 14-34
Toronto 10 7 5-22
Gardiens - Landon (NA); Tataryn (T)
Assistance - 8.113

Whalers 7, Toros 5

1-N-ANGLETERRE: Pleau (22) 2:14
Palment Hangsleben
2-TORONTO: Firda (16) 13:58
Henderson, Nedomansky
Pénalités: Rogers (NA) 3:34; N-A (banc) 17:25
3-TORONTO: Napier (18) 14:30
4-TORONTO: Napier (18) 19:08
Kirk, Mahovich
Acun pénalité
5-N-ANGLETERRE: Ley (5) 2:47
6-N-ANGLETERRE: Clime (19) 8:34
7-TORONTO: Kirk (21) 9:29
Napier, Turkewicz
8-N-ANGLETERRE: Clime (20) 12:35
9-N-ANGLETERRE: Rogers (17) 15:42
Bergeron
10-TORONTO: Kirk (22) 16:50
11-N-ANGLETERRE: Earl (5) 17:31
Rogers, G. Roberts
12-N-ANGLETERRE: Clinic Clime (21) 19:16
Pleau, Landon
Pénalités: Palment (NA); Vanhorick (T) mineurs; majores 3:30; T. Abrahamson (NA) 10:21
Tirs au but
N-Anleterre 6 14 14-34
Toronto 10 7 5-22
Gardiens - Landon (NA); Tataryn (T)
Assistance - 8.113

sommaires

Ligue Nationale Samedi

Kings 7, Canadiens 3

Première période
1-MONTREAL: Lafleur (33) 5:32
Mahovich, Lapointe
2-LOS ANGELES: Vanasky (12) 10:34
DeMarco
3-LOS ANGELES: DeMarco (4) 12:58
Nevin
4-MONTREAL: Mahovich (23) 15:19
Pénalités: Risbroough M 1:53; Hutchison Min, inconduite de match 1:53; Savard M 6:30; Chartraw M 10:26; Shutt M 11:33; Widling LA 13:44
Deuxième période
5-LOS ANGELES: DeMarco (5) 11:08
Dionne
6-MONTREAL: Lambert (27) 15:23
Robinson, Laflour
7-LOS ANGELES: Berry (14) 15:43
Kozak, Komadoski
8-LOS ANGELES: Kozak (12) 16:00
Vanasky
9-LOS ANGELES: Nevin (10) 16:40
Corrigan
10-LOS ANGELES: Murrphy (9) 18:01
LA 6:05; Awrey M 9:58; DeMarco LA 13:35
Troisième période
11-LOS ANGELES: Murrphy (9) 10:58
Dionne, Widling
Pénalité: Aucune
Lancers par:
Montreal 8 11 10-29
LOS ANGELES 7 10 10-27
Gardiens: Dryden, Montreal; Vachon, Los Angeles
A-16.005

Maple Leafs 6, Rangers 4

Première période
1-TORONTO: Boutette (5) 6:41
Williams, Neely
2-TORONTO: McDonald (22) 6:06
Ferguson, Salmeri
3-RANGERS: Vadnais (10) 9:07
Tkaczuk, Fairbank
4-RANGERS: Gilbert (20) 10:32
Jarrett
5-RANGERS: Dillon (13) 13:13
Vickers, Bednarik
6-TORONTO: Hammarstrom (14) 17:43
Sittler
Pénalités: Marotte R 3:28; Bednarik R 4:00; Hickey R 7:48; Valiquette T 14:36
Deuxième période
7-RANGERS: Gilbert (21) 14:53
Dillon, Vickers
8-TORONTO: McDonald (23) 17:30
Sittler
Pénalités: Vadnais R, Boutette T 0:29; Esposito R 3:29; Garland T 6:02; Glennie T 16:36; Sacharuk R 18:05
Troisième période
9-TORONTO: Thompson (25) 10:27
McDonald, Salming
10-TORONTO: Boutette (6) 17:06
Williams, Valiquette
Pénalités: Vadnais R, Dunn T mais 1:13; Collins R 9:12; inconduite 20:00; Neely T 11:35; Sittler T 13:57
Lancers par:
Rangers 13 13 6-32
Toronto 13 7 14-34
Gardiens: Wilson, NY Rangers; Thomas, Toronto
A-16.485

Islanders 2, Blues 2

Première période
1-Islanders: Harris (20) 9:17
D. Polvin, Trotter
Pénalités-R. Piager SL 2:20; Hart I 4:39; Bourbonnais SL 8:43
Deuxième période
2-St-Louis: Lefley (27) 6:20
Larso
3-Islanders: Nystrom (16) 15:15
St-Laurent, D. Polvin
Pénalité-Hart I 9:52
Troisième période
4-St-Louis: Larso (17) 10:04
Brenson
Pénalités-Hart 9:57; Unger SL 16:17
Lancers par:
Islanders 11 13 6-30
St-Louis 10 7 11-28
Gardiens-Resch, Islanders: Johnston, St-Louis, 16:014

Flyers 3, North Stars 3

Première période
1-Philadelphie: Barber (28) 10:49
Goodenough
2-Minnesota: Hicks (1) 15:03
Bialowas, Jarry
Pénalités-Barrett M 1:17; Bridgman P 6:18; P. Dupont P 6:49; Sather M 10:26; Barber P, Dupont P 13:28
Deuxième période
3-Philadelphie: MacLesh (22) 6:00
Kindrachuk
4-PHILADELPHIE: Bladon (8) 8:45
Dornhofer
Pénalités-Goldworthy M 4:47; Young M 6:45; Hicks M 15:29; O'Brien M 15:48; Sateski P 17:02
Troisième période
5-Minnesota: Talafous (9) 1:58
Young, Jarry
6-MINNESOTA: Talafous (11) 11:51
Pénalités-MacLesh P, Sather M 6:06; Crisp P obile min, servie par Kelly, inconduite 7:51
Lancers par:
Philadelphie 11 10 10-31
Minnesota 7 3 8-16
Gardiens-Stephenson, Philadelphie; Maniago, Minnesota
A-14.943

Penguins 4, Scouts 4

Première période
Pénalités: Durano KC 8:20; Burns KC 11:11
Stackhouse, Giberson
Deuxième période
1-KANSAS CITY: Palment (19) 0:35
2-PITTSBURGH: APPS (15) 9:12
Stackhouse, Pronovost
3-KANSAS CITY: Palment (20) 12:57
Bergman, Dugré
Pénalités: McClary KC 7:49; Faubert P 9:12
Troisième période
4-PITTSBURGH: Pronovost (32) 1:54
Stackhouse, Giberson
5-PITTSBURGH: Kehoe (17) 4:42
Larouche
6-KANSAS CITY: Amason (12) 8:50
Burns, Rota
7-KANSAS CITY: Amason (13) 11:45
8-PITTSBURGH: Morrison (4) 16:22
Hadfield, Schock
Pénalité: Aucuns 17:30
Lancers par:
Pittsburgh 11 14 10-35
Kansas City 6 11 9-25
Gardiens - Plasse, Pittsburgh; Herron, Kansas City
A-12.470

LA interrompt les succès du Canadien sur la côte Ouest

LOS ANGELES — Confronté à une formation déterminée, le Canadien de Montréal a encaissé samedi soir une défaite au compte sévère de 7-3 contre les Kings de Los Angeles, laquelle a mis fin en outre à la série de 42 parties consécutives sans revers de l'équipe montréalaise sur la côte du Pacifique.

Fatigué par le long voyage à l'étranger qui a commencé dimanche dernier à Détroit avant de se poursuivre à Vancouver, mercredi, puis à Oakland, vendredi, le Tricolore a croulé vers la fin du deuxième vingt alors que les Kings ont marqué à trois reprises dans l'intervalle de 57 secondes. Bob Berry, Don Kosak et le vétéran Bob Nevin ont en effet déjoté successivement Ken Dryden qui a du rester cédé sa place à Michel Larocque au troisième tiers.

Le défenseur Ab DeMarco s'est particulièrement signalé au cours du match en marquant deux buts en plus d'amasser une passe. Obtenus des Canucks de Vancouver il y a deux semaines, DeMarco a procuré aux Kings une priorité d'un but à deux reprises avant que Pete Ma-

Les Néerlandaises surprennent Garapick remporte 2 médailles de bronze

AMERSFOORT, Pays-Bas (CP-PC) — Nancy Garapick, de Halifax, a remporté deux médailles de bronze tandis que les nageurs néerlandais ont agréablement surpris le public hollandais au cours de la dernière journée de la compétition de natation d'Amersfoort qui s'est terminée hier.

Mlle Garapick a glané ses médailles de bronze au 100m dos ainsi qu'au 400m quatre nages individuelles. Samedi, la nageuse de 14 ans seulement a terminé deuxième au 200m dos après avoir remporté la veille le 200m quatre nages individuelles.

Au 100m dos, Mlle Garapick a terminé troisième derrière l'Est-Allemande Ulrika Richter et la Hollandaise Corianne Heyman. Karla Linke d'Allemagne de l'Est a gagné l'épreuve du 400m quatre nages individuelles en 5:00.37 contre un chrono de 5:06.57 pour la Canadienne.

Les ondines néerlandaises ont par ailleurs remporté les médailles d'or et d'argent dans le 200m style libre, le 100m brasse et le 200m papillon. Les Canadiennes, en revanche, n'ont pas réalisé dans l'ensemble de bonnes performances.

"Les nageurs hollandais ont été la grosse surprise de la compétition, a déclaré l'entraîneur de l'équipe canadienne, Don Packer. Ils ont été très impressionnants. Les Hollandais ont semblé mieux nager que toutes les autres délégations, dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la RDA et le Canada."

Packer a enfin expliqué qu'aucune des nageuses du Canada n'était reposée à la veille de cette compétition qui s'inscrit dans le programme d'entraînement.

novlich, en première période, puis Yvon Lambert, en deuxième. Les trois buts rapides des Kings ont cependant mis fin aux espoirs du Canadien qui conserve néanmoins une priorité de 19 points sur Los Angeles au sommet de la Section Norris, ainsi qu'une avance de sept points sur les Bruins de Boston, au premier rang du classement général.

Guy Lafleur a été l'auteur de l'autre but du Canadien tandis que Vic Vanasky et Mike Murphy ont également marqué pour les Kings.

Yvan Cournoyer a effectué un retour au jeu contre les Kings mais l'entraîneur Scotty Bowman l'a très peu utilisé. Néanmoins cette première sortie de Cournoyer est de bon augure puisque le jeu de Murray Wilson n'a guère impressionné. Le défenseur Serge Savard, brillant vendredi soir dans la victoire de 5-4 contre les Seals de la Californie, a également bien joué samedi. Seul Jacques Lemaire n'a pas participé au match mais il sera vraisemblablement de retour au jeu mercredi au Forum contre les Black Hawks de Chicago.

Les premiers partants, dont l'Autrichien Franz Klammer, ont eu très peu en raison de la vitesse, qui au passage de la route après la compression, a une cinquantaine de mètres de l'arrivée, le faisait décoller très haut et sur une longueur de 40 à 50 mètres.

Dave Irwin, de Thunder Bay, Ont., vainqueur de la descente de Schlading dans laquelle il battit Klammer, avant d'être victime d'une grave chute à Wengen où il eut un traumatisme cranien a, avec l'autorisation du corps médical, rechassé les skys samedi et effectué hier une reconnaissance de la Patscherkofel, laquelle l'a durement éprouvé. Il a en effet chuté dans le goulot d'étranglement mais il s'en est sorti indemne.

"Cela m'a envoyé à cinq mètres en l'air alors que je dévalais à environ 120k/h, a-t-il expliqué, disant que la chute avait un peu réveillé ses douleurs aux côtes mais qu'il entendait être prêt le jour de la course et s'y bien comporter.

"Il est certain désormais que je participerai à cette descente bien que j'ai dû arrêter mon entraînement pendant près de trois semaines, a-t-il dit. "Je suis de l'avis des entraîneurs français et italien, cette descente est trop en ligne droite et il faut s'attendre à un temps au moins inférieur à cinq secondes à celui des pré-olympiques de janvier 1975."

Les Autrichiens sont d'accord pour prévoir de pareilles différences de temps, mais ils contestent vivement que le tracé olympique soit particulièrement favorable aux champions locaux.

"La piste ne comporte certes pas ce qu'en d'autres endroits on a appelé l'épreuve suprême du courage, mais ce n'était pas non plus notre intention", affirme à ce propos Toni Sailer. Pour l'ancien triple champion olympique ainsi que pour M. Spiess, responsable du tracé, l'intérêt de la descente du Patscherkofel réside dans le fait qu'elle "ne permet pas un seul instant de repos en raison de sa variété.

"Il n'en reste pas moins que les décisions autrichiennes d'élargir et de faciliter le tracé de la piste correspondent au souhait exprimé au niveau des plus hauts responsables du sport autrichien de "faire de toutes les installations olympiques des endroits ouverts au grand public".

Rappelons enfin que l'équipe canadienne comprendra quatre descendeurs en l'absence de Steve Podhorski qui est retourné chez lui à Toronto après avoir subi une opération chirurgicale pour réparer des ligaments déchirés au genou. Ainsi l'équipe sera composée de Ken Read, Jim Hunter, Dave Irwin et Dave Murray.

Innsbruck 1976 Irwin victime d'une chute sans gravité à sa première descente

canadienne comprendra quatre descendeurs en l'absence de Steve Podhorski qui est retourné chez lui à Toronto après avoir subi une opération chirurgicale pour réparer des ligaments déchirés au genou. Ainsi l'équipe sera composée de Ken Read, Jim Hunter, Dave Irwin et Dave Murray.

hockey

Ligue Nationale Samedi

1-WINNIPEG 5, Cincinnati 2
San Diego 6, Phoenix 1
Québec 8, Toronto 4
Minnesota 4, Houston 1
Hier soir
Winnipeg 2, Indianapolis 1
N-Anleterre 7, Toronto 5
Cleveland 6, Minnesota 5
Edmonton 5, Cincinnati 2

Ligue Majeure du Québec

Vendredi
Sherbrooke 8, Québec 3
Hull 5, Chicoutimi 5
Montréal 11, Shawinigan 6
Samedi
T.-Rivières 8, Montréal 3
Hier soir
Trois-Rivières 5, Laval 3
Cornwall 3, Chicoutimi 3
Québec 5, Montréal 3
Sorel 6, Sherbrooke 3
Ce soir
Chicoutimi à Laval

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick
PHILADELPHIE 50 30 10 10 216 142 70
ISLANDERS NY 48 27 12 9 192 112 63
ATLANTA 54 24 23 7 177 163 55
RANGERS NY 51 19 26 6 165 210 44

Section Connie Smythe
CHICAGO 51 21 14 16 157 135 58
VANCOUVER 49 19 20 10 165 162 48
ST-LOUIS 49 18 25 6 152 173 42
MINNESOTA 50 16 30 4 126 175 36
KANSAS CITY 51 11 25 5 121 224 27

Section Charles Adams
BOSTON 50 31 10 9 193 142 71
BUFFALO 49 27 14 8 208 144 62
TORONTO 51 21 20 10 172 175 52
CALIFORNIE 49 19 26 4 145 154 42

Section James Norris
MONTREAL 51 26 7 8 210 110 78
LOS ANGELES 53 28 22 3 176 173 59
PITTSBURGH 51 20 24 7 201 200 47
DETROIT 51 16 24 7 135 192 39
WASHINGTON 52 5 42 5 141 266 15

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne
WINNIPEG 53 35 18 0 220 148 70
QUEBEC 50 31 16 3 228 193 65
CALGARY 48 25 21 2 183 156 52
EDMONTON 52 18 31 3 179 224 39
TORONTO 49 15 29 5 201 241 35

Section Est
N-ANGLETERRE 50 22 23 5 158 166 49
CINCINNATI 49 21 27 1 185 220 43
CLEVELAND 49 19 25 4 162 175 42
INDIANAPOLIS 48 19 28 2 135 155 40

Section Ouest
HOUSTON 49 31 18 0 201 169 62
MINNESOTA 46 25 18 0 201 169 62
PHOENIX 48 23 20 5 181 169 51
SAN DIEGO 50 24 22 4 200 178 52

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est
QUÉBEC 53 29 18 6 243 217 64
TROIS-RIVIÈRES 51 26 21 4 276 260 58
CROCOURMIER 52 21 23 8 249 270 50
SOREL 51 18 24 9 214 264 45
SHAWINIGAN 48 9 35 4 202 247 22

Section Ouest
SHERBROOKE 51 35 10 6 361 202 76
CORNWALL 52 24 19 9 252 204 57
MONTREAL 50 25 19 6 234 199 56
HULL 53 21 26 6 231 247 48
LAVAL 52 16 30 6 218 270 38



Dave Irwin, de Thunder Bay, Ont., a réalisé hier une première descente d'entraînement après trois semaines d'inactivité pour cause de blessures à Wengen. Le Canadien a de nouveau chuté hier mais il s'en est sorti indemne. Il poursuivra ainsi son entraînement olympique qui aura lieu jeudi. (Téléphoto CP)

Les conseils de la femme prônent une étude sur la valeur économique du conjoint au foyer

par Renée Rowan.

QUEBEC — A la veille de l'ouverture demain, à Ottawa, de la conférence fédérale-provinciale sur la révision de la sécurité sociale déjà amorcée à la dernière rencontre du printemps dernier, les conseils fédéral et provinciaux du statut de la femme réunis à Québec vendredi et samedi ont recherché la manière d'assurer que les conjoints soient partenaires à part entière durant le mariage et la retraite en regard des régimes de pensions du Canada et des rentes provinciales.

Il a été proposé à l'unanimité, d'une part de partager également entre les deux époux les crédits accumulés par chacun d'eux, lors de la dissolution du mariage, et d'autre part, de permettre au cotisant d'exclure de sa période cotisable un certain nombre de mois à gains faibles ou nuls, si durant ces mois le cotisant est resté au foyer pour s'occuper d'un ou de plus d'un enfant.

Le CSF note en particulier la reconnaissance que le travail d'éducation de ses enfants ne doit pas pénaliser les cotisants au Régime des rentes du Québec, qu'un tel éducateur a le droit de retourner au marché du travail et le fera normalement quand son dernier enfant atteindra l'âge de sept ans, et que le père, aussi bien que la mère, puisse s'occuper des soins des jeunes enfants et bénéficier de

la proposition du ministre Forget. Le CSF est d'accord avec l'âge limite de sept ans étant donné l'importance de faciliter le retour au marché du travail aux parents qui le veulent avant qu'ils ne perdent leurs compétences acquises. Le Conseil présume que le parent à la maison ne paie pas les contributions pendant la période des années retranchées puisqu'il est considéré comme "invalide"; cependant, il ne faut pas reprendre le terme "invalide" pour le parent qui garde ses enfants. Il serait souhaitable que celui des deux parents qui le trouve le plus avantageux selon sa situa-

tion courante (salaire, emploi, chômage, etc.) puisse recevoir les allocations familiales et bénéficier en même temps de la proposition Forget. Par ailleurs, un parent bénéficiant de la proposition (qui devient invalide pendant qu'il s'occupe d'un enfant en bas de sept ans) devrait avoir accès à une rente d'invalité comme s'il était toujours au marché du travail. Le Conseil note également que la proposition n'avantage en rien les parents qui ne payaient pas de contribution au RRQ avant d'avoir la responsabilité de petits enfants, ni les femmes mariées sans enfants. Rejoignant la préoccupation

du Conseil du statut de la femme du Québec qui estime nécessaire une étude approfondie des modalités pour assurer une vraie sécurité économique au parent qui assume des responsabilités familiales, les Conseils réunis demandent au gouvernement fédéral de reconnaître de toute urgence la nécessité d'entreprendre une étude en profondeur de la valeur économique du conjoint au foyer sur une base statistique adéquate. En conséquence, les Conseils réclament un octroi des ressources financières et humaines nécessaires à une telle entreprise. "Comme le gouvernement n'a pas fait ce travail de base qui s'impose il ne nous reste plus qu'à lui demander les fonds et les outils nécessaires pour le faire à sa place."

Abordant la question du divorce et du soutien, du droit matrimonial et du tribunal de la famille, les délégués à cette rencontre des Conseils ont souligné qu'il est grandement temps que se régissent les "chicanes constitutionnelles" pour enfin aboutir à des mesures précises et à des changements devenus urgents. Sur un vote unanime, les Conseils ont donc réclamé que les procureurs généraux du Canada, à leur conférence de juin, discutent des réformes constitutionnelles spécifiques qui devront être présentées immédiatement afin que les réformes majeures au sujet des lois concernant la famille au Canada et dans chacune des provinces, puissent être mises en vigueur le plus tôt possible. Les délégués ont en outre demandé le statut d'observateur à cette conférence de juin.

Cette rencontre fort fructueuse des Conseils du statut de la femme fédéral et provinciaux dont Québec était l'hôte a réuni plus de trente délégués venues de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et des Territoires du Nord-Ouest. Les deux premiers avaient eu lieu à Toronto et à Saskatoon; la prochaine prendra place dans la capitale fédérale en septembre prochain.

féminin pluriel

Action-femmes, un organisme mis sur pied par le Conseil du statut de la femme pour renseigner les Québécoises sur leurs droits et pour les aider à les faire respecter, vient de tracer un bilan de ses 13 premiers mois d'activités et tire certaines conclusions.

Du 1er août 1974 au 31 août 1975, 1,862 demandes sont parvenues à ce service qui met à la disposition des femmes, sans frais d'appel, une ligne directe. Il suffit de composer 1-800-463-2851 où que vous soyez au Québec; pour les gens de la région métropolitaine, le service est 643-4326.

Ce bilan est très révélateur des problèmes prioritaires des Québécoises, souligne la responsable du service, Lise Monette. On n'a qu'à examiner la répartition des demandes entre les différents secteurs: affaires judiciaires: 25.7%; travail et

main-d'oeuvre: 18.9%; affaires sociales: 15.6%; Conseil du statut de la femme: 14.1%; protection de la personne et de la priorité: 8.2%; éducation: 1.9%; affaires culturelles: 1.5%; fonction publique: 1.3% et affaires socio-politiques: 0.4%. De plus, 6.0% des demandes sont considérées comme étant extérieures au mandat du Conseil du statut de la femme.

Plus de la moitié des 502 demandes reçues dans le secteur des affaires judiciaires concernent le divorce ou la séparation, soit 269. Les principaux problèmes soulevés traitent de la pension alimentaire (84), des procédures à entreprendre et des motifs à invoquer (25) ainsi que de la garde des enfants (14).

Sur les 351 demandes reçues dans le secteur du travail et de la main-d'oeuvre, 71 femmes se plaignent de discrimination dans le secteur de l'emploi, soit

au niveau du recrutement, de la sélection, de la promotion ou de la classification; 43 demandes d'information ou plaintes se rapportent aux congés de maternité qui ne sont pas prévus par la législation. La Commission de l'assurance-chômage a suscité 37 demandes et 36 autres concernent des femmes qui ont été mises à pied.

Les autres problèmes soulevés révèlent des points discriminatoires dans les conventions collectives (régimes de retraite, salaires et bénéfices marginaux), le retour sur le marché du travail, le recyclage et les offres du marché du travail.

Onze femmes soulevaient la question du travail à temps partiel tandis que 28 femmes au foyer revendiquent un salaire, des bénéfices marginaux ou encore la revalorisation de leur statut.

Dans le domaine des affaires sociales, les demandes totales reçues sont de 300; 49 concernent la loi d'aide sociale et 109 se rapportent aux allocations spécifiques (allocations familiales, pension de vieillesse, régime des rentes du Québec). Sur la question de l'avortement, Action-femmes a reçu 28 demandes d'information et 16 sur la planification familiale. Les garderies ont amené seulement 14 demandes et 14 femmes se sont informées des différentes

ressources populaires existantes. D'autre part, la question du patronyme de la personne mariée a suscité à elle seule 120 appels.

D'où proviennent ces demandes? — La grande majorité du Montréal métropolitain, souligne Lise Monette, en particulier des municipalités situées tout autour de l'île de Montréal. Ces données sont élevées si l'on considère qu'il existe un très grand nombre de centres d'information et de ressources communautaires à Montréal.

Le nombre de demandes reçues de la région de Québec n'est que de 26.7%. Ce chiffre pourrait être plus élevé étant donné que dans ce secteur il n'existe pas d'autre centre d'information. Par contre, Action-femmes a reçu un nombre relativement élevé de demandes provenant de la région de Trois-Rivières, ainsi que du Bas du Fleuve et de la Gaspésie. Très peu sont venues de la Côte-Nord et de la région de l'Outaouais.

Les besoins de la clientèle — De cette analyse, il apparaît que 63.2% des femmes ont besoin d'être informées sur leurs droits et que 36.8% d'entre elles déclarent des situations discriminatoires.

D'une part, note Lise Monette, les femmes ne connaissent

pas leurs droits tandis que, d'autre part, elles sont aux prises avec des organismes publics, para-publics et privés qui ne reconnaissent pas aux femmes un statut égalitaire.

Après cette première année de fonctionnement du service, les appels reçus ont permis d'identifier les problèmes rencontrés. Action-femmes a réglé de nombreux cas; plusieurs autres sont en suspens parce que les démarches entreprises sont longues; certains changements nécessitent des réformes en profondeur, d'autres impliquent des études poussées. Il est également des situations où il est difficile d'intervenir directement.

A titre d'exemple: une femme travaille dans une compagnie d'assurances depuis trois ans. Elle s'occupe présentement des réclamations téléphoniques, mais aurait souhaité faire application pour un poste d'ajusteur d'assurances. Elle s'est fait répondre que les femmes sont trop "influçables" et que les clients n'auraient pas confiance.

Action-femmes a voulu intervenir auprès du gérant de ce bureau, mais la personne concernée, qui est toujours à l'emploi de cette compagnie, a craint des représailles de la part de son employeur.

RENÉE ROWAN

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES GROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS

Audiences du printemps



La Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés a maintenant terminé la première série de ses audiences publiques. Une seconde série aura lieu au printemps 1976 aux endroits et dates que la Commission fixera en temps et lieu. A ces audiences du printemps on discutera les mémoires qu'aura choisis la Commission et qui, de plus, seront reçus au bureau de la Commission avant le 20 février 1976. Il est possible également que la Commission demande à certains témoins de se présenter à ces audiences pour discuter de certains sujets particuliers. La Commission, d'autre part, est toujours disposée à recevoir et étudier tout mémoire et toute correspondance qu'on pourrait lui faire parvenir sur tout sujet dans le cadre de son mandat.

Les mémoires peuvent être soumis à la Commission en les envoyant au 140, rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1P 5A2. (tél.: 613-995-9706).

Serge Bourque
Secrétaire exécutif

le bridge

Utilisez vos atouts sagement

par Charles-Adurand

Vulnérables: les deux équipes
Donneur: Sud

NORD
♦ V964
♦ D95
♦ AV54
♦ V2

OUEST
♦ D83
♦ R3
♦ RD863
♦ 1094

EST
♦ 7
♦ AV1076
♦ 972
♦ D875

SUD
♦ AR1052
♦ 842
♦ 16
♦ AR63

Les enchères:
Sud Ovest Nord Est
1 ♦ passe 2 ♦ passe
3 ♦ passe 4 ♦ passe
passe passe

Entame: le Roi de carreau d'Ouest

Les enchères d'aujourd'hui comportent une déclaration classique qui est fréquemment employée lors de la deuxième gageure de l'ouvreur; c'est la déclaration de trois en couleur mineure après que le partenaire a soutenu l'ouverture d'un en majeure. Cette deuxième enchère de l'ouvreur décrit une main forte et demande au partenaire de clarifier son jeu.

Si la main du répondant ne contient que l'extrême minimum, il doit se replier à trois dans la couleur d'ouverture. Cependant, si sa réponse a été faite avec neuf à dix points, il est évident que l'équipe possède une manche. Souvent le répondant déclarera trois sans atout; il décrira alors une main balancée de force moyenne dont le soutien en atout n'est pas extraordinaire. C'est l'offre du choix entre ce contrat de manche et le contrat de quatre en majeure.

Dans la main ci-dessus, la deuxième réponse de quatre piques convient très bien. Tout de

même, en analysant son jeu, le déclarant y voit quatre perdants. S'il soutient les atouts immédiatement sans planifier plus profondément le maniement de ses cartes, son contrat sera voué à une levée de chute. Il arrive souvent que deux mains ne contiennent pas les 26 à 28 points nécessaires à la réalisation d'une manche. Par contre, ce manque est comblé par une composition spéciale des suites que le bon joueur sait utiliser en faisant des coupes croisées. Voyons le triomphe de ce plan dans l'exécution de ce jeu.

L'entame d'Ouest par le Roi de carreau fut prise par l'As du mort. C'était une première entrée chez le mort dont le déclarant devait profiter sans délai pour commencer la coupe des trois carreaux perdants avec les trois petits atouts de sa main. Il coupa donc le quatre de carreau avec son deux de pique; l'As et le Roi d'atout furent joués, la Dame ne tombant pas, elle fut laissée dans la main d'Ouest. L'As et le Roi de trèfle furent ensuite joués et le six fut coupé par le neuf de pique. C'était une deuxième entrée chez le mort, celui-ci joua un autre carreau qui fut coupé par le cinq de pique du déclarant.

Et le dernier trèfle du déclarant fut aussi coupé par le Valet de pique. C'était une troisième entrée chez le mort qui joua son dernier carreau coupé par le dernier atout du déclarant. Ainsi, par une très bonne manœuvre, cinq levées de coupe venaient d'être faites en plus des hautes cartes: As de carreau, As et Roi d'atout, As et Roi de trèfle, ce qui faisait dix levées et la réalisation d'un contrat fondé sur emploi judicieux de l'atout.

Il est bon d'observer le subterfuge du déclarant qui sut obtenir sept levées avec neuf atouts que comportait son jeu. La carte-clé de ce coup fut l'As de carreau comme première des trois entrées dont le mort avait besoin pour exécuter l'ensemble des coupes qui lui ont donné son contrat.

Devant Dieu, la femme est l'égal de l'homme

CITE DU VATICAN (Reuter) — Le pape Paul VI a proclamé la femme égale de l'homme devant Dieu mais n'a fait aucune allusion à la possibilité de voir les femmes accéder à la prêtrise.

"Les hommes et les femmes sont égaux devant Dieu: égaux en tant que personnes, égaux en tant qu'enfants de Dieu, égaux en dignité, égaux également en droit", a déclaré samedi le souverain pontife aux membres de la commission vaticane d'étude sur le rôle de la femme dans l'Eglise et la société, et du comité de l'année internationale de la femme.

"L'égalité de l'homme et de la femme doit aussi être réalisée dans la vie sociale et professionnelle."

"Mais nous ne devons pas oublier que, dans la plupart des pays développés, l'accès des femmes aux postes de réflexion et de responsabilité conditionnant toutes les sphères de la société doit progresser avec sagesse et réalisme."

Ayant énuméré les rôles actuellement joués par la femme dans l'Eglise — l'enseignement, l'oeuvre de soutien des vocations, l'oeuvre de préparation des sacrements, le dialogue avec les non-chrétiens — le souverain pontife a souligné: "Il vous faut certes être très attentifs aux impératifs qui se manifesteront, mais il serait vain et illusoire de multiplier les expériences inféminées."

"Il importe davantage de s'acquiescer entièrement des responsabilités assumées", a-t-il ajouté.

Faisant allusion au rôle de la femme dans la société, le pape Paul VI s'est déclaré "bien conscient du fait que certains mouvements féministes nous soupçonnent de vouloir astreindre la femme aux oeuvres austères et limitées de la famille, les empêchant ainsi d'exercer leurs talents dans les autres sphères sociales."

"Pour cette raison, ces mouvements s'élèvent contre toute évocation du rôle de la femme au foyer. Est-il donc réaliste, est-il sage, de tomber d'un excès à l'autre?"

Le pape a mis en garde ses auditeurs contre "les déviations possibles du mouvement contemporain d'émancipation de la femme".

"L'égalisation des droits ne doit pas dégénérer au niveau d'un nivellement égalitaire et impersonnel. L'égalitarisme... se soucie fort peu du bien-être de la personne. Contrairement aux apparences, il ne fait aucun cas de ce qui convient et ce qui ne convient pas à la femme", a-t-il dit.

À l'épiscopat pour l'éducation

Sœur Yolande Frappier, s.n.j.m. et le Père Marc Lortie, o.m.i., ont été nommés adjoints au secrétaire général de l'Épiscopat du Québec pour le secteur de l'éducation.

C'est ce que vient d'annoncer le secrétaire général de l'Épiscopat du Québec, l'abbé Raymond Brillant.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Bell Canada
AVIS DU 3^e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-sept cents par action privilégiée, classe C, série E, a été déclaré et sera payable le 2 avril 1976 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 mars 1976.
Montréal, le 28 janvier 1976
Le secrétaire, J. T. MOORE

Bell Canada
AVIS DU 10^e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-six cents par action privilégiée, classe B, série C, a été déclaré et sera payable le 15 mars 1976 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 13 février 1976.
Montréal, le 28 janvier 1976
Le secrétaire, J. T. MOORE

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAM, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viam, C.A.
Armand H. Viam, C.A.
J. Serge Garvas, C.A.
Waquah Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chastion, C.A.
Jacques Joly, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Barré, C.A.
4928 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
St-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4891

À l'épiscopat pour l'éducation

Sœur Yolande Frappier, s.n.j.m. et le Père Marc Lortie, o.m.i., ont été nommés adjoints au secrétaire général de l'Épiscopat du Québec pour le secteur de l'éducation.

C'est ce que vient d'annoncer le secrétaire général de l'Épiscopat du Québec, l'abbé Raymond Brillant.

samson. belair & associés

comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons immédiatement un professeur qualifié dans la matière suivante:

MATHÉMATIQUES

Nous invitons aussi des candidatures de diplômés universitaires dans cette matière qui aimeraient enseigner au niveau du Secondaire.

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon,
École Secondaire d'Elliot Lake,
Hillside Drive South
Elliot Lake, Ontario

ou en composant:

705-848-7162

W.C. Eaket
Président

D.M. Smith
Directeur de l'Éducation

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

UNIVERSITÉ McMASTER

HAMILTON, ONTARIO

— Deux postes à pourvoir pour 1976-78.

— Deux Professeurs Adjoints - Enseignement dans la section française du département de langues romanes.

— Qualifications professionnelles: Doctorat; au moins un des deux en linguistique - Formation en didactique des langues - Expérience de l'enseignement du français langue seconde - Pratique des méthodes audio-visuelles - Publications en rapport.

— Écrire au

Directeur du Département de langues romanes,
Université McMaster,
Hamilton, Ontario, L8S 4M2.

TÉLÉVISION INDUSTRIELLE

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, est à la recherche d'un rédacteur/réalisateur bilingue ayant 2 ou 3 années d'expérience au sein d'une équipe de production dans un studio de télévision du secteur gouvernemental, paragouvernemental ou privé.

Le candidat doit posséder des capacités de rédaction et de réalisation. En outre, il doit être titulaire d'un baccalauréat en communications ou avoir de 3 à 5 années d'expérience dans le domaine de la production d'émissions télévisées et de matériel audiovisuel.

Les personnes qualifiées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:



Ion Macgregor,
Recruteur principal,
Sun Life du Canada,
C.P. 6075(A),
Montréal, Qué.
514-866-6400, Loc. 608

LES ALIMENTS STEINBERG LTÉE

une filiale manufacturière de la Société Steinberg, exploite une boulangerie hautement automatisée, qui produit plus de 350 sortes de pains et gâteaux. Suite à l'agrandissement et à la modernisation de nos installations, nous sommes à la recherche de personnel cadre compétent, afin de combler les postes suivants:

GÉRANT DE PRODUCTION — le gérant de production planifie, organise, contrôle et coordonne toutes les activités de production et supervise un personnel de 260 employés, dont 4 contremaîtres généraux, 12 contremaîtres et 3 planificateurs de production.

GÉRANT SERVICE DE L'ENTRETIEN — le gérant de service de l'entretien est responsable du bon fonctionnement des équipements et du maintien en bon état des facilités physiques et ce, à un coût minimum. Il dirige un personnel de 4 contremaîtres et de 50 hommes de métier.

Ces postes présentent des défis intéressants, un vaste champ d'action et d'excellentes possibilités d'avancement.

Les candidats intéressés devront s'adresser à:

Bureau d'emploi Steinberg Ltée
Plaza Alexis-Néhon
1500 avenue Atwater
suite 1105
Montréal, P.Q. Tél.: 931-3538